



Lesage: je ne signerai aucun accord Brinco-Hydro tant que la question du Labrador ne sera pas réglée

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC. — "Le gouvernement n'entérinera pas un éventuel accord entre Brinco et l'Hydro-Québec en vue du harnachement des chutes Churchill tant que Terre-Neuve et le Québec n'auront pas réglé le problème de leurs frontières communes au Labrador".

En faisant, hier, cette déclaration aux courtoiseries parlementaires, le premier ministre, M. Jean Lesage, a fait cependant remarquer que la question des frontières n'avait aucune influence sur les négociations entre Brinco et l'Hydro-Québec.

Jean Marchand, espoir des libéraux fédéraux

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — M. Jean Marchand est en route pour la Chambre des communes. Les députés ministériels qui le connaissent et qui l'ont observé dans l'action, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du mouvement ouvrier, l'espèrent ardemment. Mais les pressions se sont accumulées : d'autres qui étaient tentés par l'expérience que leur proposait le secrétaire d'Etat et qui la concevaient surtout comme une sorte de devoir qu'ils ne pouvaient négliger ont conditionné leur adhésion à celle

Ces dernières sont strictement menées sur une base d'affaires. Il s'agit de fixer le coût que devra payer l'Hydro-Québec pour l'achat à la frontière du Labrador de l'énergie électrique produite aux chutes Hamilton.

Brinco doit faire parvenir, ces jours-ci, à l'Hydro-Québec, certains chiffres représentant le prix de vente suivant qu'il s'agira d'énergie électrique à courant continu ou alternatif. Même si Brinco et l'Hydro-Québec en venaient à une entente, cette dernière ne pourrait prendre effet sans l'assentiment du cabinet provincial.

"Je ne signerai pas l'arrêté ministériel nécessaire à la mise

en vigueur de cet accord, si le problème des frontières Terre-Neuve-Québec n'est pas réglé", a dit M. Lesage.

LES RECLAMATIONS DU QUEBEC

Le Québec voudrait que Terre-Neuve corrige une injustice créée par le jugement du Conseil privé de Londres en 1927. Les lords du comité judiciaire du Conseil privé avaient fixé la frontière nord-ouest du Labrador à la ligne du partage des eaux, tandis que la limite sud suivait le tracé du 52^e parallèle, de sorte que la source des grandes rivières québécoises comme la Romaine et la Natashquan se trouve en territoire terre-neuvien. Cette anomalie pourra être une source de friction, le jour où le Québec décidera de construire des barrages sur ces rivières.

M. Lesage voudrait profiter du pouvoir de marchandage que lui donne l'affaire des chutes Churchill pour régler une fois pour toutes cette question de frontière.

Le sujet n'est pas neuf. M. Lesage a déjà eu l'occasion, il y a près de deux ans, de discuter brièvement du problème avec le premier ministre de Terre-Neuve.

Il s'agirait tout simplement d'un échange d'un territoire de quelque 11,000 milles carrés. Terre-Neuve céderait au Québec la partie sud du Labrador suivant la ligne du partage des eaux et recevrait, en compensation de Québec, un territoire de même étendue au nord.

Depuis ce temps, MM. Lesage et Smallwood n'ont pas eu l'occasion de poursuivre leurs pourparlers.

Cependant, le 13 avril 1964, M. Smallwood, à la suite d'un article paru dans le magazine "Time", faisait une mise au point. Il déclarait que les négociations en vue de l'exploitation hydro-électrique des chutes Churchill et les pourparlers au sujet de la frontière étaient deux choses absolument distinctes.

"J'ai dit au premier ministre Lesage, déclarait M. Smallwood, que cette question des frontières devrait être discutée à la lumière de la justice et du bon sens et non faire partie d'un marchandage. J'ai l'impression que le premier ministre du Québec a accepté ce point. Nos discussions ont porté sur la possibilité pour Terre-Neuve d'échanger une partie sud du territoire du Labrador pour une partie du territoire du Québec au nord. En tant que je le sache, il n'y a pas de richesses minières et forestières dans le territoire que Terre-Neuve céderait. Quant à celui que le Québec nous échangeait, je n'en sais rien".

M. Smallwood ajoutait: "Je voudrais être bien compris sur ce point: nulle puissance ne pourra forcer Terre-Neuve à accepter une modification des frontières du Labrador. La population de Terre-Neuve réagirait violemment à toute suggestion de force et n'accepterait même pas une proposition de marchandage qui impliquerait une modification des frontières comme condition de l'exploitation des chutes Hamilton".

Smallwood dit un NON catégorique à Lesage

ST. JOHN'S, Terre-Neuve. — Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Small-

wood, s'est opposé énergiquement hier à toute modification à la frontière qui sépare présentement le Québec et le Labrador. Quelques heures à peine après que M. Lesage eut déclaré qu'il ne signerait jamais un accord Brinco-Hydro-Québec tant que la question de frontière ne serait pas réglée, M. Smallwood a déclaré qu'aucun changement ne sera apporté à la frontière qui sépare les deux provinces, "à quelque condition que ce soit".

"Il n'y sera apporté aucun changement, a-t-il dit, je le répète: aucun changement, aucun remaniement, aucune modification, aucun amendement. Il ne sera effectué aucun changement de quelque nature que ce soit à la frontière entre le Québec et le Labrador. Pas présentement ni en aucun temps, à quelque condition que ce soit".



Echec de l'alunissage "en douceur" de Luna V

MOSCOU. — La première tentative de faire atterrir "en douceur" sur la lune un engin terrestre a échoué, mais les premiers renseignements de cet échec iront aux soviétiques. Tel est l'avis généralement exprimé ici, à la suite de la publication, hier après-midi, une heure après que "Luna-5" eut "heurté" la lune, du communiqué de l'agence Tass. Il apparaît que les Soviétiques ont tenté de réaliser sur la lune ce qu'ils furent les premiers à accomplir sur la terre: la descente contrôlée et rétro-freinée d'une capsule.

Vingt minutes après avoir annoncé la nouvelle de l'arrivée de "Luna-5" sur la lune, l'agence TASS a publié une rectification de son communiqué officiel, indiquant qu'il fallait lire ainsi son dernier paragraphe: "En fait, elle a recueilli une masse d'informations nécessaires à la mise au point ultérieure du système d'alunissage en douceur".

Le communiqué par lequel l'agence TASS a annoncé l'alunissage de "Luna-5" laisse perplexes les observateurs de l'aéronautique, qui s'accordent à considérer que l'expérience a échoué dans sa phase essentielle.

Mais, précisément, la grosse difficulté est de définir, d'après le commentaire si bref du communiqué officiel, ce qui a été effectivement réussi et ce qui a échoué et d'en déduire ce que peut être "ces informations" qui auraient été recueillies "en masse".

Les renseignements peuvent tout d'abord porter sur le comportement de l'engin. De ce point de vue, un point capital est de savoir si les rétro-

fusées se sont allumées. A première vue, cela semble assez probable. En effet, si "Luna-5", comme les "Ranger", avait percuté la lune à plus de 2,5 kilomètres/seconde, il serait sans doute assez difficile de soutenir que les informations recueillies préparent un alunissage en douceur.

Toutefois, on peut penser que l'opération était conçue de manière que, même en cas d'échec, c'est-à-dire d'alunissage brutal, des informations soient recueillies, un peu comme dans l'expérience Ranger. Le point essentiel, pour comprendre l'ambiguïté un peu déconcertante du communiqué de TASS, est de se représenter les difficultés énormes de l'entreprise. Un spécialiste des questions spatiales a pu dire que déposer un engin "en douceur" sur la lune était un peu comme se tirer une balle sur la tempe et la freiner pour qu'elle se loge délicatement dans l'oreille.

En l'absence d'atmosphère, seule l'action de rétrofusées peut permettre de ralentir l'engin.

Voir page 10: Echec

Walter Gordon réaffirme les droits d'Ottawa

TORONTO. — Le ministre des finances, M. Walter Gordon, a dit hier que le gouvernement fédéral se doit de conserver un contrôle ferme sur sa juridiction en matière de finances, de commerce, de défense et de relations extérieures, mais plus flexible et moins centralisée en matière de bien-être.

"Je suis convaincu, a dit M. Gordon, que nous ne pourrions tirer pleinement profit de l'immense potentiel du Canada si nous n'avons pas un gouvernement fédéral puissant et aux pouvoirs et responsabilités universellement reconnus".

M. Gordon était le conférencier au déjeuner du club Kiwanis.

Au sujet de la flexibilité dans le contrôle de certains secteurs, M. Gordon a dit que l'on en verra un exemple lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, au cours de laquelle le gouvernement fédéral discutera avec les premiers ministres des provinces de l'institution du programme national de lutte contre la pauvreté, programme préconisé dans le discours du Trône, lors de l'ouverture de la présente session du parlement.

Georgetown: une église, mise à la disposition des élèves grévistes

GEORGETOWN, Ont. — Mgr Joseph Ryan, évêque catholique de Hamilton, a donné instruction que les élèves boycottant leur école pour appuyer leurs parents qui exigent l'ouverture d'une école maternelle bilingue, puissent utiliser à toutes fins pratiques une église catholique vacante. (D'autres informations à la page 9).

Mgr Ryan a donné des instructions en ce sens après que les parents se furent plaints de ce que le curé, le révérend Odger DeVent, avait refusé mardi de laisser ouvrir les portes du temple afin de permettre à 103 élèves d'assister aux classes improvisées pour la durée du boycott.

L'édifice est vacant depuis 2 mois. L'abbé DeVent a refusé de mettre l'église à la disposition des protestataires pour la raison qu'il ne désirait pas prendre parti pour l'une ou l'autre partie au conflit.

Les élèves ont assisté à la classe mercredi dans le temple.



Favreau: "Nous remplissons, hélas, nos prisons deux fois plus vite que nos berceaux!"

Le ministre de la Justice s'inquiète de l'accroissement rapide de la délinquance au Canada, et dans un discours qui critique sévèrement le système actuel de correction au Canada, soutient que l'appareil punitif, loin de faire peur aux délinquants présents et potentiels, "paraît au contraire intensifier leur amertume contre une société qui refuse de leur réserver une place".

M. Favreau s'adressait hier soir aux membres de l'association libérale de Montréal-Mercier, a souligné que la population pénitentiaire au Canada a augmenté de 50 p.c. depuis 1954, alors que la population totale du Canada se n'est accrue que de 25 p.c.

"Nous remplissons donc, hélas, nos prisons deux fois plus vite que nos berceaux", a dit le ministre, qui a cité les efforts réalisés en Angleterre pour abaisser à 90 par 100,000 habitants le nombre des détenus dans ce pays, "mais chez nous, avec notre système encore punitif, le chiffre correspondant est de 781 détenus par 100,000 habitants".

"Ces faits semblent démontrer que le système actuel de correction au Canada n'atteint pas son but. Actuellement, quatre détenus sur cinq, dans nos pénitenciers fédéraux, ont déjà purgé une peine dans une maison de détention; deux sur cinq l'ont fait dans un pénitencier fédéral. Si nous reconstruisons la dissuasion punitive demeure toujours le principal moyen pour diminuer le crime, il faut dire que son succès chez ceux qui l'ont subi n'a pas été spectaculaire", a-t-il déclaré.

Le ministre reconnaît cependant qu'il ne saurait avoir d'ambiguïté: "La correction des délinquants vise à protéger la société. Et abstraction faite des problèmes personnels de chaque délinquant, l'individu ayant violé la loi présente pour les citoyens une menace; or la sécurité est la première condition de la citoyenneté, la liberté dont dépendent toutes les autres".

"Mais l'unanimité sur ce but, ajoute M. Favreau, ne doit pas nous pousser à conclure que les moyens choisis pour notre protection posent un simple choix technique. En matière correctionnelle, les moyens revêtent une importance au

Théo Ricard s'achemine vers le siège qu'occupait Balcer

OTTAWA. — M. Théodore Ricard, député de Saint-Hyacinthe et l'un des trois "ministres instantanés" du dernier cabinet Diefenbaker, gravit lentement les échelons qui le conduiront éventuellement

à la nomination n'a pas été l'objet de toute la fanfare qui avait marqué il y a un peu plus d'un an celle de M. Léon Balcer, qui a depuis quitté les rangs des conservateurs et siège à la Chambre des communes à titre d'indépendant. M. John Diefenbaker l'avait alors acclamé comme "un second Georges-Etienne Cartier" six mois plus tard, M. Balcer le rembarrait publiquement dans le cours du débat sur le drapeau et, un an presque jour pour jour après sa nomination, il demandait au conseil général du parti de déposer M. Diefenbaker.

M. Diefenbaker procède aujourd'hui plus prudemment: il soumet M. Ricard à une ascension plus lente et plus discrète même si le député de Saint-Hyacinthe ne lui a fourni jusqu'à maintenant aucun motif de douter de sa fidélité (dans la mesure où il estimait que ses commettants le toléreraient, M. Ricard a observé la discipline du parti sur la question du drapeau et il s'est rangé du côté de M. Diefenbaker contre M. Balcer quand l'autorité du premier a été mise en question par le conseil général en février).

Un communiqué de 15 lignes a annoncé la nomination de M. Ricard en même temps que celle de M. J. Waldo Monteith (PC, Perth) au poste de président du comité secret des conservateurs. "Les changements, a expliqué M. Diefenbaker, ont été motivés par la demande de M. Gordon Churchill d'être déchargé de ses responsabilités. Jusqu'à la reprise de la deuxième session du 26^e parlement, M. Churchill était le procureur officiel des

conservateurs à la Chambre des communes. M. Ricard est député de Saint-Hyacinthe depuis 1958. Voir page 10: Théo Ricard

Hydro: pas de progrès apparent

Aucun progrès apparent n'a été marqué hier dans les discussions que poursuivent le commissaire Jean-Paul Gignac de l'Hydro-Québec et le président du syndicat des ingénieurs en vue de mettre fin à la grève déclenchée lundi.

L'Hydro aurait souhaité que les ingénieurs retournent au travail pendant que les pourparlers se poursuivent, mais l'assemblée générale du syndicat a décidé lundi à une forte majorité que l'arrêt de travail durerait aussi longtemps qu'il n'y aurait pas de solution satisfaisante au principal problème en litige.

Rappelons que ce problème touche la juridiction syndicale, l'Hydro voulant exclure du syndicat tous les ingénieurs qui participent à la direction, et le syndicat n'acceptant d'exclure que ceux des ingénieurs qui ont des pouvoirs de décision sur les conditions de travail d'autres ingénieurs. Les discussions entreprises mardi et hier entre M. Gignac et le président du syndicat, M. Jean-Guy Rodrigue, reprendront cet après-midi. Ce matin, il y a réunion régulière des commissaires de l'Hydro-Québec.

Pearson rejette l'idée de la force interaméricaine

OTTAWA. — Faisant visiblement allusion aux efforts actuellement entrepris par les Etats-Unis pour mettre sur pied une force de l'Organisation des Etats américains pour St-Domingue, le premier ministre Pearson a déclaré hier en Chambre que le Canada

préfère nettement une force internationale placée sous l'égide des Nations unies que sous celui d'alliances régionales. Le premier ministre commentait alors les propos tenus, mardi, à Londres, par le sous-secrétaire d'Etat américain M. George Ball devant le Conseil ministériel de l'OTAN et qui exprimait le souhait de voir une force interaméricaine s'occuper des crises survenant en Amérique.

Caamano lance un appel urgent à l'OEI

WASHINGTON. — Le gouvernement constitutionnel de Saint-Domingue, présidé par le colonel Francisco Caamano, a lancé un appel urgent à la réunion consultative ministérielle de l'OEI en faveur de la reconnaissance de ce gouvernement en tant que première mesure vers la solution de la crise.

Un message à cet effet, adressé par le colonel Caamano, les présidents du sénat et de la chambre et le ministre des affaires étrangères du gouvernement constitutionnel dominicain au président de la réunion consultative ministérielle a été rendu public hier soir par M. Antonio Rosario, ambassadeur désigné de ce gouvernement auprès de l'Organisation des Etats américains.

Le message demande le retour immédiat en République. Voir page 10: Caamano

M. Martin se félicite des résultats du Conseil ministériel de l'OTAN

LONDRES. — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a réussi hier à obtenir du Conseil ministériel de l'OTAN un certain appui en faveur des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Bien qu'il ne comporte rien de très précis sur ce point, le communiqué publié par les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance à l'issue de la réunion de deux jours mentionne pourtant que:

"L'espoir a été exprimé que sans préjudice la position juridique et politique d'aucun Etat membre, une solution sera rapidement trouvée aux difficultés des Nations unies, pour que cette organisation mondiale puisse jouer le rôle qui lui incombe dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale".

Certaines objections ont été soulevées, au cours de la discussion sur le communiqué, relativement à la version originale du paragraphe soumis par la délégation canadienne. Mais l'essentiel en a été retenu.

Le paragraphe n'exprime pas aussi fortement que le ministre canadien l'aurait voulu l'appui de l'OTAN en faveur des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Mais les observateurs estiment que le Canada n'était guère en position d'obtenir davantage en raison du refus de la France de payer sa quote-part de certaines missions de paix de l'ONU.

M. Martin a déclaré que le Canada se félicite des résultats de la réunion du Conseil.

Il s'est dit particulièrement satisfait de ce que la Grèce et la Turquie aient entamé des pourparlers sur le problème de Chypre, après s'être ignorés mutuellement pendant 16 mois. Les efforts du ministre canadien, particulièrement depuis sa visite à Chypre la semaine dernière, ne sont pas étrangers à cette tournure des événements.

Après une série de consultations à Londres, les ministres grec et turc des Affaires étrangères, MM. Stavros Koutoupidis et Hasan Isik, ont consenti à ce sujet que le Conseil a pris acte des contacts entre les deux ministres et "a exprimé sa satisfaction ainsi que son désir de voir ces contacts se poursuivre dans un esprit constructif en vue de normaliser les rapports entre ces deux pays membres et de promouvoir l'amélioration de la situation à Chypre en soutenant les efforts de la force des Nations unies à Chypre".

"Ils ont également exprimé l'espoir, poursuit le communiqué, que la recherche d'une solution correspondante du Conseil de sécurité des Nations unies, serait ainsi facilitée".

M. Martin, absent du Canada depuis 12 jours, doit prendre l'avion aujourd'hui pour Ottawa après avoir visité Genève, Chypre, Marseille, Paris et Londres.

Les parents sont invités à se grouper en associations pour assumer leurs responsabilités dans le domaine de l'éducation

Trois universités accordent 15 doctorats honorifiques

par Jean FRANCOEUR

Un appel a été lancé mardi soir aux parents les invitant à se grouper en associations dans le but d'assumer leur responsabilité collective dans le domaine de l'éducation.

Tirant les conclusions d'un colloque tenu sous les auspices de l'Action catholique de Montréal dans le cadre de la Semaine du laïc, M. Réal Charbonneau, secrétaire national de l'Action catholique canadienne, a soutenu que les parents avaient, comme tels, une contribution spécifique et originale à apporter au monde scolaire, par nature un peu fermé, a-t-il dit.

M. Charbonneau, qui est membre du Conseil supérieur de l'éducation, a dit que les parents se devaient d'engager le dialogue dans une société qui tend à évoluer vers une "démocratie de participation".

Il a mis ses auditeurs en garde contre la tentation de se démettre de leurs responsabilités. "Si jamais l'éducation restait l'affaire de quelques technocrates, a-t-il dit, les parents n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes."

Selon lui le conseil supérieur de l'éducation ne demande pas mieux que d'intégrer des parents à son travail, mais rares sont les associations vraiment représentatives.

Les parents ne sont pas encore suffisamment organisés pour faire valoir leur point de vue.

Au sujet de l'apport original des parents, M. Charbonneau a précisé qu'il leur appartenait de maintenir vivante la préoccupation de "personnaliser" le système scolaire. Il faut que l'école, à l'heure des grands complexes régionaux et de la spécialisation des instituteurs selon les matières au programme, demeure tout de même un lieu où les enfants puissent s'épanouir comme personne humaine, a-t-il soutenu.

UNE TABLE RONDE

Quelques instants plus tôt, les quatre participants à une table ronde s'étaient mis d'accord pour constater que les parents demeurent les premiers responsables de l'éducation, même si cette responsabilité ne leur était pas exclusive.

Faisant appel à son expérience de mère de famille, Mme Jeanne Boisseau, directrice de la prison des femmes de Montréal, a soutenu que l'ancien système n'avait "pas formé de vrais parents" et n'avait pas développé chez eux le désir d'assumer pleinement leur rôle auprès de l'école.

Quel intérêt actif nous a-t-on laissé prendre dans le passé? a-t-elle demandé, en ajoutant que les parents ont été jusqu'ici tenus sous l'impression que leurs idées, leurs désirs ne pouvaient avoir la moindre influence sur la conduite de l'école. Les parents ont été considérés en certains quartiers un peu "comme un mal nécessaire, dont il fallait bien s'accommoder".

Mme Boisseau a souhaité que l'on profite des "chambardements actuels" pour faire une place aux parents dans le système scolaire.

Un autre participant, M. Philippe Laroche, assistant-directeur des services de probation au ministère de la famille et du bien-être social, a noté pour sa part la part croissante de l'Etat dans l'éducation.

Nos enfants, a-t-il dit, vivront dans un monde terriblement complexe et exigeant et l'école doit devenir le carrefour où parents, Eglise et Etat doivent non se chamailler mais collaborer ensemble au bien de l'enfant.

Mme Yvonne Raymond, de l'Association des femmes universitaires a soutenu à son tour que la responsabilité des parents était inscrite dans la nature même des choses.

Les parents, a-t-elle affirmé, avaient cependant trop tendance à confier à d'autres leur responsabilité d'éducateurs. Beaucoup se contentent trop souvent de choisir une institution qui leur convienne et de prendre connaissance du bulletin mensuel de leurs enfants.

Qu'il s'agisse du développement physique, intellectuel, social et religieux de l'enfant, l'école n'est que le prolongement de la famille, a dit Mme Raymond. Les parents doivent se hâter de faire entendre leur voix, restée trop longtemps muette. Les mères de famille en particulier devraient en plus grand nombre briguer les suffrages aux postes de commissaire d'école, a-t-elle affirmé.

Le quatrième membre de cette table ronde, M. Raymond Laplante, animateur bien connu grâce à la télévision, a souligné l'absence presque générale des parents dans le secteur de l'enseignement.

Evocant son expérience de responsable du mouvement de l'Union des familles, M. Laplante a affirmé que le militant familial se trouvait "face à une apathie généralisée".

"Nous sommes au centre d'un cercle vicieux qu'il nous faut tenter de briser", a-t-il dit. Il faut peser de toutes nos forces sur une génération qui a été victime d'un système afin de permettre à la génération montante d'échapper au traumatisme qui nous a marqués.

La masse s'embourgeoise, a poursuivi M. Laplante, et n'accepte pas facilement de sacrifier une partie de ses loisirs à la chose publique.

Mais il ne faut pas trop l'en blâmer. On l'a tenue à l'écart pendant longtemps, même au sein des corps intermédiaires où le sens de la participation n'a pas été maintenu à un niveau suffisamment élevé ce qui a provoqué chez les membres une bonne part d'indifférence.

Il a suggéré que les mouvements familiaux utilisent davantage les moyens de communications modernes pour atteindre la population. "Les marchands de savon ne font pas autrement et on voit ce que cela leur rapporte", a-t-il souligné.

LA SEMAINE DU LAÏCAT

Ce colloque sur "nos responsabilités à l'égard de l'école", qui a réuni environ 200 personnes, est une des activités de la "Semaine du laïc" qui se tient présentement dans sept diocèses de la région de Montréal.

Le thème de la semaine a été choisi dans le but de susciter une plus grande participation du citoyen sur le plan scolaire et de "répondre aux dangers de démission qui peuvent l'accabler".

Il s'agit d'une initiative de l'Action catholique de Montréal qui définit son rôle comme étant celui de "former un laïc conscient de sa vocation originale et de ses responsabilités propres dans l'Eglise en incarnant leur christianisme dans les secteurs de la vie profane".

Trois universités ont révélé hier le nom des personnalités canadiennes qu'elles honoreront lors de leur prochaine collation des grades à la fin de ce mois.

A l'université de Montréal, le 27 mai, six doctorats honorifiques seront conférés. Les lauréats sont : L'hon. Lucien Tremblay, juge en chef de la province, M. l'abbé Georges Perras, p.s.s., ancien doyen de la faculté des arts, M. Jean Marchand, ancien président de la CSN, le Dr Paul Geoffrion, ancien doyen de la faculté de chirurgie dentaire, le Dr Ray Fletcher Farquharson, président du Conseil de recherche médicale du Canada, et M. James Alexander Corry, principal de l'université Queen, de Kingston.

L'université McGill honorera pour sa part le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson en lui décernant un doctorat honorifique en droit lors de sa collation des grades, le 28 mai.

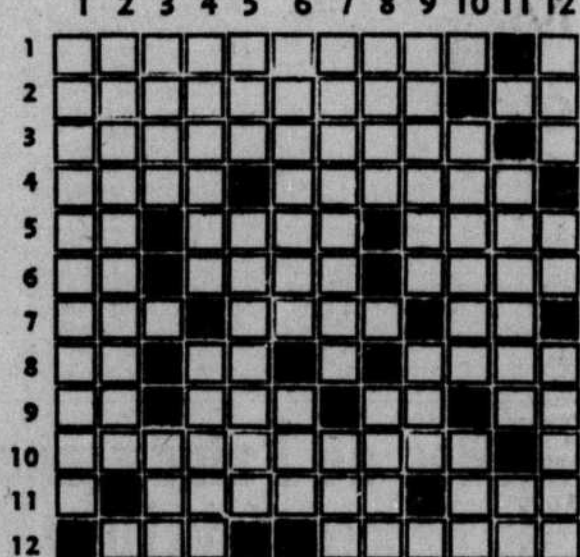
Deux Montréalais éminents recevront aussi cet honneur: Son honneur le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ainsi que M. Jean Gascon, personnalité bien connue du monde du théâtre. Trois éducateurs seront honorés à la même occasion. Il s'agit de Sir Douglas Logan, principal de l'université de London, du Dr John Dickey, président de Dartmouth College, et du Dr Gordon N. Patterson, directeur de l'institut des études aérospatiales de l'université de Toronto.

A Moncton, Nouveau-Brunswick, un ministre du cabinet de M. Lesage, Mme Claire Kirkland-Casgrain recevra, le 23 mai, un doctorat honorifique de l'université de cette ville.

Les autres personnalités sont le juge Ivan C. Rand, de Moncton, et le juge J.-Enoil Michaud, juge en chef de la cour du banc de la Reine, tous deux ont déjà été membres du cabinet provincial du Nouveau-Brunswick.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1-Moyen habile pour atteindre le but
- 2-Tapage — Note
- 3-Remise en état
- 4-Employer — Parentes
- 5-Possessif — Dans le but de — Chiffre
- 6-Artiste — Abstrus — Exister
- 7-Séparation — Ancien chef russe — Note
- 8-Voyelles — Possède — Vengeresse quand on l'a contre quelqu'un
- 9-Coutumes — Solution — Voyelles — D'un auxiliaire
- 10-Tient la place de quelqu'un
- 11-Charger d'un poids — Douleur
- 12-Plus mal — Placée

VERTICALEMENT

- 1-Quel examen à fond
- 2-Accumule de l'argent
- 3-Outil pour user — Missive
- 4-Mont pour arche — D'une saveur rude
- 5>Action de lancer — Sans valeur
- 6-Affronts publics — Direction
- 7-En allant sur Ottawa — Fin de partielle
- 8-Grand lac — Pieuse inscription
- 9-Jeune enfant — Apport de la mariée
- 10-Sans parti pris — Touché
- 11-Sédaisait les navigateurs — Voyelles
- 12-Sans éclat — Pronom — Pour la toiture

Solution d'hier

- Horizontalement
1-INTERMITTENT
2-MARQUISE — MOU
3-PROUE — DOME
4-ORTIE — ULTIME
5-SA
6-IT — AVANTAGES
7-TINTIN — TGE
8-JONEN — OINTE
9-ON — ORIENTE
10-INGENIEUSE
11-ER — RE
12-CARESSE — CE
- Verticalement
1-IMPOSITION
2-NARRATION — LA
3-TROU — NN
4-EQUITATION
5-RUEE — VIERGES
6-MI — VANNIERES
7-ISSU — EN
8-TE — LETTONIE
9-OT — AGITE
10-EMOI — GENEUR
11-NOMMEE — SEC
12-TUEE — STELE

CARRIÈRES et PROFESSIONS

TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS

Traitement exceptionnel selon âge (études universitaires), expérience et initiative. Aspirant ou aspirante devra passer un certain temps en Ontario avant d'occuper un poste à Montréal.

Adresser curriculum vitae à :

CASE 1265, LE DEVOIR

HYGIENISTE ALIMENTAIRE

Demandé pour diriger les formules alimentaires et les programmes de recherches et d'alimentation. Un diplômé en science agricole ou alimentaire possédant de l'expérience dans l'industrie alimentaire est préférable.

L'emploi est à Montréal et le candidat devra se rapporter directement au gérant général de la division d'alimentation de la compagnie. C'est une intéressante situation qui présente un véritable défi au postulant qualifié.

Ecrire en mentionnant curriculum vitae au :

Directeur du Personnel,
The Ogilvie Flour Mills Company, Limited,
Boîte Postale 6089,
Montréal, P.Q.



DESSINATEURS

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent demande pour les bureaux de Direction du Génie à Montréal, des dessinateurs dans les secteurs suivants :

**ELECTRICITE A L'ECHELON SUPERIEUR
CHARPENTE A L'ECHELON INTERMEDIAIRE
HYDRAULIQUE A L'ECHELON INTERMEDIAIRE
GENERAL A L'ECHELON INTERMEDIAIRE**

Excellentes conditions de travail ainsi que nombreux avantages accessoires. Les demandes doivent être faites par écrit à l'Agent de l'emploi, Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, C.P. 98, Cornwall, Ont. ou téléphoner à Montréal, 731-3724, poste 54.



INGENIEURS MONTRÉAL

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent demande pour les bureaux de Direction du Génie à Montréal, des ingénieurs-projecteurs en :

**BÉTON A L'ECHELON SUBALTERNE ET INTERMEDIAIRE
ACIER DE CHARPENTE A L'ECHELON SUBALTERNE ET SUPERIEUR
MECANIQUE A L'ECHELON INTERMEDIAIRE
HYDRAULIQUE A L'ECHELON SUBALTERNE ET SUPERIEUR
GEOTECHNIQUE A L'ECHELON SUBALTERNE ET INTERMEDIAIRE**

Excellentes conditions de travail ainsi que nombreux avantages accessoires. Les demandes doivent être faites par écrit à l'Agent de l'emploi, Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, C.P. 98, Cornwall, Ont. ou téléphoner à Montréal, 731-3724, poste 54.

ANNÉE ACADEMIQUE 1965-1966

PROFESSEUR DEMANDÉ

pour l'enseignement de la chimie au niveau collégial

Diplôme exigé : B.Sc. IV spécialisé

S'adresser, par écrit seulement à :

Monsieur Bernard Saintonge,
Adjoint à la direction des études,

Collège Saint-Denis,

3205 est, boul. Saint-Joseph,
Montréal 36

INGENIEUR D'USINE

Une compagnie canadienne engagée dans l'industrie de l'alimentation requiert les services d'un ingénieur bilingue pour travailler dans une usine moderne située à Montréal.

Les fonctions rattachées à la position comprennent l'entretien d'une usine, de l'équipement et de la machinerie; l'opération économique des services d'électricité, de gaz et de chauffage; la surveillance des réparations effectuées à la machinerie, à l'usine même et la supervision d'un programme planifié d'entretien. Le candidat devra pouvoir communiquer facilement avec la main-d'œuvre de langue française. Un diplôme en génie mécanique est souhaitable mais on tiendra compte aussi d'une expérience pratique dans tous les domaines de l'entretien d'usines, complétée par des études spécialisées en mécanique, dessin de machinerie et autres sujets connexes.

La position s'adresse à des ingénieurs expérimentés, intéressés par le défi et l'opportunité d'être entièrement responsables de tous les aspects de l'entretien d'une usine. Dans l'exercice de ses fonctions, le candidat aura l'occasion de faire ressortir son esprit d'initiative et de se faire remarquer par les réductions qu'il pourra effectuer dans les coûts d'opération. Selon les qualifications, le salaire pourrait s'élever jusqu'à \$10,000. Les hausses de traitement seront proportionnées à l'élargissement des responsabilités du titulaire choisi.

Les candidats qui détiennent les qualifications mentionnées ci-haut sont invités à soumettre leur demande, en y incluant les détails complets relatifs à leur instruction et à leur expérience à :

PRICE WATERHOUSE & CIE

Edifice Canada Cement, Square Phillips
Montréal 2.

SECRETAIRE

Expérience requise : Bilingue, pour directeur des études. Emploi immédiat. Conditions de travail intéressantes. Salaire selon qualifications — S'adresser à :

COMMISSION SCOLAIRE DE STE-MADELINE D'OUTREMONT,
a/s A.P. Dorais, 1290 Laje, Outremont, - 272-3862

COURTIER EN VALEURS

Maison canadienne-française recherche les services de représentants sérieux dans différentes régions de la province pour desservir clientèle établie. Expérience dans la finance serait un atout.

Rémunération intéressante et excellentes conditions de travail.

Case 807, Le Devoir

Commission scolaire St-Léon-de-Westmount

Professeur bilingue, féminin de préférence, demandé pour enseigner l'éducation physique, à plein temps, dans une école de filles, cours primaire et secondaire. S'adresser le jour à M. Guy Picard, 360 ave Clarke, Westmount, Montréal — 935-5444.

ESTIMATEUR ELECTRICIEN

Pour entrepreneur-électricien bien établi à Montréal désirant augmenter son personnel. Expérience dans la préparation d'estimés complets, travaux connexes et connaissance des méthodes de construction concernant l'érection de gros édifices commerciaux et industriels.

Bilingue et âgé de plus de 40 ans, dynamique et capable de l'effort voulu pour travail bien fait.

Emploi stable pour homme qualifié. Salaire suivant capacités. Discretion assurée.

Réponse par écrit à :

Directeur du Personnel,
6822 Waverley,
Montréal.

Notre personnel est avisé de cette annonce.

IMPORTANTE COMPAGNIE D'EDITION CANADIENNE

recherche

directeur pour la programmation des manuels scolaires dans la province de Québec.

Il sera rattaché au bureau de Montréal et sera responsable du choix des ouvrages soumis par les différents auteurs ainsi que de leur publication et production.

Salaire à déterminer suivant expérience et qualifications.

Veuillez envoyer votre demande avec curriculum vitae à :

CASE 1266, LE DEVOIR

IMMEDIATEMENT

ARTS GRAPHIQUES — DEPT. DES VENTES

Nous avons besoin immédiatement, d'une personne expérimentée avec de l'initiative pour remplir les fonctions de représentant dans le domaine de la Lithographie.

1. Ce représentant devra s'occuper de la vente de boîtes pliantes, brochures, dépliants, cartes géographiques, étiquettes, affiches, etc.
2. Nous offrons à la personne qualifiée, des comptes déjà établis.
3. Rémunérations excellentes plus bénéfices sociaux.
4. Bilinguisme un avantage.

Pour entrevue, communiquer par téléphone à :

259-6951

et demander le Gérant des Ventes,
Rolph Clark Stone Benallack.

CHEF DE DIVISION

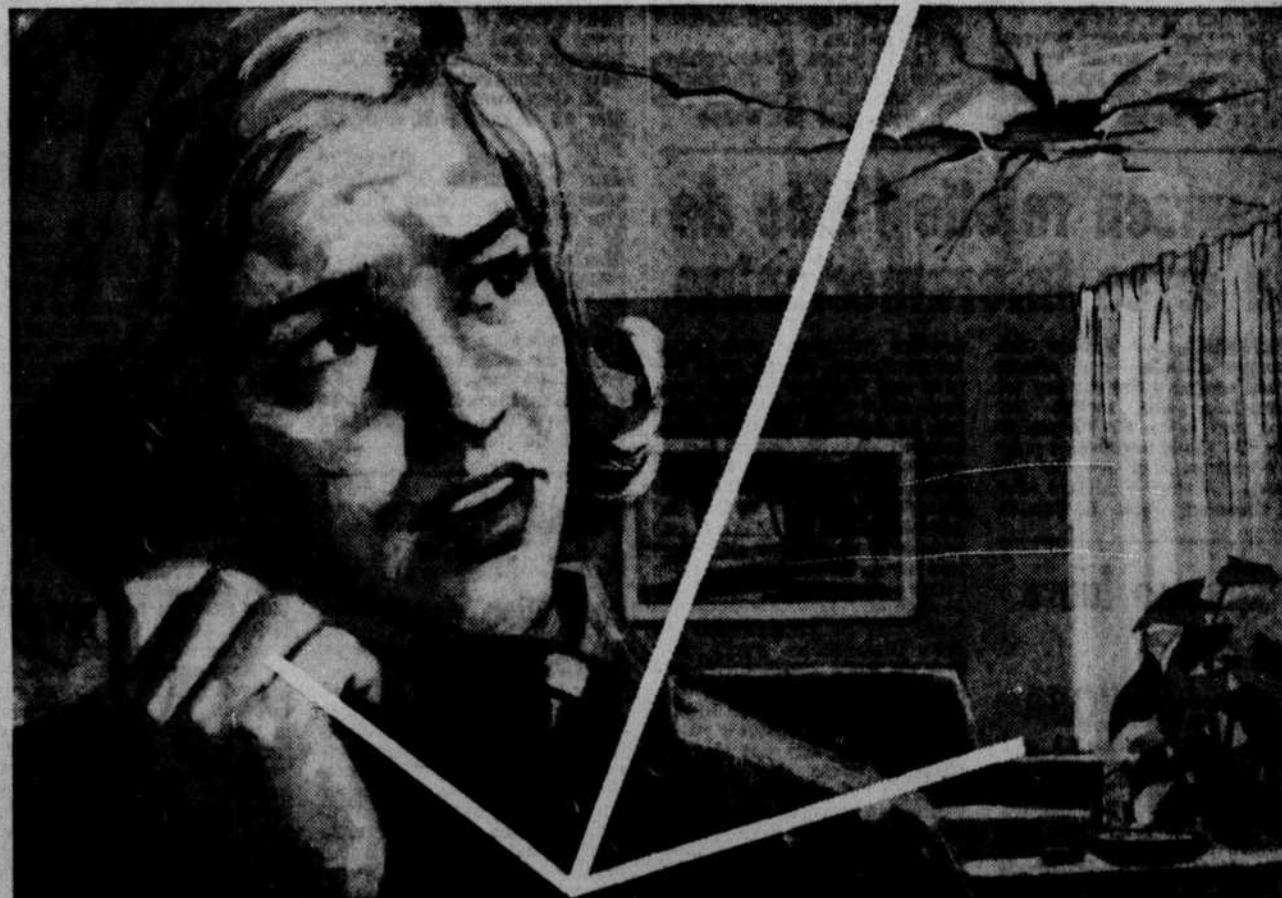
\$14,100 — \$15,100

DIRECTION DES AERONEFS
MINISTRE DE LA PRODUCTION DE DEFENSE — OTTAWA

Un poste est actuellement disponible à la Direction des aéronefs: le titulaire devra posséder au moins 10 ans d'expérience comportant des responsabilités croissantes en travaux de négociation et d'administration qui se rattachent au développement des contrats de production en matière de production, de modification, de réparation, de remise en état et d'entretien d'aéronefs, de moteurs et de matériel connexe.

Diplôme universitaire en génie, en sciences appliquées, en gestion des affaires, ou l'équivalent en fait d'instruction et d'expérience réunies.

Pour obtenir renseignements et formules de demande, écrire le plus tôt possible à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4. Prière de rappeler le numéro de concours 65-2280. Les demandes doivent être présentées avant le 31 MAI 1965.



soyez une personne d'action!

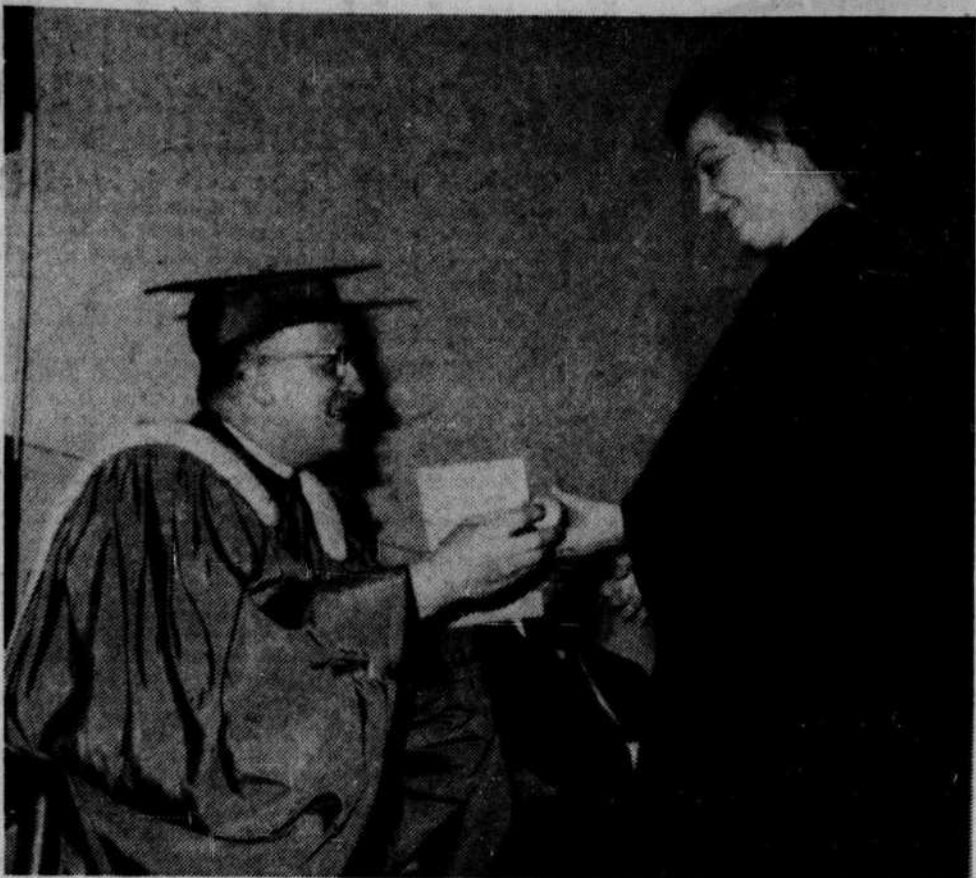
Le plafond est en train de vous tomber sur la tête... vous avez besoin de secours! Que faire? Faites marcher vos doigts... dans les Pages Jaunes!

Quel que soit le service ou le produit dont vous avez besoin, vos doigts le trouveront rapidement dans les Pages Jaunes. C'est ce que font les gens d'action!

comme les gens d'action-faites marcher vos doigts...



utilisez
les
Pages Jaunes



L'Ecole de médecine vétérinaire de St-Hyacinthe a honoré hier la première femme vétérinaire sortie de ses rangs. Il s'agit de Mme Julia Malin, de St-Laurent, à qui le recteur de l'université de Montréal, Mgr Irénée Lussier, a remis un doctorat en médecine vétérinaire, hier après-midi, à la collation des diplômés de cette école. Parmi les 23 nouveaux docteurs de cette année, trois ont mérité des mentions particulières : dans l'ordre, MM. Roger Ruppner, de Zurich, en Suisse; Gilles Dulac, de St-Zénon, dans le comté de Berthier; et Robert Rioux, du Bic, dans le comté de Rimouski.

Mgr Lussier : le syndicalisme étudiant est un "grand bien"

ST-HYACINTHE — Mgr Irénée Lussier a qualifié le syndicalisme étudiant hier d'un "grand bien" pour les jeunes citoyens.

Prénant la parole à la collation des diplômés de l'Ecole de médecine vétérinaire, celui qui, en tant que recteur de l'université de Montréal pendant dix ans, a connu certains problèmes avec le mouvement étudiant, a affirmé "du plus profond de sa conviction" que le fait que les étudiants se soient constitués en classe particulière est un grand bien. Aujourd'hui, dit-il, l'ordre pu-

blic doit désormais tenir compte de cette classe.

Bien sûr, dit-il, le fait de se constituer en classe sociale comporte tous les inconvénients de la méthode des essais et erreurs. Mais à l'heure de la démocratisation de l'enseignement, les jeunes citoyens ont besoin de se sentir solidaires. C'est pourquoi les étudiants se forment en classe sociale et s'affirment comme tels, ajoute le recteur.

Mgr Lussier a noté que, pour ceux qui partagent sa foi, le développement des institutions modernes fait appel à une

plus grande liberté personnelle et à de plus grandes responsabilités personnelles. Peut-être, dit-il, jouissons-nous maintenant de plus de liberté extérieure, mais en revanche, nous sommes soumis à une discipline personnelle plus rigide qu'autrefois.

Parlant du statut de l'Ecole de médecine vétérinaire, le recteur de l'université de Montréal a dit que son successeur aura, parmi ses nombreuses tâches, celle d'intégrer cette école — académiquement et administrativement — à l'université.

"Asbestos" engage près de \$50 millions dans un gisement de la baie d'Ungava

QUEBEC — La compagnie Asbestos Corporation a commencé des travaux préliminaires à l'exploitation d'un important gisement d'amiant dans le versant de la baie d'Ungava.

Le tout nécessitera des investissements de 40 à 50 millions de dollars.

La nouvelle a été annoncée mardi soir par le premier ministre Jean Lesage devant les membres de l'Association canadienne des producteurs d'énergie nucléaire (Canadian Nuclear Association) dans la capitale provinciale.

M. Lesage qui parlait à ce moment-là des installations géoélectriques de production d'énergie électrique, faisait observer que les nouvelles installations en voie de parachèvement sur la Manicouagan et la Rivière-aux-Outardes ne pourraient cependant satisfaire à la demande que pendant fort peu de temps.

"Dans quelques années, dit-il, d'autres sources d'énergie deviendront nécessaires, et il faudra aménager de nouvelles centrales dans des endroits de plus en plus éloignés."

Le premier ministre, abandonnant alors le texte de l'allocution qu'il prononçait en anglais, donna à titre d'exemple le développement, par Asbestos Corporation, d'une mine d'amiant sur le versant de la baie d'Ungava.

Il ajouta qu'un port de mer serait construit au même endroit par cette compagnie, lequel serait ouvert à la circulation maritime trois mois par année.

Interrogé à l'issue du banquet, le premier ministre a précisé que des travaux sont déjà en cours en vue de l'exploitation de ce gisement, et que les investissements qui seront faits à cet endroit seront "très considérables".

"Je ne suis pas libre d'en dire plus pour l'instant. Quant au montant exact de ces investis-

sements, il me faudrait consulter mes fiches, que je n'ai pas ici pour vous répondre. Soyez assurés que c'est très considérable", dit-il.

Les inscriptions dans les maternelles de la CECM, le 17

Les inscriptions dans les classes de première année de la Commission des écoles catholiques de Montréal se feront lundi et mardi prochains, les 17 et 18 mai, de 9 heures du matin à midi, et de 1 heure à 5 heures de l'après-midi.

L'âge d'admission en première année demeure inchangé, c'est-à-dire que l'enfant doit avoir 6 ans révolus avant le 1er janvier prochain. Le certificat de naissance ou de baptême est exigé au moment de l'inscription. Le certificat de vaccination sera à l'ouverture des classes en septembre.

L'âge d'admission en classe maternelle est fixé à 5 ans avant le 1er juin 1965. L'inscription se fera, dans les écoles où de telles classes existent, les 19 et 20 mai, de 9 heures du matin à midi, et de 1 heure à 5 heures l'après-midi. Le certificat de naissance est également exigé.

Les oeuvres de santé : 28% de l'objectif a été atteint

Le président de la campagne de souscription pour les Oeuvres de santé et la Croix-Rouge, M. Arthur Pascal, a révélé que \$585,780 ont été recueillis jusqu'à présent. Ceci représente 28,2% de l'objectif de \$2,074,605 requis par les 20 Oeuvres de Santé y compris la Croix-Rouge.

"Ces chiffres sont impressionnants, a dit M. Pascal, d'autant plus que la division des noms réservés féminins que préside cette année Mme G.R. Duncan avec Mme Madeleine Forbes comme vice-présidente, ont maintenu une augmentation de 8% dans leur division. 80% des noms réservés féminins sont maintenant entrés."

La sollicitation à domicile se poursuit activement mais les résultats ne sont pas encore suffisants pour indiquer une tendance marquée. Les bénévoles sont exhortés à profiter du beau temps pour poursuivre leur travail car le temps est le plus précieux auxiliaire.

Centre de Vacances mixte
pour enfants de 7 à 14 ans
à Ste-Marquette-du-lac-Masson (Cité Terrebonne)
au cœur des Laurentides
Air pur - Excellente nourriture - Confort
Direction par personnel enseignant
Cours de rattrapage scolaire sur demande
2 périodes : du 25 juin au 25 juillet
du 1er août au 30 août
Pour inscriptions et renseignements :
Téléphoner tous les soirs à partir de
6h. p.m., à Montréal au
256-0926
Hâtez-vous — Places limitées

LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI 13 MAI 1965 Page 3

Le ministère de l'éducation va créer au coeur de Montréal un complexe de l'enseignement technique

QUEBEC — Le ministère de l'éducation aménagera, en plein coeur de Montréal, un vaste complexe d'éducation technique et professionnelle, dans le quadrilatère formé par l'avenue du Président-Kennedy et les rues Sherbrooke, Saint-Urbain et Jeanne-Mance, annonce le ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie.

L'Institut de Technologie de Montréal occupe déjà une partie

de ce vaste emplacement. Le ministère a décidé d'agrandir cet institut en acquérant, par dépôt d'expropriation, 58 lots et propriétés situés à l'intérieur de deux quadrilatères formés par les rues Sherbrooke, Saint-Urbain, Kimberley et l'avenue du Président-Kennedy, et par les rues Sherbrooke, Jeanne-Mance, Kimberley et l'avenue du Président-Kennedy.

L'évaluation municipale des propriétés est d'environ \$1,500,000.

Le réaménagement de ce quadrilatère permettra au ministère d'aménager les locaux nécessaires pour donner de nouveaux cours, notamment en technique de la radio, de la télévision et de l'automatisation, ainsi qu'en télécommunications. Immédiatement au nord de la Place des Arts, le futur complexe d'enseignement sera égale-

ment voisin de l'Ecole des Beaux-Arts et de l'Ecole d'architecture, situées entre les rues Milton, Sherbrooke et Saint-Urbain.

M. Gérin-Lajoie a souligné que le réaménagement de ce quadrilatère était pour son ministère une occasion de collaborer avec les autorités de la ville de Montréal à la rénovation urbaine d'un important secteur de la ville, qui deviendra, av...

centre éducatif et culturel dont bénéficiera toute la population.

Le ministre de l'éducation déposait le 6 avril dernier au bureau d'enregistrement, division de Montréal le lan. Les travaux de démolition doivent commencer en juillet prochain. Une seule propriété, la Saint Michael's Mission, située au coin de la rue Saint-Urbain et de l'avenue Président-Kennedy, n'a pas été expropriée.

La CSN s'oppose à l'amendement d'un article du code du travail

La Confédération des syndicats nationaux a signifié hier au ministre du travail son opposition à l'amendement par le Conseil législatif d'un article du nouveau code du travail.

Dans un télégramme adressé à M. Carrier Fortin, le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, précise que, selon des informations reçues, le Conseil législatif aurait adopté un amendement à l'effet d'ajouter le mot "continuellement" à l'article 20 touchant les salariés travaillant à l'exploitation d'une ferme.

"Cette modification, qui aurait pour conséquence de soustraire à l'application de la loi un certain nombre de travailleurs agricoles, constitue une restriction au droit d'association", soutient le secrétaire de la CSN.

Faits divers

Jean Giroux a été reconnu coupable

Un ancien commis des Postes, Jean Giroux, 20 ans, a été trouvé coupable, hier, devant le juge Trahan d'avoir volé 80 bâtons de dynamite et 20 détonateurs, ainsi que de possession d'explosifs et de conscription. Giroux, qui avait été appréhendé le 27 février dernier, soit deux semaines après l'arrestation de Michèle Duclos, à New York, était impliqué dans le complot visant à faire sauter trois monuments nationaux américains. Il n'a offert aucune défense. Le juge Trahan a rendu son verdict après que le procureur de la couronne, Me Jean-Guy Boillard, ait présenté les trois déclarations que Giroux avait faites à la police de Montréal. Le procureur de la défense, Me Luc Mercier, s'est contenté d'admettre les déclarations de son client. Deux autres personnes impliquées dans ce complot attendent leur procès. Il s'agit de Michèle Saunier, professeur de psychologie, et Raymond Sabourin. Une troisième personne, Gilles Le-gault, arrêté en même temps qu'eux, s'est donné la mort dans sa cellule de la prison de Bordeaux le mois dernier.

Fillette de quatre ans victime d'un incendie

MANITWAKI — Une fillette de quatre ans a perdu la vie hier dans l'incendie qui a détruit une maison à logements multiples. Le père de la fillette, M. Richard Caron, s'est brûlé gravement en retirant des flammes ses deux autres enfants, Diane, cinq ans, et Marilyn, deux ans. Mais la petite Linda est morte dans les flammes qui ont éclaté à la suite de l'explosion d'un petit réservoir à essence. L'incendie s'est par la suite communiqué à une maison voisine. Les pertes sont évaluées à environ \$100,000.

Le procès Poisson

RIMOUSKI — Me Jean Bienvenue, procureur de la Couronne au procès pour meurtre de Claude Poisson, a confirmé que la police procède à l'assèchement d'un lac artificiel près du collège où étudiant l'accusé en vue de trouver certains objets qu'il compte produire au procès. Le procès entrerait hier dans sa troisième journée. On se souvient que le jeune Poisson a été inculpé du meurtre du frère Oscar Lalonde, portier du Collège de Matane, dont le corps a été retrouvé en avril 1964.

Vol de banque

ST-ISIDORE — Quatre bandits masqués ont volé hier midi une importante somme d'argent à la succursale de la Banque de la Nouvelle-Ecosse de St-Isidore de Prescott, au sud-est d'Ottawa. Après avoir contraint le personnel de l'établissement à se coucher sur le plancher, les malfaiteurs ont emporté le contenu du coffre-fort. Ils auraient ainsi volé \$20,000.

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIÈRES
GALVANISÉES • ALUMINIUM
OUVRE
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAL METAL INC.



Lors d'une séance spéciale de la cour supérieure, le juge George S. Chailles (à gauche) a procédé à l'assèchement du juge Yves Leduc comme juge pûin de la Cour supérieure. La cérémonie s'est déroulée, hier après-midi, dans une salle du Vieux Palais de Justice de Montréal.

La Fédération de Montréal des Caisses Desjardins: Le rapport Porter ne tient pas compte du caractère particulier des caisses

Les recommandations du rapport Porter concernant les Caisses populaires ne devraient pas être mises en vigueur, déclare M. André Lamarche, directeur général de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins, dans un communi-

qué qui vient d'être remis à la presse.

"Même, dit-il, si nous admettons que plusieurs des recommandations formulées renferment des aspects très constructifs qu'il serait vain de vouloir ignorer, il n'en reste pas moins que l'étude des motifs invoqués nous révèle que les commissaires ont ignoré, sinon contredit, certains caractères propres aux Caisses populaires."

Le communiqué ajoute: "En effet, tout au long du chapitre traitant du comportement des Caisses populaires et des Credit Unions, les commissaires se sont employés à signaler les différences profondes qui existent entre les deux organismes. Il aurait donc fallu que ces distinctions se reflètent dans les recommandations. Or, nous sommes surpris de constater qu'aucune distinction n'est faite lorsqu'il s'agit des recommandations. On ignore ce qui différencie les deux groupes et on propose des mesures uniformes."

Inspection et taxation

Les commissaires ont demandé que les fédérations et les centrales soient inspectées par le gouvernement fédéral, alors que l'inspection des caisses locales devrait être conduite sous la responsabilité des gouvernements provinciaux. Leur rapport souligne l'excellence de l'inspection dans les Caisses populaires du Québec. Dès lors, dit le communiqué, pourquoi vouloir dégrader un système qui fonctionne si bien ? De plus, n'y aurait-il pas danger de provoquer un conflit de nature constitutionnelle, en accordant au gouvernement fédéral un droit de regard et même de contrôle à l'intérieur d'un organisme provincial ?

Les commissaires, avec raison d'ailleurs, ajoute M. Lamarche, ont clairement affirmé que leur mandat ne les autorisait pas à examiner l'opportunité de recommander l'application des lois fiscales sur les entreprises coopératives en gé-

néral. C'est donc à titre tout à fait gratuit, dit le communiqué, qu'ils recommandent dans leur rapport l'application de règles identiques à celles qui s'appliquent aux autres institutions bancaires. Cette question si importante de la fiscalité en fonction des coopératives ne peut être examinée simplement à l'occasion d'une étude ayant un objet totalement différent.

Le communiqué conclut: "Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'application des conclusions de la commission Porter mettrait en jeu l'existence même de la plus grande partie des Caisses populaires du Québec. Les caisses ont absolument besoin de tous leurs revenus pour fournir à la population les services qu'on attend d'elles."

"Serait-il opportun, au moment où les caisses ont démontré qu'elles pouvaient concourir au développement industriel pour relancer l'économie canadienne-française, que ce levier de notre essor économique soit soudainement soumis, par des voies détournées, à un empiètement fédéral ?

"Au moment où, grâce aux efforts et aux sacrifices de leurs pionniers, les Caisses populaires s'apprêtent à réaliser pleinement les objectifs assignés par le fondateur, il faut éviter de leur appliquer des mesures susceptibles d'enrayer leur expansion, sinon de supprimer totalement leur efficacité."

Tag-day de la JOC

Samedi, le 15 mai, la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Catholique) de Montréal organise son TAG-DAY annuel. L'an passé, le résultat fut magnifique grâce à la générosité du grand public. Encore cette année, la J.O.C. s'adresse de nouveau à vous pour l'aider à soutenir son oeuvre d'éducation auprès des jeunes. L'objectif fixé est de \$10,000.

M. Pierre Dupuy est rentré à Montréal

M. Pierre Dupuy, commissaire général de l'Expo 67, rentré hier à Montréal, donnera aujourd'hui une conférence de presse.

Le commissaire général revient d'une tournée en Afrique, où il a rencontré les chefs d'Etat de ces pays, et communiqué les détails de ce long voyage.



NOUVELLE ADRESSE
Noël Beauchamp
TAILLEUR
1961, 16e avenue
Pointe-aux-Trembles
Tél. 645-0701



V'NEZ SOUPER !

C'est étonnant
comme vous allez aimer
not' manger !

TOUS LES JOURS
A partir de 5 heures
jusqu'à 2h. A.M.
LE DIMANCHE
SOUPER DE FAMILLE
Restaurant licencié

V'NEZ VEILLER !

On n'est pas sorteur !

SPECTACLES sur SEMAINE
à 9h.30 et 11h.30

LE SAMEDI: 9h. - 11h.30 - 1h.
LE DIMANCHE: 7h.30 et 9h.30
LUNDI: Relâche
Réservations: 842-3605

Chez Jacques Labrecque
1430 RUE STANLEY

Importé de France !
CIDRE de Pommes
marque
EVA
Léger — Fruité — Pétillant
Teneur en alcool 2 1/2 %
Toute la saveur et le parfum des véritables pommes à cidre de
NORMANDIE
En vente dans tous les magasins
d'alimentation spécialisés dans les
conserves fines et autres produits de choix
importés de France.
Distribué dans le Québec par:
Société JUFRANCE
470, Avenue Ogilvy — Montréal
Tél.: CR. 6-1224 — CR. 6-1127

Son prix n'est qu'un
rien plus élevé mais
l'achat de votre com-
plet "Society Brand"
s'avérera un investis-
sment profitable et à
long terme. Votre bon-
ne apparence fera
toute la différence !

H. PREVOST
LTÉE
406 est. Ste-Catherine
Angle St-Denis 288-6153
Stationnement gratuit
en face, à 1290 rue St-Denis

EDITORIAL

Un pas vers "nos" richesses?

Dans un débat public qui remonte à quelques mois, nous entendions Jean Marchand développer avec brio le paradoxe suivant : "Ne venez pas me raconter, disait-il, que le Québec est une terre d'abondance par le seul fait des richesses naturelles qu'il possède. Au contraire, je puis vous citer des douzaines de pays dont le sous-sol est également riche et dont le standard de vie est misérable. Je vous parlerai des Noirs de l'Afrique du Sud, je citerai le Ghana, les pétroles du Sahara, ceux du Moyen-Orient. Les richesses naturelles ne sont rien; tout réside, dans la manière dont on les exploite."

J'ai écrit le mot paradoxe. En était-ce un vraiment ou plutôt une vérité élémentaire dont le Québec a fait mille fois l'expérience, à ses propres frais? Allez raconter aux bûcherons québécois et aux travailleurs de l'industrie papetière que nos forêts étaient source de bien-être, avant la loi qui força les grandes sociétés anglaises et américaines à transformer sur place le fruit de leurs coupes.

Les exploitants, à l'époque, abandonnaient aux Québécois les salaires misérables des scieurs de bois et payaient aux travailleurs de leurs pays les traitements deux fois plus élevés des ouvriers spécialisés, gardant pour eux-mêmes la part du lion dont ils ne sacrifiaient qu'une portion fort maigre au gouvernement de la province. On pourrait en dire autant de l'électricité, des chutes vendues (et non louées) aux sociétés exploitantes, des mines enfin.

On se rendrait compte, en procédant à cet historique, de tout ce que souffre et perd un pays quand il limite son activité à l'extraction des matières premières, et pis encore quand il se contente de fournir la main-d'œuvre. Le terme "banana republic" n'a pas été créé au hasard. On pourrait presque le traduire par "république à richesses naturelles exploitées de l'extérieur".

En revanche, l'Ontario entre autres nous offre un bel exemple de ce que peuvent créer les richesses naturelles quand elles s'accompagnent d'un développement économique vigoureux et d'une politique éclairvoyante. Ce que la province voisine possédait, elle l'a mis très tôt au service de son industrialisation. Ce n'est pas par hasard qu'elle a nationalisé ses ressources hydro-électriques cinquante ans avant le Québec ni qu'elle a établi bien avant nous une liaison directe avec l'étranger. Exploitant une situation favorable à plus d'un point de vue, mais l'ex-

ploitant avec constance, elle s'est bâtie une économie et jouit aujourd'hui d'une prospérité qui fait l'envie de toutes ses voisines.

Mais il serait un peu naïf de seulement envier. C'est pourquoi il faut se réjouir sans réserve de voir le gouvernement du Québec s'engager dans la voie d'une exploitation plus rationnelle, de le voir surtout sortir de sa passivité et prendre des initiatives audaces. La société d'exploitation minière dont le projet fut présenté mardi à la Chambre par M. René Lévesque marque un pas considérable.

Tout le monde sait que le sous-sol québécois recèle d'extraordinaires richesses. Et pourtant, les administrations qui se sont succédé à Québec s'étaient toujours comportées jusqu'à présent comme si cette réalité ne les intéressait qu'à demi. On avait l'impression que l'exploitation minière était affaire de prospecteurs, de sociétés (la plupart du temps non québécoises) et de quelques chevaliers, sans parler d'un nombre respectable d'escrocs. Le ministère se contentait de vérifier certaines de leurs opérations, de prélever des droits plutôt insignifiants. C'est ainsi que Québec concevait la gérance de ce bien communautaire. Est-il étonnant, dès lors, que cette richesse ait surtout profité aux exploitants et fort peu aux vrais propriétaires, c'est-à-dire à nous tous?

En s'adonnant lui-même à l'exploration minière et en participant à la mise en valeur des découvertes comme à l'exploitation des gisements, l'État québécois assume enfin son rôle. Non seulement il pourra créer ainsi une richesse nouvelle mais il permettra à un plus grand nombre de Québécois, plus ou moins ostracisés jusqu'ici, d'assumer les postes de direction qu'on leur a trop souvent refusés.

Se trouvera-t-il des esprits chagrins pour crier au socialisme? Peut-être. Mais loin de déclencher un scandale, ces cris pourraient bien, cette fois-ci, faire prendre conscience à la population de ce que la peur panique du socialisme lui fit perdre, jadis et naguère. A son tour, cette prise de conscience influsera peut-être à M. Lesage un peu plus de sang-froid, lui épargnant ainsi les précautions et les excuses qu'il multiplie généralement au-delà de toute mesure, chaque fois qu'il met en route un projet dont l'inventeur ne loge pas rue Saint-Jacques.

Gérard PELLETIER

L'énergie nucléaire au Québec

A cause des abondantes ressources hydrauliques dont dispose notre province, l'on pouvait croire que le recours à l'énergie nucléaire ne serait nécessaire ou même rentable que dans quelques décennies. Or, M. Lesage vient d'annoncer que son gouvernement a déjà conclu une entente de principe avec Ottawa pour l'établissement au cours des prochaines années d'une centrale nucléaire chez nous.

Le premier ministre a dit que cette décision a été prise à la suite d'études fouillées faites par l'Hydro-Québec et qui concluent à la nécessité de recourir à cette forme d'énergie. Cela démontre à quel point l'évolution est rapide dans ce domaine puisque cette perspective paraissait peu prochaine au moment de la décision de nationaliser l'électricité il y a moins de trois ans.

D'autre part, il semble, d'après les paroles mêmes de M. Lesage, que le problème se présente sous plusieurs angles et qu'il a notamment un aspect politique non négligeable. Il importe donc de considérer cette décision dans tout son contexte et de distinguer ce qu'elle implique pour les prochaines années et pour un avenir plus lointain.

Concurrence de l'atome

Depuis au moins une décennie, les experts prévoient que la force nucléaire pourrait éventuellement concurrencer, non seulement les centrales thermiques alimentées au charbon ou au pétrole, mais même les centrales hydro-électriques. C'est déjà acquis pour les premières, du moins pour une production de grande envergure, et la marge se rétrécit quant aux ressources hydrauliques, compte tenu de la longueur des lignes de transmission.

Dans la centrale thermique de type classique, le coût des combustibles représente une part importante du prix de revient de l'énergie, environ la moitié; son principal avantage c'est qu'elle n'exige pas une grande production et qu'on peut construire ce type de centrale à la mesure des besoins. Il va de soi aussi que l'énergie peut être produite, près du marché de consommation. L'énergie hydro-électrique, par contre, exige un aménagement selon l'envergure de la force hydraulique à harnacher; les frais fixes, c'est-à-dire l'aménagement de la centrale, représentent approximativement 85 p.c. du prix de revient de l'électricité, car la source de l'énergie est constante et n'entraîne pas de dé-

boursses comparables à l'achat du combustible. L'énergie nucléaire se compare à la fois aux deux types précédents. Comme la centrale thermique, elle peut être aménagée pas trop loin du marché d'utilisation, et elle épargne les frais de transmission qui peuvent être considérables, par exemple, pour l'emploi à Montréal de l'électricité qui sera produite à la Manicouagan. Mais, comme la centrale hydro-électrique, elle exige un aménagement coûteux et une forte production. Il est probable que le coût de l'énergie nucléaire sera graduellement abaissé au point de concurrencer celui de l'énergie hydraulique. Mais M. Lesage a invoqué un autre argument, c'est que les besoins d'énergie grandissent si rapidement que même les abondantes ressources du Québec en houille blanche seront insuffisantes d'ici 1985, indépendamment du coût de revient; et il est bien possible que le coût de transmission de l'électricité produite éventuellement près de la baie d'Hudson laisse un avantage à l'énergie nucléaire.

Juridiction provinciale

Ce problème technique et économique a aussi un aspect politique. La juridiction du Québec sur ses ressources naturelles et donc sur ses forces hydrauliques ne fait pas de doute, et tant que l'électricité provenait de cette source, notre province pouvait se défendre contre toute intrusion fédérale, et refuser par exemple l'établissement d'un réseau "national" de distribution de l'électricité entre les provinces sous l'égide d'Ottawa. Sur ce plan, les centrales thermiques classiques étaient trop vulnérables sur le plan économique pour être dangereuses.

Mais si l'énergie nucléaire doit concurrencer la force hydraulique dans quelques décennies, quelle sera la situation juridique? M. Lesage a peut-être voulu, à la suggestion de l'Hydro, aller au-devant des coups et régler la question avant qu'elle devienne brûlante. Sur le plan des besoins prochains du Québec,

BLOCS NOTES

la décision de recourir à l'énergie nucléaire aurait peut-être pu attendre encore un peu, mais pour l'aspect politique c'est plus prudent de prévoir.

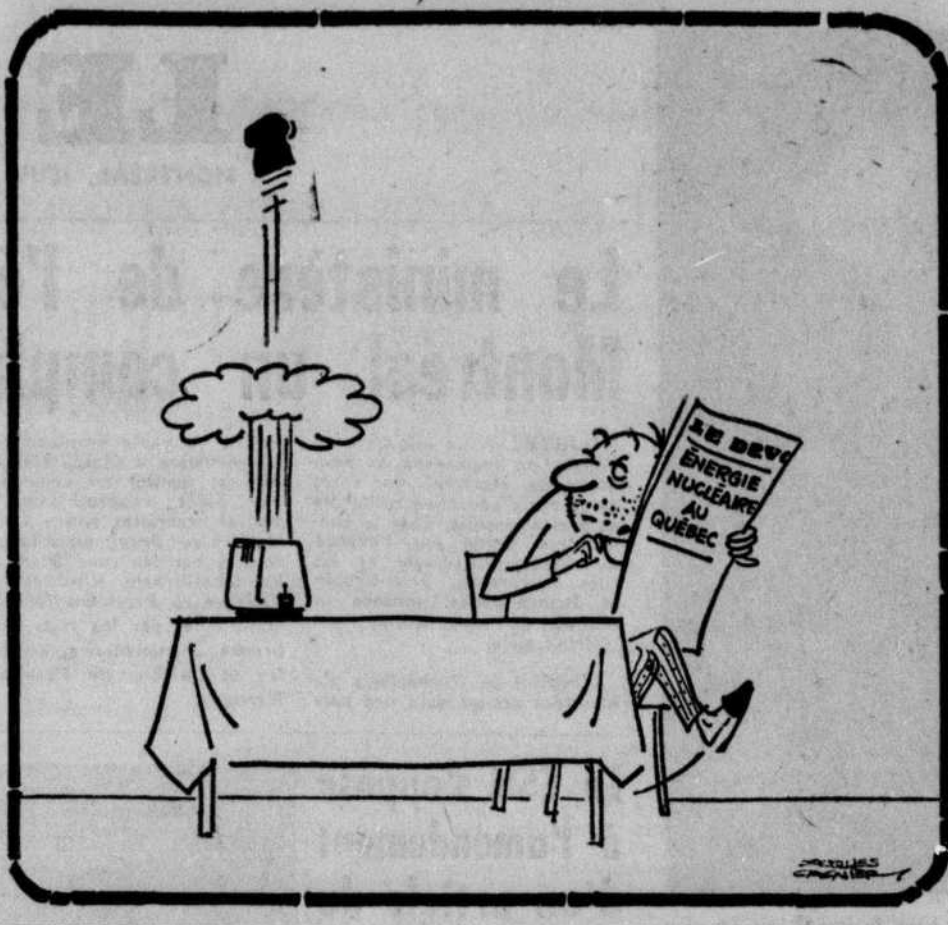
Les circonstances sont favorables. A cause des besoins de l'Ontario qui sont urgents parce que la province voisine n'a plus de forces hydrauliques considérables à harnacher, Ottawa a déjà accepté d'aider au financement d'une centrale nucléaire à Douglas Point. C'est donc une sorte de programme à frais ou à crédits partagés, ce qui ouvrirait la porte à une demande analogue du Québec.

Le projet d'une centrale nucléaire québécoise déjà admis en principe, et qui doit être décidé de façon définitive l'an prochain, comporte l'intégration de cette source d'énergie au réseau provincial de l'Hydro-Québec. On formera un personnel technique à cette fin, et tout sera ainsi préparé pour les étapes ultérieures de cette évolution s'il y a lieu. Cette énergie fondée sur de l'uranium qui n'est pas québécois sera donc elle aussi contrôlée par l'autorité provinciale puisqu'elle relèvera du même service public nationalisé.

Tout cela n'enlève rien et ne peut rien changer à la haute rentabilité de la nationalisation réalisée en 1962-63. Les futures centrales de la Manicouagan, une fois aménagées, ne sauraient non plus devenir désuètes ou non rentables, car une fois l'aménagement financé les frais d'exploitation sont relativement faibles. Même chose pour les chutes Churchill qu'on aura le temps de harnacher avant que l'énergie atomique puisse annuler l'avantage économique actuel de la centrale hydro-électrique.

Il est néanmoins prudent de commencer dès maintenant à préparer les cadres et l'intégration de cette grande force de l'avenir. Le Québec a déjà suivi, bien qu'avec un long retard, l'exemple de l'Ontario quant à la nationalisation de l'électricité; le gouvernement fait bien d'imiter aussi la province voisine pour l'intégration de l'énergie nucléaire dans l'Hydro provinciale.

P.S.



LA ROUMANIE, ENCLAVE LATINE DANS LES BALKANS

— III —

L'université enfant gâtée de la nation

par Maurice TINGAUD

Que dire de la place faite à l'enseignement et à la culture?

Nous n'allons pas, bien sûr, démontrer le mécanisme de l'éducation nationale qui n'est pas très différent du nôtre. Il vaut mieux entendre Elena Popuza, 20 ans, étudiante de 4^e année, de la Faculté de Mécanique, section des machines à calculer, à l'Université de Cluj, en Transylvanie qui compte 15.000 étudiants dont 2.000 poursuivent leurs études par correspondance.

"Notre licence — dit Elena — demande cinq années, mais je pense aller sinon jusqu'à l'agrégation du moins au diplôme intermédiaire entre la licence et le doctorat. Les programmes ne me paraissent pas, quant à moi, très surchargés. En effet, en dehors des cours, qui m'occupent en général une demi-journée, je dois travailler environ quatre heures quotidiennement. Il me reste, dans tous les cas, suffisamment de temps pour m'occuper des organisations d'étudiants et consacrer deux soirées par semaine et le dimanche à l'opéra, au théâtre, ou aux concerts."

Et lorsqu'on demande à Elena des précisions sur sa situation — disons "sociale" — voici ce qu'elle confie : "Mes parents enseignent l'un au lycée, l'autre dans une école primaire de Craiova, en Oltenie. Nous sommes trois enfants, ce qui, en partie, m'a permis d'obtenir une bourse d'Etat, comme 80% des étudiants de Cluj. Ainsi mon logement (50 lei par mois) et mes trois repas (230 lei) sont gratuits. Il me reste 30 lei comme argent de poche sur ce qui m'est donné."

La question que je posais ensuite à la jeune fille parut l'étonner : "Les amphithéâtres, les laboratoires sont-ils assez grands?" "Evidemment, répondit Elena Popuza. Le gouvernement roumain ne peut, en effet, souffrir des mêmes ennuis que le nôtre. Tout étant nationalisé, les finances publiques sont largement alimentées et la répartition des crédits pose infiniment moins de problèmes que dans une économie traditionnelle. L'Université est ainsi, l'enfant gâtée de la Nation, comme les "complexes" étudiants ont poussé dans toutes les grandes villes. Ces complexes groupent des chambres, les foyers, les restaurants. A remarquer que leur équipement est plus sommaire que chez nous, les chambres sont faites pour 3, 4 ou 5 lits, les installations de douches, les lavabos sont communs... mais il ne semble pas qu'un étudiant ait jamais le souci de se loger."

Lorsqu'on parle de la place dans les universités, il faut tout de même, pour voir la question au fond, ne pas ignorer qu'un concours d'entrée limite le nombre des étudiants. Ainsi, cette année, à Bucarest, il y avait 7 candidats pour 1 place dans les facultés de sciences, 2 1/2 à Cluj, et dans les cours de français, 4 candidats pour une place! Ensuite, un échec aux examens de première année est éliminatoire, si bien qu'à la fin des études, on enregistre un "collé" seulement sur 200.

Ah! Une question particulièrement intéressante pour les jeunes gens : le service militaire. Il est normalement de deux années, mais les étudiants consacrent seulement un jour par semaine pendant les 3 dernières années d'études à la préparation militaire. Après l'obtention de leur diplôme, ils sont libérés de toutes obligations après trois mois d'entraînement. Ils auront ainsi donné 7 mois à l'armée.

Au monastère orthodoxe de Cozia, le prêtre annonce l'office en frappant sur la simandre.

plôme, ils sont libérés de toutes obligations après trois mois d'entraînement. Ils auront ainsi donné 7 mois à l'armée.

plôme, ils sont libérés de toutes obligations après trois mois d'entraînement. Ils auront ainsi donné 7 mois à l'armée.

Au monastère orthodoxe de Cozia, le prêtre annonce l'office en frappant sur la simandre.

L'enclave latine des Balkans si comparable à la France tant par la diversité de ses paysages que par celle de ses ressources qui font de l'Etat un pays équilibré est aussi un haut-lieu touristique.

La Roumanie le sait bien d'ailleurs puisqu'elle construit partout des hôtels de différentes classes.

Et il est bien des choses à voir, là-bas! Si, par exemple vos goûts vous poussent sur les rivages marins, Mamaia, Eforia, Mangalia, d'autres stations encore, créées pour la plupart depuis dix ans, sont construites sur les plages de sable fin de la Mer Noire. Sans doute l'arrière-pensée est-il monotone, mais il est aussi le cas qu'il se déroulent les civilisations qui finissent la Roumanie. Les fouilles de Constanza, pour lesquelles les plans d'urbanisme ont été modifiés — on ne sait rien refuser aux archéologues — la magnifique musée de la ville, avec ses trésors récemment découverts, de sculpture, d'orfèvrerie, numismatique sont parmi les richesses exceptionnelles qu'ont laissées les hommes préhistoriques puis les Grecs, puis les Romains; Ovide vint mourir à Constanza!

Des musées, il en est dans toutes les villes. L'Etat consacre à leur construction, à leur fonctionnement, des sommes folles. A Bucarest, il en est ainsi du musée national, qui abrite en particulier les Grecs, les Breughel, les Cranach que la maison royale possédait autrefois.

Mais la Mer Noire n'est qu'un aspect assez habituel avec ses casinos, ses orchestres de danse qui font se contorsionner les jeunes fanatiques du twist. Les grands axes routiers peuvent vous conduire dans les régions plus pittoresques des Carpathes ou vivent encore l'ours, le loup, le lynx. Des noms de romans ponctuent ces itinéraires au long desquels les petits chars traînés par les chevaux ou les boeufs vont sans cesse vers des destinations mystérieuses : c'est Tergu, Mures, Brasov, Bicz. Des villages toujours fleuris, des montagnes tour à tour semblables à la Chartreuse ou au Vercors, des défilés sauvages où la route cahote encore comme un sentier... puis le plateau de Transylvanie avec ses collines boisées, ses bergers en costumes folkloriques, pantalons étroits, longue blouse blanche serrée à la taille, ses minorités hongroises, ses Saxons habillés comme nos Alsaciens des gravures de Hansi...

Dans la vallée de l'Olt ce fleuve puissant qui recueille l'eau de toutes les rivières à travers, s'échelonnent les monastères orthodoxes magnifiquement entretenus. Les moines barbus, qui sont payés par l'Etat, comme tous les prêtres, y vivent dans le silence et la prière.

L'office du soir allait commencer lorsque nous arrivâmes à Cozia dans un paysage d'une grande beauté. Un moine annonçait la prière en frappant sur la simandre la très longue planche qui résonne sous les coups du maillet.

Dans l'église byzantine recouverte de fresques moyennages, une femme embrassait une icône et déposait devant elle un bouquet de menthe sauvage. Les paysannes fidèles arrivaient une à une lorsque l'office se mit à lire les textes

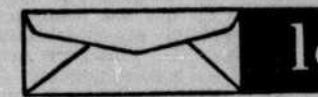
sacrés, dans un gros livre posé sur un lutrin, autour duquel, debout, d'autres moines, d'autres croyants s'étaient groupés.

Mais, il y a aussi les orchestres tziganes de tous les hôtels les théâtres innombrables, les petites maisons paysannes sculptées et colorées...

Il y a la Roumanie à découvrir.

FIN

Droits réservés A.P.P. et Maurice TINGAUD.



lettres au DEVOIR

De la suite dans les idées s.v.p.

M. Maurice Ranger,

Je n'attendrai pas que vous me permettiez de répondre à votre lettre ouverte concernant les collèges mixtes, (cf. Devoir le 3 mai, 1965) car, la position que vous prenez devant cette innovation au Québec, me fait perdre toute patience.

Où avez-vous laissé votre trait de logique...? Depuis quand, cher monsieur Ranger, avez-vous suspendu vos cours en psychologie? Décidément, il serait temps pour vous, de retourner sur les bancs de l'école; et serait-ce dans un collège mixte, pour vous permettre de connaître ce que vous condamnez...

Je n'ai pas encore la barbe blanche et je ne suis pas encore "Le Sage" (De l'Antiquité). Pourtant, j'ai eu l'opportunité de fréquenter pendant deux ans un collège mixte; et rien, je dis bien RIEN de ce que vous supposez ne s'y est encore produit.

Votre premier argument, le plus fort (à ce qu'il me semble) celui qui s'appuie sur la Morale, manque à mon avis, de rigueur; je dirais même, cadre difficilement avec la position que vous défendez. Car quoi, il y a une marge entre l'éducation et le transport? Embourquez-vous si vous voulez, cher monsieur, mais "sufflez" que je ne sois pas de votre suite. Je conçois très bien qu'un autobus scolaire puisse être un lieu de désordre pour les enfants du cours primaire; je vous le concède, on peut très bien s'y tirer les cheveux! Mais pas au niveau collégial! De là à essayer de me faire

croire qu'il s'y passe des choses...

Oh! Ca alors, cela me dépasse; si vos autobus sont si bondés, comment cela se peut-il? Ou vous déformez la réalité, ou bien tous les jeunes le font d'un commun accord et la société est totalement corrompue! Si ce n'est pas la première hypothèse, c'est la seconde, et si c'est la seconde, il ne vous reste plus qu'à vous retirer dans le désert car votre pureté serait bien vite fétide dans une telle société.

Et puis il y a votre second argument, l'argument "psychologique". Je ne suis pas licencié en cette discipline mais j'y entends tout de même quelque chose. "Que l'intelligence féminine soit nettement différente de l'intelligence masculine" (sic) je ne doute pas; ce que je ne crois pas, c'est qu'elles soient l'une et l'autre telles que vous le dites. Je cite : "... l'homme est de par nature rationnel et porté vers les sciences abstraites. Son intelligence, comme son cœur et sa volonté sont orientés avant tout vers l'action." Comme cela peut-il se faire? Si l'intelligence "masculine" est rationnelle et abstractive, elle est spéculative et si elle est spéculative comment peut-elle être active et dynamique, c'est-à-dire pratique?

Et quand même la chose serait possible, en comparant vos deux analyses, on en conclut ce que tout le monde reconnaît comme vrai, que l'homme et la femme sont complémentaires de par nature.

Les êtres qui sont faits pour se compléter mutuellement doi-

vent, à mon avis, avant d'être réunis "éternellement", être rapprochés pour apprendre à se mieux connaître. Et ce rapprochement au niveau collégial, sans favoriser le sang-é et l'immoralité, permet cette meilleure connaissance et partant apporte une plus grande compréhension.

Ce n'est pas d'hier qu'un cinéma comme au restaurant, que dans la rue comme à l'église on a dépassé ce stade de ségrégation des sexes. De plus en plus les jeunes gens et les jeunes filles se retrouvent dans des loisirs mixtes; quel de plus normal alors, qu'ils soient ensemble au collège, car enfin ils veulent des échanges sur tous les plans. Ne croyez-vous pas qu'il serait bon, cher M. Ranger, que les jeunes se réunissent autour d'une table de travail et se penchent sur un même problème de mathématiques ou une même thèse de philosophie?

Et quant à protester contre cette heureuse initiative parce qu'elle fait "le jeu des planificateurs du ministère de l'éducation", je crois que c'est faire preuve d'infantilisme. Planifier ne signifie pas raser, aplatiser, mais bien agir selon un plan. Estimez-vous donc cher Monsieur Ranger, qu'un organisme comme le ministère de l'éducation peut agir à l'aventure sans plan directeur?

— Allez donc! La planification est nécessaire partout et il ne faut pas crier au socialisme pour un si petit mot.

O'Neill Durocher

Philosophie II

Coll. Ste-Anne

Church Point, N.E.

Le crucifix

signe que je vous reconnaîtrai pour mes disciples."

Encore, en saint Jean, (12-27-36) "En vérité, je vous le déclare, si le grain de froment ne tombe en terre et il ne meurt, il reste seul; mais si il meurt, il porte un fruit abondant." Jésus crucifié, d'après ce texte, semble bien demander qu'on le considère comme un être mort, le triste sort du figulier stérile... Enfin cet autre texte de saint Jean au même chapitre (12) relatant les paroles de Jésus: "Quand je serai sur la croix, j'attirerai tout à moi," indique, sans conteste, que le symbole du crucifix renferme l'essence même du christianisme.

Il semble bien que ces textes sont assez éloquentes pour justifier l'Eglise catholique romaine d'avoir choisi le crucifix comme symbole de sa mission sur la terre.

"Non" aux écoles et collèges mixtes

Monsieur le Directeur,

Pour moi, je suis CONTRE l'école et le collège mixte car j'estime que le coéducation journalier et continu des garçons et des filles, évite trop tôt des intérêts qui ne pourraient être satisfaits avant de nombreuses années. Tout ce qui regarde le domaine sexuel est affaire d'éducation familiale. Il est donc normal que garçons et filles se voient au foyer ou l'on ne reçoit pas d'invités, sans discrimination.

Dans L'HOMME CET INCONNU, le Docteur Alexis Carrel écrit ceci : "Il ne faut pas donner aux jeunes filles la même formation intellectuelle, le même genre de vie,

vent, à mon avis, avant d'être réunis "éternellement", être rapprochés pour apprendre à se mieux connaître. Et ce rapprochement au niveau collégial, sans favoriser le sang-é et l'immoralité, permet cette meilleure connaissance et partant apporte une plus grande compréhension.

Ce n'est pas d'hier qu'un cinéma comme au restaurant, que dans la rue comme à l'église on a dépassé ce stade de ségrégation des sexes. De plus en plus les jeunes gens et les jeunes filles se retrouvent dans des loisirs mixtes; quel de plus normal alors, qu'ils soient ensemble au collège, car enfin ils veulent des échanges sur tous les plans. Ne croyez-vous pas qu'il serait bon, cher M. Ranger, que les jeunes se réunissent autour d'une table de travail et se penchent sur un même problème de mathématiques ou une même thèse de philosophie?

Et quant à protester contre cette heureuse initiative parce qu'elle fait "le jeu des planificateurs du ministère de l'éducation", je crois que c'est faire preuve d'infantilisme. Planifier ne signifie pas raser, aplatiser, mais bien agir selon un plan. Estimez-vous donc cher Monsieur Ranger, qu'un organisme comme le ministère de l'éducation peut agir à l'aventure sans plan directeur?

— Allez donc! La planification est nécessaire partout et il ne faut pas crier au socialisme pour un si petit mot.

O'Neill Durocher

Philosophie II

Coll. Ste-Anne

Church Point, N.E.

signe que je vous reconnaîtrai pour mes disciples."

Encore, en saint Jean, (12-27-36) "En vérité, je vous le déclare, si le grain de froment ne tombe en terre et il ne meurt, il reste seul; mais si il meurt, il porte un fruit abondant." Jésus crucifié, d'après ce texte, semble bien demander qu'on le considère comme un être mort, le triste sort du figulier stérile... Enfin cet autre texte de saint Jean au même chapitre (12) relatant les paroles de Jésus: "Quand je serai sur la croix, j'attirerai tout à moi," indique, sans conteste, que le symbole du crucifix renferme l'essence même du christianisme.

Il semble bien que ces textes sont assez éloquentes pour justifier l'Eglise catholique romaine d'avoir choisi le crucifix comme symbole de sa mission sur la terre.

"Non" aux écoles et collèges mixtes

Monsieur le Directeur,

Pour moi, je suis CONTRE l'école et le collège mixte car j'estime que le coéducation journalier et continu des garçons et des filles, évite trop tôt des intérêts qui ne pourraient être satisfaits avant de nombreuses années. Tout ce qui regarde le domaine sexuel est affaire d'éducation familiale. Il est donc normal que garçons et filles se voient au foyer ou l'on ne reçoit pas d'invités, sans discrimination.

Dans L'HOMME CET INCONNU, le Docteur Alexis Carrel écrit ceci : "Il ne faut pas donner aux jeunes filles la même formation intellectuelle, le même genre de vie,

le même idéal qu'aux garçons. Les éducateurs doivent prendre en considération les différences organiques et mentales de mâle et de la femelle, et leur rôle naturel. Entre les deux sexes il y a d'irréversibles différences. Il est impératif d'en tenir compte dans la construction d'un monde civilisé."

Voilà un texte que devraient méditer les planificateurs du Ministère de l'Éducation à Québec et les éducateurs, dans les écoles et les collèges, qui manifestent un trop grand pressément à convertir leurs institutions en maisons ouvertes aux garçons et aux filles.

Pierre Léger

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

ALLONS-NOUS HYPOTHEQUER L'AVENIR
DU QUEBEC?

La formule Fulton-Favreau est bien
plus une barrière qu'une garantie

par Jacques-Yvan MORIN (1)

professeur de droit international public
à l'Université de Montréal

Pendant près de trente ans, le gouvernement québécois s'est figé dans une attitude défensive, craignant que le transfert du pouvoir constituant ne permette à une majorité des provinces de modifier l'équilibre constitutionnel à notre détriment.

Cette attitude était peut-être justifiée à l'époque, alors que la vague de centralisation de l'après-guerre atteignait son point culminant et que le Canada français ne faisait que commencer à prendre conscience de sa situation politique et socio-économique. Il était alors fortement question d'adopter une législation sociale au niveau fédéral, de même qu'un régime d'hospitalisation; plusieurs commissions d'enquête nommées par le gouvernement central depuis 1937 (Rowell-Sirois, Marsh) avaient en effet soumis des conclusions invitant l'intervention d'Ottawa dans ces domaines, qui relèvent de la compétence provinciale.

Le nouveau mode d'amendement proposé en 1960 par le ministre fédéral de la justice, M. Fulton, avait l'avantage de répondre à la plupart des objections soulevées par Duplessis. Non seulement l'usage du français ne pouvait être l'objet d'un amendement constitutionnel sans le consentement unanime des provinces — ce qui avait pour effet de donner un droit de veto au Québec — mais encore les compétences provinciales elles-mêmes se trouvaient protégées par la règle de l'unanimité.

C'est cette même formule d'amendement, avec quelques modifications, qui fut adoptée l'automne dernier et que l'on demande maintenant au Québec de ratifier. Mais depuis 1950, le Québec s'est beaucoup transformé; le nouveau mode d'amendement ne tient aucunement compte de ce fait capital.

Exigences fondamentales
du Québec

Comment le Québec s'est-il transformé et pourquoi la "révolution tranquille" risque-t-elle de se heurter au mode d'amendement proposé par Ottawa?

Si l'on compare les aspirations des Canadiens français d'aujourd'hui avec la mentalité

devenir une machine dangereuse.

C'est alors que se pose la grande question: cet Etat logera-t-il à Ottawa ou à Québec? Depuis que l'Etat central s'est tourné vers l'interventionnisme, à la suite de la crise et de la dernière grande guerre, nous savons ce que signifie pour nous la croissance d'une vaste machine contrôlée par un "Establishment" plein de bonne volonté mais qui demeure étranger au Canada français. Nous nous sommes soudain rendus compte que dans dain rendu compte que dans économique par les Etats-Unis et sur le plan politique par une majorité anglophone, notre destin culturel risquait d'être celui de l'Ecosse, de l'Irlande ou de la Louisiane. Aussi, la réponse ne s'est-elle pas fait attendre: l'Etat doit être construit à Québec, de nos mains et avec nos cerveaux, car toute autre solution risque de laisser nos cerveaux en friche et de ne faire appel qu'à nos mains, en plus de nous imposer des manières de penser et des défauts qui ne sont pas les nôtres.

Il ne s'agit pas de s'isoler, bien au contraire. Mais nous voulons être maîtres dans notre maison afin de tendre une main ouverte et ferme à nos voisins. Nous pourrions alors collaborer à des objectifs communs, comme le feront dans l'avenir tous les peuples de la terre. Nous pourrions même planifier l'économie à l'échelle du continent, mais ce sera pour le bénéfice de tous et non pour celui d'une oligarchie régionale.

Ce nouveau concept de l'Etat québécois heurte de front l'idéal anglo-canadien d'un Etat fédéral dynamique et puissant. Venant avant le Canada français à la notion de l'Etat social et moderne, nos compatriotes s'imaginent volontiers que le progrès s'identifie inmanquablement avec le règne de leur majorité et avec la centralisation. Leur inquiétude s'éveille à la compté du moment où le Canada français comprit que son salut résidait dans la construction d'un Etat québécois fort et surtout lorsqu'il devint évident que la volonté de transformation du Québec risquait de bouleverser l'équilibre constitutionnel existant. Mieux valait donc rapatrier la Constitution le plus vite possible, avant que les revendications du Canada français n'atteignent des proportions démesurées. Dans cette perspective, le mode d'amendement rigide, réclamé par le Québec au temps de Taschereau et de Duplessis, devenait un éteignoir dont on pouvait maintenant se servir à l'encontre des ambitions québécoises.

(à suivre)

Opinion du lecteur

Il n'est pas de plus juste symbole
du christianisme que le crucifix

par Jean COALLIER

"Convient-il de substituer au crucifix un plus juste symbole du christianisme?"
J'ai lu avec étonnement, dans votre livraison du 22 avril dernier, cet article d'une jeune institutrice. Je me servirai de son titre comme entrée en matière à une autre opinion.

L'Art... Nous trouvons dans nos demeures et nos écoles quantité de crucifix qui ne sont que de la camelote, c'est malheureusement vrai. Veuillez croire que je serais le premier à louer l'œuvre de qui pourrait nettoyer notre milieu de toutes ces laideurs. Mais, de là à conclure au choix d'un symbole plus approprié à notre catéchèse ou à notre XXe siècle, il y a une marge.

La beauté d'une œuvre d'art est indépendante du sujet, n'est-ce pas? A quoi bon l'art non-figuratif alors? Si vous acceptiez ce principe, acceptez la réciproque: un crucifix peut et doit être beau, voire artistique. Au cours de mes voyages, j'ai traversé le Portugal, l'Espagne, la France, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et même l'Inde... et ce que j'ai vu en voir de beaux crucifix! J'en ai vu partout: dans les musées, sur les places publiques, dans les écoles, les chambres d'hôtel, les demeures... Cette piété de Michel-Ange à laquelle vous faites allusion, je l'ai vue... quelle beauté plastique, quel symbole religieux!

Non, chère demoiselle, ne descendez pas le crucifix sous le fallacieux prétexte de l'ART, ce serait de votre part parti pris et préjugé.

Les enquêtes

Que penser de la valeur d'une enquête auprès des enfants de 6 ou 7 ans? Vous savez trop bien que l'enquête est le moins scientifique des modes d'investigation, celui qui se prête le plus à l'extrapolation. J'ai moi-même tenté de refaire vos conclusions dans une quinzaine de classes et voilà que j'obtiens exactement le contraire: à 100%, et cela en présence des institutrices. J'ai donné plus de 25 années au service de la jeunesse, des parents, de la société et de l'Eglise et je crois sincèrement que les enfants ne peuvent répondre ainsi sans être conditionnés, inconsciemment tout au moins.

D'ailleurs, quel que soit le symbole choisi, le traînerait-il partout dans leur vie? A moins que ce ne soit l'ombilic! Doit-on laisser les enfants déterminer les fins et les agents de l'éducation? Allons, ils n'ont même pas atteint l'âge du raisonnement. Rousseau, pas trop catholique celui-là, était moins radical quand il parlait des besoins naturels et des besoins factices.

L'étonnement

S'agit-il de l'étonnement des enfants? Cela vous surprend? Relisez les volumes de pédagogie et de psychologie que naguère vous pouviez reciter de

mémoire... vous y trouverez que le ressort de l'instruction, de l'apprentissage de toute connaissance intellectuelle, c'est l'étonnement. On apprend justement parce que l'on est agacé de ce qui est et qui ne devrait pas être ou bien encore de ce qui n'est pas et qui devrait être, même quand il s'agit de souffrance. Et alors commence la série des "POURQUOI" que vous mentionnez.

Votre devoir d'éducatrice, votre contrat de travail, les enfants, les parents et l'Eglise, tout vous commande d'ENSEIGNER LA VÉRITÉ, la VÉRITÉ VRAIE. Que vos niches soient étonnées, c'est normal et sain, ce serait le contraire qui serait inquiétant. Cesser d'expliquer, de raisonner, d'agir en dilettante et d'ENSEIGNER, que diable! Il vous appartient en particulier d'extirper ce faux dolorisme qui encombre le cerveau des enfants et d'y substituer l'espérance chrétienne que figure le crucifix. Voilà où mène l'excès d'étude... l'indigestion.

Les parents sont sidérés, ils réagissent. Dieu merci, l'abrutissement n'est pas total: vous ne pouvez pas faire de sottises sans qu'ils réagissent. Vous n'êtes que la mandataire des parents qui restent seuls responsables de leurs enfants. Vous attaquez leur foi, ils se défendent. Et que vient faire ce bon curé dans tout cela...? Il vient de prendre sa paroisse et se sent responsable de l'instruction religieuse. Il est le gardien de la foi, il juge votre geste imprudent, il fait son devoir et vous le blâmez! Vous ne voulez pas travailler avec le pasteur des enfants, il est vieux jeu, il se trompe... vous en connaissez plus long que lui en matière d'éducation religieuse, vous avez étudié la catéchèse, vous préférez votre propre manière de faire. Quand on a perdu la tramontane, quel guide peut-on être pour des mioches de 6 ou 7 ans?

Histoire du crucifix

Pour étayer cette théorie, vous tracez un tableau fort

incomplet de l'histoire du crucifix, vous l'empruntez à une revue spécialisée. Sachez qu'il est parfaitement vrai que les premiers chrétiens n'arboraient pas la croix, et pour plusieurs raisons: premièrement, ces chrétiens vivaient au temps des persécutions ne l'oublaient pas. Il aurait été imprudent, au temps des catacombes, de se promener croix au cou dans les rues de Rome ou de Jérusalem. Auriez-vous eu cette témérité? Auriez-vous exposé à la vue de tous, l'image du crucifié dans votre maison? Vous semblez ignorer la loi de l'arcane.

La persécution terminée, nous la voyons triomphalement émerger avec Constantin qui nous la présente sur ses étendards: le LABARUM. "Par ce signe tu vaincras". Sainte Hélène retrouve la vraie Croix, dans les circonstances que vous connaissez et depuis lors, elle trône sur notre civilisation chrétienne jusqu'à ce que

l'orgueilleux XXe siècle lui trouve enfin un symbole mieux approprié... Ce signe de contradiction divisera désormais le monde en deux camps: pour ou contre la Croix.

Le crucifix nous rappelle que le Ciel, réponse à l'espérance chrétienne, vertu oubliée que celle-là, ne se gagne que par l'acceptation librement consentie et de la mort, et de la souffrance, en union avec le Christ ressuscité qui Lui ne peut plus souffrir, ce qui arrache à Paul: "J'achève dans mon corps..." "Si le Christ constitue les prémices, nous serons sanctifiés par sa Croix". Nous devons donc pour mériter le Ciel, qui n'est pas sur terre, (M. l'abbé Evelyn a corrigé la mauvaise impression laissée par sa conférence) reproduire dans notre vie l'exemple divin. Nous ne pourrions ressusciter sans mourir et sans souffrir car le Christ a dit: "Bienheureux", dans son sermon sur la montagne. Le sentiment exprime par M. l'abbé Evelyn n'est pas celui de l'Eglise qui nous fait prier devant le crucifix notamment à la messe. D'ailleurs Paul expose clairement sa doctrine (Epître aux Corinthiens I, 17-25): Le Christ m'a envoyé prêcher, sans recourir à la sagesse des discours, pour que ne soit pas RENDUS VAINE LA CROIX DU CHRIST. Car la prédication de la Croix est une folie pour ceux qui se perdent... pour nous, c'est la PUISSANCE DE DIEU. Les Juifs demandent des miracles et les Grecs cherchent la sagesse, mais nous NOUS PRECHONS LE CHRIST CRUCIFIÉ, SCANDALE POUR LES JUIFS ET FOLIE POUR LES PAÏENS... ce qu'il y a de fou en Dieu est plus sage que les hommes...

Quelle revue de catéchèse se prétend plus sage que Paul. Quel saint abbé, fût-il venu d'Europe, viendra nous prêcher le contraire, une doctrine autre que celle de Paul! Voyons, de l'ordre dans la cité de Dieu. Delors les faux prophètes!

Valeur du signe

Quant à la valeur de figuration de la Pâque, nous n'avons qu'à relire le propre de la messe de l'EXALTATION DE LA SAINTE-CROIX (14 septembre) pour comprendre la beauté du symbole: "C'est le trophée de la Résurrection du Sauveur". Depuis quand cache-t-on les trophées... Plus loin: "L'étendard de la Croix a été sanctifié..." "la joie d'honneur votre Croix". Soyez sans crainte, avec ce seul signe de salut, je suis moins bloqué, moins bouché et plus près des sources mêmes du Christianisme que tous vos faux prophètes. Ce texte que vous citez en fin d'article, c'est l'antithèse de la prédication de Paul. Quant aux avatars de la dévotion de la Croix jusqu'à cet orgueil qui veut substituer au crucifix quelque chose de plus approprié, il ne saurait être la pensée de l'Eglise, replaçons-le dans son contexte car je doute qu'il puisse même exprimer la pensée d'un authentique témoin du Christ. Quel cri d'orgueil! Sait-on doit s'en réjouir de toutes les fibres de son être.

Un Christianisme vide de la Croix, je n'en ai que faire. Mieux vaut le doute des agnostiques d'où les insultes ne peuvent monter vers un Dieu qu'ils ignorent, que cette religion tronquée que vous prêchez les faux prophètes dénoncés par Pierre, Paul et Jean dans leurs épîtres respectives.

Qu'est-ce qui se cache derrière un nom irlandais?
Un grand cognac français!

HENNESSY
HENNESSY



COGNAC HENNESSY
LE PRÉFÉRÉ DES CANADIENS



le
CARTIER

Un intérieur créé par

LE CARTIER/APPARTEMENTS DE LUXE
COIN DES RUES SHERBROOKE ET PEEL

Vous pouvez maintenant visiter les appartements modèles
Bureau de location sur les lieux

Pour renseignements, appelez: Montreal Trust 845-0422

Les Obligations
d'épargne
du Québec

Pour chaque membre
de la famille!

- Capital remboursable sur demande
- Intérêt payable annuellement

Trois ans à 5%
Trois ans à 5 1/4 %
Quatre ans à 5 1/2 %

Confiez-nous votre souscription aujourd'hui.

A. E. Ames & Co.
Limited

630 ouest boul. Dorchester, Montréal, Québec
Tél: 861-1751

500 est, Grande Allée, chambre 507, Québec, P.Q.
Tél: LA 5-4807

lettres au DEVOIR

Au ministère de la voirie

Depuis deux ans, je fais le trajet Chamby-Montréal, aller et retour, cinq jours par semaine. Durant cette période, j'ai pu constater que l'incompétence du ministère de la voirie n'avait d'égal que son indifférence envers les automobilistes qui fréquentent les routes 1, 47 et boulevard Taschereau. Afin d'occuper dans vos colonnes le minimum d'espace, je ne relèverai que les anomalies les plus criantes.

On construit présentement un viaduc sur le boulevard Taschereau. Il est normal que la circulation soit ralentie par cette construction, mais ce qui est inadmissible, c'est que la circulation soit littéralement bloquée parce qu'on a choisi les heures de pointe pour, soit couler du béton, soit déplacer une poutre, soit pour effectuer d'autres travaux de ce genre qui pourraient certainement être faits à des heures moins achalandées.

Si on décide de faire une coupe sur la route no 1, on ne prend pas la peine de détourner la circulation vers des routes secondaires; on retarde plutôt les automobilistes d'une heure ou deux et le ministre est satisfait.

Il va sans dire que pendant une couple de semaines on

laissera des trous à démolir un char d'assaut, "histoire de laisser fouler le sol".

L'automne dernier, on a étendu, ou plutôt, on a jeté de l'asphalte sur la route no 1 au sud de St-Hubert pour environ un mille de long. Ce travail a été si mal fait que du temps de M. Duplessis, on aurait accusé les communistes de saboter nos routes.

Quant à la route 47, il me faudrait la plume d'un Pellerin ou d'un Léger pour la décrire. Étroite, sinueuse, cahoteuse, elle est décorée d'affiches indiquant que la vitesse maximum est de 60 milles à l'heure, quand à 40, on y risque sa vie.

Comme le pont d'Avignon de la chanson, le petit pont en face de chez moi est si mauvais, qu'on y danse dans la maison, au passage de chaque camion.

Je ne demande pas au ministre de répondre à cette lettre; je lui suggère seulement, s'il a une solide voiture, de faire une balade de ce côté.

Merci monsieur le ministre de m'avoir lu et accepté, je vous prie l'expression de mes sentiments distingués.

Claude DELORNE,
Chamby.

Le nouveau catéchisme biblique

en 3 tomes pour les classes de 5e, 6e, 7e années

Tome I — Dieu m'appelle: le Credo
Tome II — Les signes de l'appel: l'Eglise et les sacrements
Tome III — Ma réponse: la morale

chacun des tomes relié toile

\$1.10 net

Le catéchisme biblique

des enfants

- Cours préparatoire au catéchisme biblique

224 pages

\$1.25 net

Le catéchisme biblique

en 1 volume

- à l'usage des classes de 5e, 6e et 7e années
- approuvé comme livre de références pour les maîtres par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

400 pages

\$1.50 net

FIDES

245 est, boul. Dorchester, Montréal, Tél.: 861-9621

FIDES

L'univers féminin

Le travail des femmes:

85% des fiancées travailleront après le mariage pour des raisons financières

par Solange CHALVIN

C'est par épanouissement personnel que je travaille, avez-vous souvent entendu dire de jeunes femmes exerçant une profession. A tort ou à raison elles travaillent en dehors du foyer parce que leur métier leur plaît — très souvent parce que les exigences de leur foyer demandent un supplément de salaire — et aussi parce que le travail leur semble le meilleur moyen d'équilibrer leur personnalité. Mais ce tableau est tout autre quand on s'adresse à des jeunes filles de 18 à 25 ans qui songent au mariage et qui doivent concier

lier le travail en usine, dans les magasins, restaurants, hôpitaux ou salons de coiffure. Pour elles, le travail est une forme d'esclavage dont elles tenteront le plus tôt possible de sortir. Jusqu'à ces dernières années, le mariage semblait la solution idéale. Elle ne l'est pas puisque 85% des fiancées travailleront après le mariage pour des raisons financières vient de révéler une enquête effectuée par le Service de Préparation au Mariage en vue du rallye des jeunes organisé la semaine dernière par la Jeunesse ouvrière catholique.

Au cours de la même enquête, nous disait Mlle Charlotte Paquette, secrétaire nationale du mouvement, on a découvert qu'à six mois seulement de la date de leur mariage, les futurs maris dans une proportion de 39% gagnaient un salaire inférieur à \$70 par semaine. Parmi ceux-ci 38,3% travaillaient depuis six ans et plus c'est-à-dire qu'ils ont déjà acquis dans leur métier un certain plafond et que leur salaire n'augmentera pas de façon considérable dans les deux ou trois premières années de leur vie conjugale. Par conséquent, dans la majorité des cas, ces fiancées considèrent qu'un salaire unique est nettement insuffisant pour envisager le mariage.

Sur ce chapitre, il serait peut-être bon de s'interroger sur ce que les fiancées considèrent comme besoins primaires et secondaires essentiels au bon fonctionnement d'un ménage. Disent-elles qu'il est évident qu'un salaire maximum de \$70, par semaine ne permet pas à un jeune couple

de rencontrer les dettes généralement contractées en vue du mariage. Afin de remédier à cette situation, la JOC émettait le vœu suivant lors du récent rallye des jeunes, vœu qui sera probablement repris lors de l'élaboration de la Charte du Jeune travailleur, en septembre prochain, à savoir:

la création et le respect d'une loi visant à fixer le revenu minimum vital familial, en fonction d'un foyer qui se bâtit et qui doit faire face à de nouvelles responsabilités.

Ce revenu minimum vital familial serait fixé d'après les conditions économiques du milieu environnant; ainsi le revenu minimum vital dans une ville comme Montréal est sans doute plus élevé que dans un village de province.

Enquête sur le travail des femmes

Il y a tellement d'organismes qui réclament depuis un an une enquête sur les conditions de travail des femmes qu'il est impensable que le

Ministère du Travail du Québec continue toujours de faire la sourde oreille. Une fois de plus, la JOC et le SPM exigent une enquête complète sur les conditions de travail des femmes au Québec. Prouvant que la majorité des femmes qui travaillent au Québec le font par besoins financiers et qu'elles subissent des conditions de travail allant à l'encontre de l'épanouissement du foyer, dans le seul but de consolider la situation économique de ce même foyer, 22,4% des fiancées interrogées ont admis qu'elles ne gagnaient pas un salaire supérieur à \$40, par semaine. Si on tient compte des heures de travail qu'elles doivent fournir (17,4% travaillaient plus de 40 heures par semaine) des frais de transport, repas et toilettes occasionnelles par ce travail, plus les impôts de sécurité, assurances, etc., on voit à quel point ce maigre revenu est indispensable au foyer.

Allocation de mère au foyer

A la suite des révélations de ces femmes en emploi qui loin de s'épanouir au travail, sont esclaves de conditions de travail organisées uniquement en fonction du travail masculin, la JOC réclame pour la mère au foyer une allocation lui permettant d'assumer pendant une période déterminée (celle de la naissance de ses enfants jusqu'à la période d'adolescence) son rôle de mère au foyer. "Chaque femme mariée, nous dit Mlle Paquette, doit avoir la liberté d'occuper un emploi en dehors du foyer, si elle le désire, à condition

L'élégance de l'heure



La combinaison que vous attendez pour compléter votre garde-robe de vacances. En toile blanche, marine ou vert loden, vous l'appréciez le soir au bord de la mer, en bateau ou pour faire vos courses à la campagne. C'est un modèle du couturier américain John Weitz.

Le patron imprimé sur M-155 est offert pour les tailles 8, 10, 12, 14, 16 et 18 ans.

La grandeur 16 requiert 4 1/2 verges de tissu de 35 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de \$1,00 au Service des Patrons, "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exact, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Exposition de livres organisée par les parents de Ville Lemoyne

Le diocèse de St-Jean a organisé une semaine du laïc sur le thème "Nos responsabilités à l'égard de l'école." Les parents et éducateurs sont donc invités à méditer sur leurs principaux devoirs envers les enfants. Afin de concrétiser cette réflexion par une initiative concrète, les parents ont organisé une exposition de livres qui aura lieu samedi et dimanche, les 15 et 16 mai prochains à l'école La Jeunesse, 160, rue René-Philippe à Ville Lemoyne. Cette exposition sera présidée par Mme Geneviève de la Tour Fondue-Smith et l'ouverture officielle aura lieu à 5 hres du soir, samedi le 15. Le public est invité dimanche, de 9 hres du matin à 9 hres du soir. En plus d'une collection particulièrement choisie de beaux livres, le consulat général de France a accepté de mettre à la disposition des membres de cette exposition les cinquante plus beaux livres publiés en France en 63; de son côté, le gouvernement du Québec a également prêté une intéressante collection des dernières parutions.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Mme H. de Liniers, 671-1604 et 671-8316.

Enlevez les poils superflus avec une facilité, une rapidité, une sûreté nouvelles

Pour enlever le poil des bras, des jambes et de la figure, rien n'est aussi facile, rapide et sûr que la nouvelle composition de NAIK blanc pur, agréablement parfumée.

Vous appliquez NAIK... vous essuyez: il n'y a plus de poils! Touchez votre peau: elle est douce comme de la soie, et elle le restera longtemps, car NAIK dissout les poils jusque sous la peau sans laisser le moindre poil raide.

Essayez NAIK, nouvelle composition — crème ou lotion.



NOUVELLE COMPOSITION

NAIK

Conférence de H. Flender au Conseil national des Femmes juives

C'est dimanche prochain le 16 mai que débutera à Montréal le congrès du Conseil national des femmes juives qui se poursuivra durant cinq jours. A cette occasion, M. Harold Flender, auteur, dramaturge et conférencier prononcera une causerie, à l'issue du banquet d'ouverture du congrès, à 7 hres du soir, dimanche le 16 mai, à l'hôtel Mont-Royal.

L'auteur de "Rescue in Denmark" tentera d'expliquer comment ce pays a réussi au cours de la dernière guerre à sauver ses ressortissants juifs des camps de concentration nazis. Pour la publication de son livre, M. Flender avait rencontré des centaines de personnes qui ont risqué leur vie pour empêcher la déportation et l'extermination des juifs par les nazis. C'est cette expérience qu'il relatera au cours de cette conférence à laquelle le public est invité à participer.

Le style Varian a franchi la mer

PARIS — Les adolescentes et les jeunes filles dans le début de la vingtaine s'intéressent aux copies des créations vestimentaires parisiennes. La mode est à peu près semblable en Amérique et en Europe.

Les jeunes filles ont apparemment une prédilection pour les ensembles qui porte Sylvie Varian, cette jolie blonde de 20 ans, actuellement l'une des chanteuses les plus populaires en France.

Sylvie est une adapte des modèles "real" de Paris, qui sont très copiés en Amérique du Nord. Lorsque la jeune vedette fait ses enregistrements, elle choisit souvent de porter une robe genre tennis, en tissu synthétique bleu pâle, avec bordure en bleu et noir.

Parmi les autres ensembles que Sylvie préfère, se trouvent un modèle tunique sans manches, réalisée en soie et rayonne imprimée à pastilles, et col en forme de fer à cheval, ainsi qu'une autre petite robe droite de teinte verte, bordée de noir.

A n'en pas douter, le style Varian sera choisi par les jeunes filles qui veulent allier le confort à l'élégance sur le plan vestimentaire.



AU MONT CASTOR (Ste-Agathe)

Membre de l'Association des camps du Québec COLONIE DE VACANCES LAIQUE et MIXTE Direction française. En activité depuis 1962

Enfants de 5 à 12 ans du 20 juin au 29 août 1965

ACTIVITÉS:

Tous les jeux de plein air. Cours de natation - Tir à l'arc et à la carabine - Arctisme - Théâtre - Dessin, peinture, plastiline - Marionnettes, etc.

Surveillance continue et organisation des jeux par personnel compétent.

Encore quelques places disponibles Rens. et documentation: RE. 9-0552

Dans votre panier à provisions

Je fais mon marché en plein air

Pour plusieurs le marché du vendredi représente une véritable corvée. Moi, ça m'amuse, à condition bien sûr de ne pas me retrouver, semaine après semaine, face aux vastes tablettes des grands magasins d'alimentation où tout est désolant tant c'est anonyme. Même la musique en douce n'arrive pas à me déridier. J'y vais pour acheter les produits de ménage et pendant les mois d'hiver quand les étalages extérieurs sont peu attirants, mais dès qu'apparaissent les premiers perce-neiges, je préfère d'emblée la visite au marché, en particulier au marché Jean-Talon, coloré par les boutiques qu'on y trouve autant que par les gens qu'on y rencontre. Venez avec moi, vous verrez. Surtout n'oubliez pas d'apporter un filet ou de grands sacs à provisions, c'est indispensable.

Du poisson bien frais

Avant de m'engager dans les allées, je commence mes achats par une visite au poissonnier, juste au tournant de la rue. Quelle diversité! Tenez l'autre jour, j'ai acheté des plies; une autre fois, ce sera du rouget. Dans un bassin, brochets et carpes tournent en rond, l'oeil ennuyé... ils ont tout de même le mérite de divertir vos petits tandis que vous déciderez quoi acheter.

Sur la glace, des anguilles enfin immobiles tiennent compagnie aux filets et saumons. Aux amateurs de moules, d'escargots et de grosses crevettes fraîches, c'est l'endroit pour les trouver. Vous avez fait votre choix? Allons maintenant vers les fruiteries italiennes, en bordure du marché, à l'extrémité sud.

Vous connaissez l'italien?

Tant mieux, vous saurez mieux que moi discuter avec les marchands pour faire baisser les prix. C'est la coutume des habitués du quartier qui se livrent à ce sport avec beaucoup d'humour.

Vous trouverez à bon compte des artichauts: de grosseur moyenne, ils se vendaient la semaine dernière 12 pour \$1. Il y a également des courgettes, de l'okra, des aubergines, différentes variétés de tomates et beaucoup d'autres légumes, escarole, cresson, chicorée romaine et j'en passe sans oublier évidemment tous les fruits de la saison. Tout est à portée de la main et les plus petits en profitent pour se gaver de raisins sous l'oeil indulgent des marchands.

Vous vous ferez bousculer bien sûr, les Italiennes discuteront plus fort que vous, mais vous repartirez votre filet bien rempli de bonnes choses.

Un dernier arrêt: chez le maraicher

En pleine ville, je me retrouve à la campagne. Les fermiers des environs de Mont-

réal vous offrent à ce temps-ci choux, carottes, poireaux, petits oignons, bettes et pommes de terre. Dans quelques semaines on trouvera de la petite laitue de jardin bien tendre, des haricots tout jeunes, des radis roses, etc. Ici on achète les pommes à la mesure et le sirop d'érable au gallon.

Des oeufs du jour, ma p'tite dame? Si frais qu'ils se conservent au moins cinq semaines au réfrigérateur.

Et vous succomberez aux offres de la fermière. Mais je ne me suis pas encore décidée à acheter vivants poules et lapins.

Avant de partir, je mets dans le coffre de la voiture des plants pour ma boîte à fleurs et je garde en mains un joli bouquet de tulipes pour égayer ma table de travail.

C'est peut-être pour tout cela que j'aime tant le marché, pour ces étalages imprévus, ces vendeurs colorés et narquois, ces clients chahuteurs, pour cet air de campagne qui sait si bien chasser l'ennui des villes.

Une cuisinière de 16 ans à l'honneur

Il est faux de prétendre que toutes les femmes arrivent au mariage en ne sachant même pas faire cuire deux oeufs. Il y aura une génération d'hommes

bien nourris s'il faut en croire les résultats des nombreux concours culinaires. C'est ainsi qu'une jeune étudiante de seize ans, Janis McLean de Prince Albert, Sask., vient de gagner une bourse d'études de \$1,500, et un bon d'épargne de \$100, après avoir été proclamée la championne cuisinière du Canada pour 65. Ce concours annuel organisé par la farine Five Roses est ouvert chaque année aux jeunes filles de 13 à 18 ans. Ses filles sont-elles prêtes à tenter leur chance pour l'an prochain?

René R.

Bourses d'études à des étudiants des HEC

La ligue de filles des épouses des diplômés des HEC a remis la semaine dernière à M. Roger Charbonneau, directeur de l'école, un don de \$800, lequel sera partagé également entre quatre étudiants ou étudiantes au cours de l'année académique 65-66. Déjà trois étudiants avaient bénéficié cette année de tels dons: il s'agit de MM. Camille Jolicoeur, 1ère année, Robert Lapointe, 2ème année, et Claude Guérard, 3ème année, tous étudiants aux Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

CAMP AZIMUT NORD

Camp de vacances pour garçons de 12 à 15 ans

Vie en plein air — Vie de pionnier 3 périodes: 26 juin au 18 juillet 18 juillet au 8 août 8 août au 22 août

Situé à Sainte-Émille de L'Énergie, comté de Joliette Pour de plus amples renseignements: M. Maurice Gariépy — 1150 Hodges, St-Laurent — 747-7229

Le Pigeonnier

BOUTIQUE D'ANTIQUITES

Une collection magnifique de Canadiens — armoires — cabinets en coins — commodes — buffets — tables de bouts.

2371, ruelle Blanchard (à l'arrière de 2370 Saint-Antoine)

935-1720

Rien au monde ne peut remplacer une ÉTOLE de FOURRURE comme complément à votre toilette!

Quelle que soit la valeur de la toilette que vous portez — \$50.00, \$100.00 ou même \$500.00 — celle-ci est franchement incomplète sans une chic étole de vison. Desjardins vous offre une magnifique collection d'étoles de fourrure dans les teintes naturelles les plus populaires. Soyez donc toujours élégamment et richement vêtue avec une étole de vison signée Desjardins.

CHAS. Desjardins & CIE LTÉE

1170 rue St-Denis (angle Dorchester)

TOUS LES SOIRS SAUF LE DIMANCHE

Ritz Café at Night...

DINER et SOUPER Danse au son de l'Orchestre de Max Chamitov alternant avec notre DISCOTHÈQUE

Réervations: 842-4212

AU PETIT CAFE

Diner d'hommes d'affaires souper - de 6 à 8 h. p.m. DU LUNDI JUSQU'AU SAMEDI préposé aux automobiles à l'entrée

EN VEDETTE

"La déesse grecque de la chanson"

★ GEORGIA DRAKE



La Fédération des collèges classiques propose un nouveau mode de financement assurant la gratuité au secondaire en septembre

de notre envoyé spécial, Jules LeBlanc

LEVIS — La Fédération des collèges classiques préconise un nouveau mode de financement des institutions indépendantes au Québec en vertu duquel:

1) Dès septembre, la gratuité scolaire serait complètement établie dans ces institutions au niveau secondaire; les écoles qui n'offraient des services qui ne sont pas autorisés par Québec dans le secteur public de l'enseignement imposeraient des frais de scolarité aux parents pour financer ces services additionnels, comme c'est le cas présentement pour les commissions scolaires avec la normalisation de leurs dépenses;

2) Toutes les subventions gouvernementales seraient des sommes fixées par tête d'élève (des subventions "per capita") et elles seraient établies de façon que, d'année en année, leur rendement soit identique;

3) La contribution des commissions scolaires à l'enseignement secondaire privé serait accru et établi à partir d'une formule très complexe; les critères qui entrent dans la composition de cette formule seraient précisément ceux que le ministère de l'éducation a déjà établis pour les commissions scolaires; l'application de cette formule coûterait aux commissions scolaires entre \$3.6 et \$5.3 millions de plus;

4) Dans le calcul de cette formule, les enseignants religieux recevraient, en septembre prochain, 60 p.c. du salaire moyen d'un laïc enseignant; mais, d'année en année, cette proportion augmenterait, de telle sorte qu'en 1971-72, la parité de salaires religieux-laïcs serait établie.

Ce nouveau régime de financement des institutions indépendantes que préconise la FCC a été rendu public hier soir au cours de la réunion générale des supérieurs de collèges membres de la FCC, à l'Institut coopératif Desjardins, à Lévis. Le document d'une vingtaine de pages a déjà été approuvé par les procureurs des collèges et par les dirigeants de la FCC et il a été remis au ministère de l'éducation il y a une quinzaine de jours. Il a été présenté hier soir aux supérieurs pour étude et approbation. Au moment de mettre sous presse, on ignore le résultat des délibérations.

Mode temporaire

Des porte-parole de la FCC ont expliqué aux journalistes qu'il s'agit d'un mode de financement essentiellement temporaire, qui vise à remédier à une situation d'urgence. Lorsque les réformes actuellement en cours seront complètes, en particulier lors de l'intégration des institu-

tions indépendantes aux commissions scolaires régionales et aux instituts sera complétée et que la situation présente se sera stabilisée, il faudra repenser le tout. Même les postulats qui servent de base à ce mode de financement devront être repensés dans un contexte et une perspective différents. Pour l'instant, il s'agit de permettre aux institutions indépendantes de jouer le rôle supplétif qui leur est dévolu présentement, étant donné que l'enseignement public ne peut répondre à la demande et ne couvre pas tous les niveaux de l'enseignement. En septembre, des milliers d'élèves risquent d'être obligés d'interrompre ou de réorienter leurs études parce que ni l'enseignement public ni l'enseignement privé ne peuvent satisfaire leurs besoins. Il faut cependant apporter aux institutions indépendantes, précisent-ils, une aide financière qui leur permette de jouer ce rôle supplétif.

Un deuxième élément important, sur lequel insistent les porte-parole de la FCC, c'est que ce nouveau mode de financement ne s'applique pas à toutes les institutions indépendantes du Québec, mais uniquement à celles qui seront éventuellement reconnues par le ministère de l'éducation. Et ces porte-parole insistent: il ne s'agit pas des institutions reconnues par le défunt comité catholique de l'instruction publique, mais bien des institutions qui seront reconnues éventuellement par le ministère. On croit savoir que la FCC projette de soumettre au ministère des critères nouveaux pour la reconnaissance des institutions indépendantes, critères qui seraient assez rigides et qui auraient pour effet d'éliminer un certain nombre d'institutions d'enseignement secondaire que le comité catholique a reconnues. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec serait appelée à collaborer à l'élaboration de ces nouveaux critères.

Parmi les avantages que présente cette formule, signale la FCC, il y a ceux-ci: "Éviter d'accorder une assistance non méritée à des établissements qui ne sont que des surpluses quelconques"; "uniformiser les ententes entre les commissions scolaires et les collèges à travers la province"; "permettre un contrôle rapide de la part du gouvernement sur les ententes"; "faciliter l'ajustement de toute assistance suivant les modifications des normes approuvées."

Le nouveau mode

En ce qui a trait au niveau collégial, la loi actuelle prévoit pour les niveaux collégial et universitaire, une subvention de \$2 par tête de population. Comme le nombre des étudiants de ce niveau augmente plus vite que l'ensemble de la population, le rendement de cette subvention diminue chaque année. Selon la FCC, ce rendement est passé de \$256 par élève en 1961-62 à environ \$185 par élève en 1964-65. La FCC réclame le maintien de cette subvention, mais "la normalisation de son rendement" de façon à ce que celui-ci, par tête d'étudiant soit stable. Elle demande également l'accroissement du nombre et de la valeur des bourses accordées aux étudiants peu fortunés de ce niveau, aux niveaux secondaire et collégial. En vertu des lois présentes, le gouvernement accorde

\$2,000 par degré et \$75 par étudiant. La FCC réclame la suppression de cette subvention et son remplacement par des subventions "per capita" d'élève. Le montant total versé présentement en vertu de cette loi serait le même, précisément, mais il serait distribué différemment entre les institutions indépendantes: les huit années du cours classique, cette subvention serait transformée en une subvention "per capita" d'élèves pour atteindre ce but. La subvention par tête d'élève passerait ainsi de \$75 par élève à environ \$110 ou \$120 par élève, prévoit la FCC. Ainsi, cette subvention donnerait un rendement égal pour toutes les institutions et elle ne défavoriserait pas les institutions qui doivent avoir plus d'une classe d'un même degré, comme c'est le cas présentement.

Quant à la formule mise au point par la FCC pour les écoles secondaires indépendantes, elle implique l'abolition de la subvention de \$200 (au maximum) par élève, que les commissions scolaires versent présentement aux écoles secondaires privées et elle repose sur les dépenses des commissions scolaires que le ministère approuve présentement, au niveau de l'enseignement secondaire.

Cette formule tient compte des facteurs suivants: 1) Le salaire moyen de l'enseignant laïc à plein temps dans l'enseignement secondaire public: (7,000 en 1964-65); ce critère serait révisé périodiquement; 2) la proportion des enseignants religieux par rapport à l'ensemble du personnel enseignant de l'institution en cause, compte tenu du fait que l'enseignant religieux reçoit un salaire inférieur; 3) la propor-

tion du salaire moyen d'un laïc enseignant à plein temps dans les institutions publiques du même niveau par rapport à celui que reçoit l'enseignant religieux du même niveau: c'est ici que la FCC établit progressivement la parité de salaires religieux-laïcs; 4) le nombre moyen d'élèves par professeur à plein temps dans l'enseignement secondaire public: la norme du ministère de l'éducation pour l'approbation des budgets des commissions scolaires pour 1965-66 est de un professeur par 17 élèves au niveau secondaire; 5) la proportion du budget total d'une institution d'enseignement ordinairement affectée aux salaires des enseignants, proportion qui sera déterminée par le ministère de l'éducation; pour la période 1963-62, affirme la FCC, cette proportion, selon une étude gouvernementale, serait normalement de 60 p.c.

Les 12 postulats qui fondent le mode de financement proposé

QUEBEC (de notre envoyé) — La FCC fonde son nouveau mode de financement sur les 12 postulats suivants:

"1. Des institutions indépendantes seront toujours nécessaires pour répondre à des besoins spécifiques: formation de futurs prêtres, cas particuliers exigeant le pensionnat, ou de petites institutions, expériences-pilotes, groupes ethniques particuliers, etc.

"2. Bien que la plupart des parents choisissent volontiers l'institution publique si elle existe, il y aura toujours des raisons spéciales de vouloir envoyer leurs enfants dans des institutions non publiques.

"3. Les parents qui choisissent une école indépendante reconnue par le ministère ont droit de bénéficier d'une partie des fonds publics affectés à l'éducation jusqu'à concurrence de la moyenne du coût par étudiant dans l'enseignement public de l'espace et le personnel religieux dont ils disposent, ils ne sauraient faire concurrence aux écoles publiques et nuire à l'organisation de ces écoles. Au contraire, l'expérience indique qu'au niveau secondaire, ils doivent réduire le nombre de places pour répondre aux besoins du post-secondaire.

"4. Le supplément de coût (par rapport à la moyenne dans l'enseignement public) d'un étudiant d'une institution indépendante ne doit pas être à la charge du gouvernement ou des commissions scolaires, à moins que l'enseignement concerné ne soit pas donné dans le système public. Il doit être à la charge des parents ou de bienfaiteurs.

"5. Pour éviter toute confusion ou abus, le calcul du coût de l'enseignement dans une institution indépendante devrait se faire à partir des normes approuvées par le ministère pour l'enseignement public. Tout service non approuvé doit être considéré comme un surplús, calculé de façon distincte et chargé directement aux parents qui le recherchent pour leurs enfants. Dans certains cas spéciaux qui requièrent ces surplús, on peut concevoir que l'Etat ou un organisme public vienne en aide aux parents ne pouvant en assumer les frais.

"6. Les commissions scolaires régionales ayant désormais la responsabilité de l'éducation des enfants de leur territoire, il est préférable qu'elles soient habilitées à reconnaître la va-

leur des institutions indépendantes de leur territoire et à contribuer pour une bonne part à leur financement.

"7. Pour que les commissions scolaires puissent exercer leurs responsabilités sans abus ni préjudice, il est du ressort du ministère d'établir des normes d'évaluation et des barèmes de calcul de leur contribution au financement des écoles indépendantes, et de prévoir un moyen de contrôle sur les décisions locales.

"8. A partir de normes gouvernementales, il est beaucoup plus facile pour les commissions scolaires que pour le gouvernement d'évaluer des institutions de leur territoire et de conclure avec elles des ententes financières et pédagogiques.

"9. Les collèges classiques, ne recevant actuellement que 7 p.c. des étudiants de niveau secondaire et étant limités par l'espace et le personnel religieux dont ils disposent, ils ne sauraient faire concurrence aux écoles publiques et nuire à l'organisation de ces écoles. Au contraire, l'expérience indique qu'au niveau secondaire, ils doivent réduire le nombre de places pour répondre aux besoins du post-secondaire.

"10. Dans les circonstances actuelles, il importe d'utiliser au maximum toutes les écoles existantes. Dans la région de Montréal, par exemple, la CECM n'a pas l'espace requis pour répondre aux besoins. Il s'ensuit que plusieurs étudiants n'ont vraiment pas d'autre choix. Dans cette perspective, pourquoi seraient-ils défavorisés par rapport à leurs confrères plus chanceux de se trouver place dans l'institution publique?

"11. Pour éviter que des institutions indépendantes soient défavorisées ou favorisées par les subventions gouvernementales et pour faciliter les ententes entre les collèges et les commissions scolaires, il importe, d'une part, de normaliser le rendement des subventions.

"12. Pour éviter, d'autre part, les abus qui peuvent se glisser à l'occasion de négociations entre commissions scolaires et collèges, il est essentiel d'établir une formule uniforme de calcul de l'aide des commissions scolaires aux écoles indépendantes. Ceci étant vrai pour l'aide de \$200 actuellement versée, aussi bien que pour toute aide supplémentaire."

TELEGRAMMES DE QUEBEC

par Marcel Thivierge

L'adresse à la reine au feuilleton

Le premier ministre a inscrit, hier, en appendice au feuilleton de l'Assemblée législative les textes de l'adresse à la reine et de celle au gouverneur général du Canada concernant la restriction des pouvoirs du Conseil législatif. Dans l'adresse à la reine on retrouve, mot à mot, le texte du bill 3 que l'Assemblée législative a annulé, mardi soir, en rejetant les amendements proposés par la Chambre haute. L'opposition avait vainement tenté, à trois reprises, de sous-amender le texte des modifications suggérées par le Conseil législatif.

On a proposé de remettre le tout au comité de la constitution, d'avoir recours à un référendum pour tout amendement constitutionnel, de convoquer une conférence entre les Chambres haute et basse. Les ministériels ont refusé. Il ne reste au gouvernement qu'un recours au parlement de Westminster. Quant à l'adresse au gouverneur général, le gouvernement de Québec le prie de transmettre à la reine, avec l'assentiment du gouvernement du Canada, la dévotion exprimée par l'Assemblée législative.

Centrale nucléaire: échange de lettres Lesage-Pearson

Le premier ministre du Québec a déposé, hier, à l'Assemblée législative des lettres que lui-même et M. Pearson se sont échangées au sujet de la construction éventuelle dans le Québec d'une centrale d'énergie nucléaire dotée d'un modèle de réacteur actuellement à l'étude, le Candu-BLW. M. Pearson écrit à M. Lesage: "Lorsque les études sur le modèle en seront arrivées au point où l'Atome Energy of Canada Limited et le gouvernement du Canada pourront déclarer la construction d'un réacteur réalisable, et si le gouvernement du Québec et

l'Hydro-Québec sont alors d'accord pour que la construction en soit entreprise dans le Québec, le gouvernement fédéral sera disposé à entreprendre cette construction dans la province de Québec, en collaboration avec l'Hydro-Québec, selon la même formule générale que celle qui fut utilisée dans le cas de l'aménagement de Douglas Point en Ontario". Comme on le constate, il y a une condition préalable fort importante: il faut que les études sur le fameux réacteur Candu-BLW soient couronnées de succès. Le tout est encore au stade embryonnaire.

M. Gilles Beausoleil à la famille et au bien-être social

Le ministre de la famille et du bien-être social, M. Emilien Lafrance, vient d'annoncer la nomination de M. Gilles Beausoleil comme directeur du service de la recherche et de la programmation. Le nouveau haut fonctionnaire était directeur du centre de relations industrielles à l'université de Montréal. Il entreprendra l'or-

ganisation méthodique de la recherche au ministère. Plus particulièrement et selon l'ordre de priorité assigné, il dirigera une équipe de chercheurs pour mener une enquête sur les revenus et les niveaux de vie régionaux au Québec, dans le but de conseiller le ministre sur l'orientation des politiques en ce domaine.

La publicité et les enquêtes préliminaires

Le chef de l'opposition vient de prévenir le procureur général qu'il a l'intention de soulever une motion de fond afin de discuter de la publicité dont les journaux entourent les enquêtes préliminaires. Il a précisé que cette question devrait être considérée en regard des droits de l'homme. Il trouve que la grande publicité donnée aux enquêtes préliminaires contribue à détruire

à jamais la réputation de personnes qui, à la suite de cette procédure ou d'un procès antérieur, sont déclarées innocentes. "Souvent le mal est fait, a-t-il dit, et il est irréparable". Il a cité le cas du professeur Amont, acquitté à son procès qu'avait présidé le procureur général actuel, mais dont la réputation a été ternie à jamais.

de nouveau...



ENCAISSABLES AU PAIR... EN TOUT TEMPS

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

INTÉRÊT ÉLEVÉ

5% au cours des 3 premières années
5 1/4% au cours des 3 années suivantes
5 1/2% au cours des 4 dernières années
Rendement moyen: 5.25% si détenues jusqu'à échéance.

EN VENTE CHEZ:

A. E. Ames & Co. Limited
Annett & Company Limited
Bache & Co. Incorporated
Baker, Weeks & Co.
Bankers Bond Corporation Limited
Belanger Inc.
Bell, Gouinlock & Company, Limited
Bouchard & Leblond Inc.
Brault, Guy, Chaput Inc.
Bulman, Evans & Co. Limited
Burns Bros. and Denton Limited
Casgrain & Compagnie Limitée
Cochran, Murray & Co., Limited
Collier, Norris & Quinlan Limited
D. D. Creighton & Company Limited
R. A. Daly & Company Limited
Davidson & Company
Doherty Roadhouse & McCuaig Bros.
Dominion Securities Corporation Limited

Equitable Securities Canada Limited
Forget & Forget Limitée
Gairdner & Company Limited
Geoffrion, Robert & Gélina, Inc.
Graham, Armstrong Securities Ltd.
John Graham & Company Limited
Grant Johnston & Co. Limited
Greenshields Incorporated
Harris & Partners Limited
Hickey, Dow & Muir
C. J. Hodgson & Co. Inc.
Holland, Andrews Investments Ltd.
Jackson, McFadyen Securities Limited
Jones Heward Securities Limited
Kippen & Company Inc.
René-T. Leclerc, Incorporée
J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée
MacTier & Co. Limited
Florida Matteau Inc.

McLeod, Young, Weir & Company Limited
McNeil, Mantha, Inc.
Mead & Co. Limited
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc.
Midland-Osler Securities Limited
Mills, Spence & Co. Limited
Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée
Nesbitt, Thomson et Compagnie, Limitée
O'Brien & Williams
W. C. Pitfield & Company, Limited
James Richardson & Sons
Royal Securities Corporation Limited
Société de Placements Ltée
J. R. Timmins & Co.
Turcot Wood Power & Cundill Ltd.
Wood, Gundy & Company Limited

MEMBRES DE:

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

Augmentez vos revenus!

Acbez les Obligations d'Épargne du Québec

Rendement moyen: 5.25%

Crédit du Nord Inc.

COURTIERS EN VALEURS

57 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal

Tél.: 844-9371

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
ROBIC & BASTIEN

Marion, Marion, Robic & Bastien
2100, rue DUMONT
MONTREAL 35
589-2182

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 25e ave Rosemont

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salons de montage sont aménagés à 1155 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spéciales de meubles de bureau, etc., etc. en somme

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Nos bureaux sont au téléphone: 861-5771

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES

ASSURANCES GÉNÉRALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES

Horace Labrecque & Fils Ltée

1411, rue CRESCENT

Plus de 50 années d'expérience

MONTREAL VI. 9-2371

COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, HEBERT
CARDINAL & CIE**

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
JEAN-A. HEBERT, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal — 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.

Comptable agréé
132 ouest, rue St-Jacques
Chambre 813 — 849-2071

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencé
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est, boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
I. SERGE GÉRAIS, C.A.
PO. 9-3871
4926, ave Verdun Verdun

**Samson, Bélair, Côté, Lacroix
et Associés**

E. H. Knight & Co.

Comptables agréés

Maurice Samson, O.B.E., C.A. Lucien P. Bélair, C.A.
Jean Côté, C.A. Jean Lacroix, C.A.
Henri Bourquin, C.A. Jean Lacroix, C.A.
Percy Auger, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Marcel Imbelle, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Vivienne Forget, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Pierre Barry, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Adrien Côté, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Marthe Gauthier, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Pierre David, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Robert Gervais, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Jean-Paul Barbeau, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Roland Truchon, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Roland Lévesque, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Jean-François, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Jean-Claude Lemay, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Paul-E. Bonnier, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Consilia M. Charité, C.A. Raymond Fortier, C.A.

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI

360 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL 842-4691



Pourquoi le casoar préfère-t-il le dry gin LONDON CLUB DE MELCHERS?

Parce que le casoar est très humide! Il aime un dry gin à la fois sec et léger. Comme vous qui êtes connaisseur de véritable dry gin, il n'a trouvé que le LONDON CLUB de Melchers qui réunisse ces deux qualités.

P.S. Qu'est-ce donc qu'un casoar?
181-H 40 oz
181-G 25 oz

LES DISTILLERIES MELCHERS LTÉE, BERTHIÉVILLE, QUÉ.
Distillé et embouteillé au Canada dans la province de Québec

Le vin et le spaghetti sont facteurs de bonne entente, à Trail (C.-B.)

VANCOUVER — Le mémoire de la Chambre de commerce de Trail, une petite ville de Colombie-Britannique, fait une description bucolique de l'harmonie interraciale qui y règne entre Anglais et Italiens.

Le document, déposé hier au deuxième jour des séances de la commission d'enquête Laurendeau-Dunton, à Vancouver, regorge de Canadiens anglais mangeant joyeusement du spaghetti et fabriquant des vins italiens.

Cet emprunt de coutumes vient à l'appui de la principale revendication du mémoire: l'anglais devrait être déclaré langue principale du Canada.

Le mémoire révèle l'existence de deux cultures à Trail: l'anglaise et l'italienne.

"Nos citoyens d'extraction britannique ont inconsciemment rendu hommage aux Italiens en empruntant certaines de leurs coutumes", dit le mémoire.

"Par exemple, plusieurs familles de Trail, italiennes ou autres, se régalaient de spaghetti au moins un soir par semaine. A chaque automne, des pleins chers de raisins italiens sont importés à Trail pour la fabrication du vin".

"On dit même, continue le mémoire, qu'il se fabrique plus

de vin italien dans le quartier anglais de Sunningdale que dans le quartier italien, West-Trail".

Le mémoire souligne que les Italiens ont appris l'anglais volontairement, sans pour autant renier leur culture. "En faisant cela, ils ont fait de Trail une ville où il est plus agréable de vivre".

Si le Canada doit survivre, il faudra que l'anglais devienne la langue principale du pays, ajoute le document: "l'existence de deux langues officielles au Canada nuit aux communications et tend à séparer Québec d'avec le reste du Canada. Nous considérons que l'existence de deux langues officielles est la cause principale des dissensions entre les deux groupes ethniques".

Le mémoire s'oppose à ceux qui favorisent le bilinguisme comme critère de promotion dans la fonction publique. Il croit cependant que le français devrait être obligatoire dans les écoles primaires anglaises, et inversement.

"Nous soumettons, enfin, que Trail constitue un exemple utile pour tout le Canada, et que ce qui peut arriver de mieux au pays est qu'il devienne une mosaïque de cultures, comme la pratique dans notre localité l'a si bien démontré".

Un groupement ukrainien devant la commission Laurendeau-Dunton: Pas de privilèges spéciaux pour le Québec

par Guy RONDEAU, de la Presse canadienne

VANCOUVER — Un groupement ukrainien s'est opposé, hier, à ce que l'on accorde des privilèges aux deux peuples fondateurs du pays, en particulier le Québec, au détriment des autres groupes ethniques du pays.

Le comité ukrainien, succursale de Vancouver, s'est élevé contre le mandat de la commission, qui, selon lui, peut laisser croire que les Canadiens, qui ne sont pas d'origine britannique ou française, sont des citoyens de seconde classe.

Mme Agnes Kripps, présidente du groupement, a dit que les deux peuples ont pu jouir de privilèges pendant nombre d'années mais que la situation n'est plus la même aujourd'hui alors que d'autres éléments forment le pays.

A la suite d'une question de M. Royce Frith, l'un des membres de la commission, Mme Kripps a admis que le mandat de la commission ne constituait quand même pas une menace à la liberté de tous les groupes qu'ils soient.

Mme Kripps a souligné que les Ukrainiens reconnaissent les valeurs spirituelles et la culture des Canadiens français.

Il nous faut les admirer, a-t-elle dit, pour avoir su conserver leur culture et leurs traditions.

On ne peut toutefois les considérer, a-t-elle ajouté, comme formant un Etat autonome.

C'est une nation au sens culturel et spirituel seulement.

"Le tout est plus important que les parties."

LANGUE SECONDE

Le comité s'est déclaré d'opinion que l'anglais devrait être reconnu comme langue de communication, en dehors du Québec, et la langue française ne devrait pas être imposée à personne. Mme Kripps croit que le Canada devrait être reconnu comme un pays multilingue et multiculturel.

Le comité, a-t-elle ajouté, croit que, tout comme le stipule la constitution, le français et l'anglais devraient continuer d'être en usage au parlement canadien. Mais ceci ne signifie pas que la langue française doive être imposée aux provinces anglophones du pays. Dans ces provinces, l'anglais devrait être la langue de communication partout même dans les écoles. On devrait toutefois encourager les gens à acquérir une langue seconde, que ce soit le français, l'ukrainien ou le chinois.

Un commissaire, M. J. V. Rudnycky, de Winnipeg, professeur à l'université du Manitoba, a fait remarquer qu'il existe des analogies entre la situation qui prévaut au sein du comité ukrainien-canadien et celle que l'on retrouve au Canada aujourd'hui. Il a précisé que les organismes fondateurs du comité jouis-

sent de certains privilèges et il a demandé à Mme Kripps si cela ne permettait pas un rapprochement avec la question des deux peuples fondateurs.

Après de nombreuses hésitations, Mme Kripps a finalement exprimé l'espoir que le congrès du comité, en octobre, revivra la constitution de sorte que tous les groupes qui le forment soient placés sur un pied d'égalité.

UNE ELITE BILINGUE

Le comité ukrainien a réclamé la tenue de conférences interprovinciales, qui réuniraient des spécialistes chargés d'uniformiser l'enseignement de l'histoire du Canada.

La commission a entendu deux autres mémoires hier matin.

Un étudiant de Vancouver, John Alan Woodsworth, a déclaré que l'on devrait tout mettre en branle pour former rapidement une vaste élite bilingue au Canada.

Il a préconisé des échanges culturels entre les différentes parties du pays, la présentation de films et de pièces théâtrales dans les deux langues.

Par leurs réclamations, a-t-il dit, les Canadiens français veulent seulement communiquer avec leurs compatriotes d'expression anglaise sur un pied d'égalité.

M. Woodsworth, qui parle français, a dit que les anglophones, en apprenant le français, non seulement s'assureraient un enrichissement culturel, mais travailleraient à l'unité nationale. Le bilinguisme au Canada, a-t-il dit, devrait être considéré comme une expression de compréhension mutuelle.

Mme H. Demorest, de Richmond, Colombie-Britannique, mais originaire du Québec, s'est adressée en français et en anglais à la commission.

Elle a préconisé que les sociétés ferroviaires, avec l'aide financière des gouvernements, organisent des tournées à travers le pays pour permettre à tous les Canadiens de mieux se comprendre.

A une question d'un commissaire, elle a dit que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne semble pas croire à l'existence du fait français au pays.

AUTAIR: des renseignements "trompeurs et erronés"

OTTAWA — La commission fédérale des transports aériens a refusé d'accorder à la compagnie Autair Helicopter Services, de Montréal, un permis pour l'exploitation d'hélicoptères légers, parce que l'entreprise avait soumis aux commissaires des renseignements "trompeurs et erronés".

La commission l'a annoncé hier, en précisant d'autre part qu'on n'accorderait pas d'autres contrats gouvernementaux additionnels à la compagnie tant qu'une enquête distincte sur ses opérations ne serait pas terminée.

La compagnie Autair avait sollicité de la commission l'approbation de tarifs pour l'exploitation d'un hélicoptère

Bell 47G-4, qu'elle affirmait posséder. L'enquête a démontré le contraire.

En refusant d'approuver un tarif aérien, la commission des transports se trouve à interdire automatiquement l'exploitation sollicitée.

Le refus d'accorder des contrats additionnels à la compagnie résulte d'une décision du cabinet transmise au Trésor, chargé d'approuver les dépenses du gouvernement.

La compagnie, par voie de conséquence, ne pourra solliciter de nouveaux contrats de l'Etat durant tout la durée de l'enquête, même si elle offrait les meilleurs prix. Elle a ainsi perdu, récemment, un contrat de \$64.000.

Favreau a-t-il été informé sur-le-champ par la RCMP du complot d'espionnage?

OTTAWA — Le ministre de la Justice a refusé d'informer les Communes du détail que le Gendarmier royal a informé, lui et M. Pearson, de l'existence d'un complot d'espionnage soviétique mis à jour dans la capitale la semaine dernière.

M. Guy Favreau a expliqué qu'il préférait s'informer lui-même "dans les moindres détails", et décider ensuite s'il est dans l'intérêt public de se rendre à la suggestion du leader néo-démocrate Tommy Douglas, qui l'interrogeait sur

"l'écart de temps" survenu entre l'instant où un citoyen naturalisé canadien, informé la Gendarmerie du complot, et l'instant où cette dernière en informa M. Favreau.

"Je répondrai à cette question en temps voulu, compte tenu des mesures de sécurité qu'il faut respecter", a déclaré le ministre.

On se souvient que, pour sa part, M. Pearson a déjà dit à la chambre qu'il avait été saisi du complot lorsque les services de sécurité s'en étaient dévoués.

On situe cette décision tôt la semaine dernière. Le ministre des Affaires extérieures manda alors l'ambassadeur soviétique à Ottawa, M. Ivan Shpedko, pour lui faire part que les deux espions, l'attaché commercial A.E. Bychkov et le commis d'ambassade V. N. Poluchkin, étaient jugés "persona non grata".

Les deux hommes ont quitté le Canada vendredi dernier. Le lendemain, un communiqué du ministère relatait l'affaire.

Mais l'opposition depuis lundi cherche à en savoir davantage. Hier, le député conservateur Paul Martineau a suggéré que les Communes siègent à huis clos. Le premier ministre a refusé.

M. Martineau a suggéré alors qu'on pourrait instruire les leaders des partis de l'opposition du complot au cours d'une séance "privée".

Ce fut au tour de M. Diefenbaker de s'y opposer. "De telles informations, a-t-il dit, ne peuvent être transmises qu'aux seuls membres du Conseil privé, qui ont été prêtés serment."

M. Diefenbaker, au fait, est le seul leader de l'opposition aux Communes qui soit membre du Conseil privé.

Le leader créditiste Robert Thompson, lui, a proposé qu'on renseigne tous les fonctionnaires fédéraux sur les techniques subversives communistes. "Cela, dit-il, se pratique en Grande-Bretagne."

Il a fait allusion à un ouvrage intitulé "La trahison est leur métier", qu'on remet là-bas à tous les fonctionnaires.

M. Pearson a répondu qu'on étudie précisément une proposition semblable. A l'heure actuelle, la responsabilité de renseigner les fonctionnaires sur l'information privilégiée incombe au sous-ministre.

Les Communes ont appris, enfin, que le commis d'ambassade Poluchkin, l'un des deux espions, ne jouissait pas de l'immunité diplomatique la plus complète, mais qu'on préférait l'expulser au lieu d'interférer contre lui des poursuites criminelles, "ainsi", a dit M. Pearson, que nous souhaiterions voir agir les Russes à l'endroit de fonctionnaires canadiens à Moscou."

M. Pearson a rappelé que l'on procède habituellement de cette façon.

L'ACFEO intervient dans le conflit scolaire de Georgetown

OTTAWA — L'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario a annoncé qu'elle avait pris les dispositions nécessaires pour permettre aux parents des élèves qui fréquentent l'école Holy Cross de Georgetown d'obtenir le plein respect de leurs droits.

Dans un communiqué remis à la presse, l'ACFEO fait savoir qu'elle a dépêché sur les lieux un de ses représentants qui travaillera avec les parents, que neuf étudiants de l'université de Toronto et un de l'université d'Ottawa offrent leurs services aux élèves francophones de Georgetown, et qu'un fonds de souscription a été établi afin de permettre "de continuer la lutte pour la juste revendication de leurs droits".

Le secrétaire de l'association, M. Roger Charbonneau, explique que depuis novembre dernier, les parents de Georgetown ont demandé d'utiliser un local vacant de l'école Holy Cross afin d'en faire un jardin d'enfants pour petits franco-ontariens, mais que la commission scolaire a refusé d'accéder à sa demande.

L'association des parents a, depuis septembre, maintenu de ses propres deniers un jardin d'enfants en payant institutrice, local et articles scolaires. "Le temps des revendications tranquilles a pris fin, dit M. Charbonneau. La grève est le dernier ressort pour l'ouvrier. Il est dommage que dans notre pays des parents catholiques en soient réduits à utiliser ce moyen pour atteindre leur but auprès d'une commission scolaire catholique".

Le jardin d'enfants existe

déjà à Georgetown et reçoit 45 enfants anglophones "mais on refuse la demande des Canadiens français faite au nom de 21 élèves".

M. Charbonneau ajoute qu'un fonctionnaire supérieur du ministère de l'Éducation de l'Ontario a même encouragé les commissaires à accorder ce jardin d'enfants aux petits franco-ontariens de Georgetown.

"A cause de cette discrimination, les parents n'avaient qu'une solution: garder les enfants à la maison".

Depuis lundi, 105 élèves de la première à la huitième année reçoivent leur instruction sur le terrain de l'église où on a érigé des tentes.

Le comité des parents s'occupe de trouver des institutrices qualifiées et il faudra leur payer un salaire raisonnable.

C'est pourquoi l'ACFEO a établi un fonds de souscription pour permettre de continuer la lutte entreprise.

La commission refuse d'accéder à la requête des parents de Georgetown en invoquant le manque d'espace. Elle reconnaît qu'il existe actuellement un local vacant, mais il sera requis en septembre et permettra d'y installer un jardin d'enfants pour quelques mois ne ferait qu'aggraver la situation.

M. Charbonneau a dit que les autorités sont désireuses de mettre fin au conflit scolaire et que des entretiens ont présentement lieu entre les parents et les commissaires.

Hôtel ROYAL ROUSSILLON inc.

restaurant-bar au tromblon d'argent

1610 rue St-Hubert, Montréal 24, Qué., Tél. 843-3214

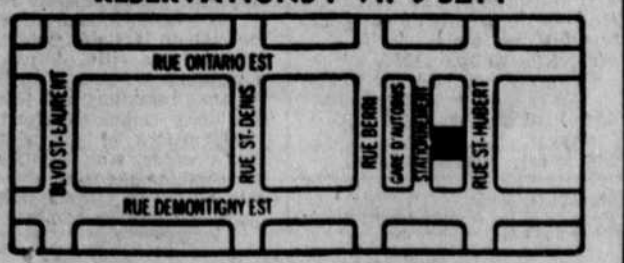
Taux de location des chambres \$8., \$10., \$12., \$13. insonorisées climatisées - T.V. stationnement gratuit



au tromblon d'argent

dîner d'affaires \$1.25
souper \$2.00
ouvert de 8 a.m. à 2 a.m.
dimanche 8 a.m. à 12 p.m.

RESERVATIONS: VI. 9-3214



AVIS de DÉCÈS

GARIEPY — A Outremont, le 11 mai 1965 à l'âge de 79 ans, est décédé, Edouard Gariepy, époux de Cecile Decarie, demeurant au 634 boulevard Dufferin, père de Mme Julien Dubuc (Madeleine) et de Jeanne, frère d'Adrien et de Maurice Gariepy. Les funérailles auront lieu vendredi le 14 mai. Le convoi funéraire partira du J. & Vallee Ltee, 1011 rue Laurier, Ouest à 8h45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 heures. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LOYER — A Montréal, le 10 mai 1965, à l'âge de 78 ans, est décédé, Charles-Edouard Loyer, taverneur, époux en premières nocces de feu Charles Doré et en deuxième nocces d'Allice Leduc, demeurant à 8048 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 14 mai. Le convoi funéraire partira du Salon A. Savaria Ltee, 8078, rue Dorval, angle Jarry à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 h. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MOUILLAGE du LIT
soulagé en moins de 24 heures
Recommandé par un grand nombre de médecins
Sans médicament **PEU COUTEUX** 6 années d'expérience
Inoffensif 95% de guérisons
Ecrivez sans tarder à:
Réflex Système, C.P. 16, Longueuil — 674-3790
CONSULTATION GRATUITE

* Astu vu mon vieux? Quoi? *
* Notre restaurant français existe *
* encore! Lequel? CHEZ PIERRE. *
* Les travaux de la rue n'ont pas *
* affecté sa renommée. Toujours *
* la même cuisine bourgeoise et *
* même atmosphère. *
* LICENCE COMPLETE *
* 12h. a.m. à 11h. p.m. *
* 1263, rue Labelle 842-1590 *

AGE - SAVEUR - VALEUR
Corby's
Special Selected
Canadian
VRAI WHISKY CANADIEN
H. Corby Distillery Limited
Montréal

DUPUIS
LE PREMIER DU GENRE
DE L'ERE SPATIALE
une réussite
de la technique
EXTRAORDINAIRE...
NOUVEL AMPLIFICATEUR
INSÉRÉ
MAINTENANT DANS
ZENITH
ARCADIA
MINUSCULE CIRCUIT AMPLIFICATEUR
● meilleur rendement avec 4 transistors
● amplificateur scellé le protégé
de la poussière et de la moisissure
● MICRO-LITHIC circuit plus fin qu'un bout d'allumette
● sécurité de l'amplificateur accrue de 500%
● "Télé-Touch" pour faciliter l'entente au téléphone.
Demandez une démonstration c'est gratuit
RENDEZ-VOUS A
DOMICILE SUR DEMANDE
Venez ou téléphonez au composant
842-5151, Poste 316
DUPUIS-TROISIEME-STE-CATHERINE

LA CROIX BLEUE
POUR TOUS
DEMANDES
D'INSCRIPTION
ACCEPTÉES
JUSQU'AU 31 MAI
Pas de limite d'âge! Pas de questionnaire médical!

Près d'un million de Québécois font confiance à la CROIX BLEUE, car la protection supplémentaire de la Croix Bleue couvre les dépenses auxquelles ne pourvoit pas l'Assurance-Hospitalisation du Gouvernement:

- Hospitalisation en chambre semi-privée
- Indemnités d'anesthésiste
- Indemnités chirurgicales
- Radiographies diagnostiques
- Indemnités de maternité
- Visites du médecin à l'hôpital

— POUR RECEVOIR TOUTS DÉTAILS, POSTEZ CE COUPON DÈS AUJOURD'HUI! —

CROIX BLEUE

C.P. 910, Station "B"
Montréal 2, P.Q.

Veuillez m'envoyer immédiatement (sans obligation) tous renseignements nécessaires et une formule de demande.

(EN LETTRES MOULÉES)

NOM

ADRESSE No Rue

VILLE Zone postale

COMTÉ (si vous résidez hors de l'île de Montréal)

En tête de l'assurance-maladie au Québec depuis 1942. Un organisme du Québec dirigé et administré par des citoyens du Québec.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de location du 3 mai 1965, par lequel Laurentide Sport Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Laval, le 11ème jour de mai 1965, sous le no 215936.

Le 6 jour de mai 1965.
BANQUE DE MONTRÉAL.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 680993

DAME GERMAINE DESJARDINS, gérante, des Cité et District de Montréal, épouse commune en biens de Clovis Marsan,

Demanderesse

VS
CLOVIS MARSAN, ingénieur électricien, d'adresse inconnue.

Par l'ordre de la Cour
Il est ordonné au défendeur CLOVIS MARSAN, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 7e jour de mai 1965

ANDRÉ NOEL
Député-Protonotaire

Mes Byers, McDougall, Johnson, Casgrain & Stewart,
Avocats,
507 Place d'Armes,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967



DOSSIER NO: 200-550

PROJET: Aménagement paysagiste du Parc St-Ouest, Ile Notre-Dame, Montréal, Qué.

Des soumissions sous enveloppes cachetées, portant à l'extérieur mention du contenu, et adressées au soumissionnaire, seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.A.E.).

Le JEUDI 27 mai 1965

On peut consulter les plans, devis et formules de soumission aux bureaux de l'Association des entrepreneurs en bâtiment, à Montréal, Québec, Sherbrooke, Cap-de-la-Madeleine, Ottawa et Toronto ainsi qu'à la salle des plans de la C.C.E.U., à Montréal. Les entrepreneurs paysagistes peuvent s'en procurer auprès du Service des plans de la C.C.E.U. au 24e étage de la Place Ville-Marie, ou du Service des plans, 225 rue Metcalfe à Ottawa 4, moyennant le versement à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 d'un dépôt remboursable de \$100.00.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans les formules de soumission.

La Compagnie ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

JEAN-CLAUDE DELORME, secrétaire,

24ième étage,
Place Ville-Marie,
Montréal, Québec.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

A VENDRE

LICENCE, BIÈRE, VIN, AUBERGE, CAMPAGNE. TEL: 663-2191 12-4-65

AIDE DOMESTIQUE

SERVANTE demandée, dame d'âge mûr de préférence, situation à l'année, pour prendre soin de 2 enfants et l'entretien de la maison, dans le district de Côte-des-Neiges. Bon salaire, appeler 723-7826. 12-4-65

ADMINISTRATION EN PROPRIÉTÉ

Confiez votre propriété à une maison responsable, éliminez les problèmes. Appelez dès maintenant: 849-1144

DES ROSIERS

COURTIER EN IMMOBILIERS 12-4-65

AUTO A VENDRE

REPRISE DE FINANCE - 3 automobiles à vendre, très propres, 866-4278. 12-4-65

DIVERS

A BAS PRIX REPARATIONS (PLATRE, CIMENT), OUVRIAGE GARANTI. 525-9539 12-4-65

FEMMES DEMANDEES

DACTYLO BILINGUE Pour le service de publicité française dans une importante entreprise de produits pharmaceutiques située à St-Laurent. Excellente occasion pour une personne désirant travailler au dictaphone. Les postulantes doivent avoir une bonne instruction, être excellentes dactylographes, avoir une connaissance parfaite du français et du anglais, idéalement bilingues. Bon salaire et avantages sociaux non contributifs. Pour rendez-vous, appeler: 747-4583. Service du personnel Smith-Kline & French 200 boul. Laurentien Montréal 9, Québec 12-4-65

FEMMES DEMANDEES

Secrétaire bilingue demandée. Soumettre sa candidature par écrit au Département de français, Trent University, Peterborough, Ontario. 12-4-65

HOMMES DEMANDES

3 mécaniciens d'expérience pour réparations Chrysler. Adressez à MAJIKU AUTOMOBILES INC., R.R.4, Granby. 12-4-65

HYDRO-QUEBEC

Appel d'offres B-402 pour 10h.30 a.m. (H.A.E.) jeudi, le 3 juin 1965

Transformateurs de courant-tension et transformateurs de courant à 138 KV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-402 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 A.M. à 5 P.M. au:

Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de soixante-cinq mille dollars (\$65,000), payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner.

Aucune des soumissions reçues ne sera nécessairement acceptée.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson

YH:GT:GG:mb Le 3 mai 1965

Montréal, P.Q.

CITÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Demande de soumissions

La Cité de Salaberry-de-Valleyfield fait appel à des soumissions pour la construction d'installations Portuaires à Valleyfield.

Les plans, devis et autres documents de soumission peuvent s'obtenir au Bureau du Greffier, Hôtel de Ville, Cité de Salaberry-de-Valleyfield ou à l'étude Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés, Ingénieurs-conseils, 615 rue Belmont, Montréal, P.Q., moyennant paiement d'un montant de CENT DOLLARS (\$100.00), dont la moitié sera remboursée si les plans et devis sont retournés en bonne condition.

Une copie des plans, devis et autres documents de soumission sera disponible pour consultation aux bureaux de l'Association de la Construction de Montréal, 3532 ouest, rue Jean-Talbot.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre de la Cité de Salaberry-de-Valleyfield, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond), au montant de \$125,000.00.

Les soumissions seront acceptées au Bureau du Greffier, Hôtel de Ville, Cité de Salaberry-de-Valleyfield, jusqu'à 5:00 p.m., heure avancée de l'est, le 7 juin 1965 pour être ouvertes publiquement dans la Salle du Conseil à 8:00 p.m. le même jour.

Seuls les individus, firmes, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada, sont invités à soumissionner.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Le greffier de la Cité, Charles CODEBECK,

Cité de Salaberry-de-Valleyfield 12 mai 1965.

Canada - Province de Québec - District de Montréal - Cour Supérieure

No 68019, CONTINENTAL APOC OP CANADA LTD., corps politique et incorporé, dument incorporé suivant la loi, ayant son siège social en la ville de New York, dans l'Etat de New York, comté de York, province d'Ontario, demanderesse, vs DAIRY MAT CORPORATION, corps politique et incorporé, dument incorporé suivant la loi, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal, Province de Québec, défenderesse, et GILCHRIST VENDING (QUEBEC) LTD., mis-en-cause. Par ordre de la Cour: Il est ordonné à la défenderesse DAIRY MAT CORPORATION de comparaître d'ici un mois, Montréal, 11ème jour de mai 1965. Normand Desroches, député-protonotaire, BRISKIN & YANOFFSKY, Avocats, Edifice de la Banque Royale, 1 Place Ville Marie, Suite 1501, Montréal. Procureurs de la demanderesse.

THE SCOTTISH SCHOOLS CLUB OF MONTRÉAL INCORPORATED

AVIS est donné que "The Scottish Schools Club of Montréal Incorporated", une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social en la ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au secrétaire de la province de Québec aux fins d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

Montréal, 10 mai 1965.

Les Procureurs de la Corporation, CERINI, JAMIESON, SALMON, WATSON & BROWN

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 674 569

MAURICE BABEU, garagiste, résident et domicilié à 61 de Niverville à Boucherville, district de Montréal, faisant affaires à 3915 rue Rouen, à Montréal, district de Montréal, comme garagiste, sous la raison sociale de "Garage Maurice et Richard", demandeur,

vs LEO MASSEY, résident et domicilié à 4803, rue Bréboeuf, à Montréal, district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur LEO MASSEY de comparaître d'ici un mois.

Normand DESROCHES, député-protonotaire,

Maurice Johnson, avocat, 1155 ouest, boul. Dorchester, Suite 817, Montréal, P.Q. Proc. du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 670378

MONTRÉAL TRUST COMPANY, corps politique et incorporé, dument incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, demanderesse,

vs BERNARD BLIZZARD, ouvrier de la Cité de Jacques-Cartier, District de Montréal, résident à 490 rue Sabrevois, défendeur,

et QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION & AL., mis-en-cause.

AVIS A BERNARD BLIZZARD

Prenez avis que le 15 mars 1965, un jugement a été rendu par la Cour Supérieure du district de Montréal déclarant la demanderesse propriétaire du lot 119-125 des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Antoine de Longueuil.

Veillez agir en conséquence. Montréal, le 10 mai 1965.

Claude PAQUETTE, député-protonotaire,

Howard, Cate, Ogilvy, Bishop, Cope, Porteous & Hansard, Avocats, Edifice de la Banque Royale, Place Ville-Marie, Montréal 2, Proc. de la demanderesse.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

CHALET A PERCE

Chalets sur le mont Ste-Anne à louer. Réfrigérateurs, eau chaude. Vaisselle et literie fournies.

Téléphonez le soir seulement à: 273-9808

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 682 232

FRANK ZIDULSKI, retiré, des Cité et District de Montréal, demandeur,

vs BRUCE DESJARDINS, des Cité et District de Montréal, résident à 7100 Québec, Apt 2, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse BRUCE DESJARDINS de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 12 mai 1965

Raymond PILON, député-protonotaire,

Me Christine Stenger, Avocate, 183 est, rue Ste-Catherine, Montréal, P.Q. Proc. du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 679 198

DAME ADA GARBARINO, secrétaire, épouse commune en biens de CARLO DURIGON, membre du Corps Diplomatique d'Italie; demeurant et domiciliée au 4320 de la rue Walkley, dans la Cité et district de Montréal, demanderesse,

vs CARLO DURIGON, membre du Corps Diplomatique d'Italie, demeurant et domicilié en Italie, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur CARLO DURIGON de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 10 mai 1965.

Claude PAQUETTE, député-protonotaire,

Jean-Paul Massicotte, C.R., Avocat, 215 ouest, rue St-Jacques, Suite 814, Montréal, P.Q. Proc. de la demanderesse.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 679 198

DAME ADA GARBARINO, secrétaire, épouse commune en biens de CARLO DURIGON, membre du Corps Diplomatique d'Italie; demeurant et domiciliée au 4320 de la rue Walkley, dans la Cité et district de Montréal, demanderesse,

vs CARLO DURIGON, membre du Corps Diplomatique d'Italie, demeurant et domicilié en Italie, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur CARLO DURIGON de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 10 mai 1965.

Claude PAQUETTE, député-protonotaire,

Jean-Paul Massicotte, C.R., Avocat, 215 ouest, rue St-Jacques, Suite 814, Montréal, P.Q. Proc. de la demanderesse.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

CHALET A PERCE

Chalets sur le mont Ste-Anne à louer. Réfrigérateurs, eau chaude. Vaisselle et literie fournies.

Téléphonez le soir seulement à: 273-9808

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

Favreau

(Suite de la première page)

moins égale à celle des objectifs. S'agit-il de protéger la société en punissant les délinquants ou en les réformant?

"Un nombre considérable de nos citoyens estiment qu'un système correctionnel doit surtout tendre à l'explication. Pour que le délinquant s'acquiesce de sa prétendue 'dette' envers la société, prétend-on, il faut qu'il subisse une punition aussi désagréable que possible", a dit M. Favreau, qui estime que cette conception est négative, vengeresse, et qu'il n'est point besoin d'invoquer des principes philosophiques ou moraux pour en démontrer l'inefficacité: les chiffres sont là, la délinquance a augmenté, et la récidive également.

"A cette conception en somme défaitiste, des hommes éclairés ont opposé l'idée de la 'réhabilitation', ajoute le ministre, convaincu que 'le moyen le plus sûr de protéger la société est de donner aux délinquants l'envie et la possibilité d'en devenir membres à part entière'.

Le ministre soutient que l'on 'doit évaluer l'influence qu'on exerce sur la conduite du délinquant des facteurs tels la pauvreté, la maladie (surtout mentale), une enfance ébranlée par la cruauté, le divorce ou l'alcoolisme'.

Deux questions se posent alors: la punition prévue par la loi pourra-t-elle, seule, changer l'attitude qui a pu résulter de tels facteurs? ou faudra-t-il, dans certains cas, stipuler un traitement plus humain, basé sur la confiance et les soins scientifiques?

"Si l'on refuse même de poser ces questions, affirme M. Favreau, on nie la dignité de tous les hommes; car la définition la plus élémentaire de la liberté prend pour acquis qu'un homme — qu'il soit le plus dégradé — est capable de rédemption'.

Le ministre de la justice a fait part à son auditoire du 'mandat illimité' qu'il a accordé à un comité spécial de la correction, que préside le juge Roger Oulmet, pour enquerir sur 'tout notre univers correctionnel'.

"Cela veut dire, plus précisément, depuis l'arrestation du délinquant jusqu'à sa libération, en passant par toutes les étapes intermédiaires, liberté surveillée, conditionnement, rééducation, soins psychiatriques, le pardon, la surveillance et les soins post-libératoires", a expliqué M. Favreau, qui dit espérer que ce comité le saisira avant la fin de l'année d'un rapport préliminaire exposant les mesures que le gouvernement pourrait adopter sans délai.

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Maurice Leroux accuse le gouvernement Lesage d'avoir gardé secret un rapport impliquant MM. St-Laurent et Martineau

M. Maurice Leroux a accusé le gouvernement hier soir d'avoir gardé secret un rapport selon lequel MM. Louis St-Laurent et Gerry Martineau font partie des conseils d'administration de sociétés américaines de distribution de cinéma qui monopolisent cette industrie au Québec.

Parlant devant quelque 400 partisans du Rassemblement pour l'indépendance nationale à Montréal, le démissionnaire de la Fédération libérale du Québec a dit que ce rapport dévoilait comment l'industrie américaine du cinéma "noie" le marché québécois. Il a cité les noms de la société Paramount et de ses "filiales", Consolidated Theatre, United Amusement, et Famous Players.

Ces compagnies, dit-il, sont propriétaires de seulement 45 salles au Québec, mais elles contrôlent plus de la moitié des recettes de toutes les salles de projection.

M. Leroux a dit que cette situation illustre bien que MM. St-Laurent et Martineau, au fond, faisaient bel et bien partie d'une seule et même machine.

Le ministre de la justice a fait part à son auditoire du 'mandat illimité' qu'il a accordé à un comité spécial de la correction, que préside le juge Roger Oulmet, pour enquerir sur 'tout notre univers correctionnel'.

"Cela veut dire, plus précisément, depuis l'arrestation du délinquant jusqu'à sa libération, en passant par toutes les étapes intermédiaires, liberté surveillée, conditionnement, rééducation, soins psychiatriques, le pardon, la surveillance et les soins post-libératoires", a expliqué M. Favreau, qui dit espérer que ce comité le saisira avant la fin de l'année d'un rapport préliminaire exposant les mesures que le gouvernement pourrait adopter sans délai.

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience prouve que la simple punition expose la société à des dangers sans cesse multipliés."

Cette action du ministère se poursuit de pair avec la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre sur les pénitenciers, et la mise en vigueur d'un programme de construction pénitentiaire pour les vingt prochaines années.

"Jusqu'à ce jour, trop de gens au Canada ont abordé les problèmes de la délinquance avec une mentalité moyen-âgeuse", a dit en terminant le conférencier, qui a sollicité l'appui des citoyens à ses réformes, "non seulement parce qu'elles sont moralement urgentes, mais parce que l'expérience pr



Président du congrès des courtiers d'assurances

M. Maurice Bernardin, courtier d'assurance agréé, présidera, en sa qualité de président de l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec, le congrès de cet organisme qui aura lieu du 23 au 25 mai, au Château Frontenac de Québec. Le thème en sera "L'An 1". Cette assemblée marquera le premier anniversaire du statut professionnel accordé aux courtiers d'assurances du Québec aux termes de la loi 157 qui fut complétée par la mise en vigueur des règlements généraux, en août 1964. L'organisation du congrès a été confiée à M. André Lévesque, courtier d'assurances agréé.

Les mérites de l'AGEUM

L'Association générale des étudiants de l'université de Montréal a rendu publique la liste des lauréats des certificats de mérite qu'elle accorde annuellement.

Vendredi, le 14 mai, recevront les mérites annuels de l'AGEUM: M. Lionel Sorel, président de l'Union catholique des cultivateurs; Roger Baulu, président de la campagne du Prêt d'honneur; Jacques Henripin, président de l'Association des professeurs de l'université de Montréal; Mgr Alphonse-Marie Parent, président de la Commission royale d'enquête sur l'éducation; M. Jacques Boucher, président de la Jeunesse ouvrière catholique; M. Jacques-Yvan Morin, pour sa participation aux activités syndicales étudiantes; M. Lionel Lemay, adjoint au recteur pour les affaires étudiantes; à l'équipe des "Carabins", champions de la Ligue de hockey interuniversitaire; M. Jacques St-Pierre, responsable du nouveau Centre de calcul de l'université.

C'est le président de l'AGEUM, M. Michel Vaillancourt, qui remettra les lauréats, au nom des étudiants.

Après la remise des certificats, M. Jacques-Yvan Morin prendra la parole au nom des lauréats.



FÊTE ANNUELLE DES ANCIENS DU COLLÈGE DE MONTRÉAL. — M. l'abbé Georges Levesque, président de l'Association des anciens du collège de Montréal, invite tous les anciens du collège à assister à la fête annuelle qui aura lieu le mercredi 19 mai à 4h.30 p.m. Tous ceux qui sont passés par le collège de Montréal sont cordialement invités à cette fête.

Le 12e congrès du Barreau débute ce soir à Québec

A compter de ce soir se tiendront à Québec les assises du 12e congrès du Barreau de la province de Québec.

Le thème cette année est tout entier consacré à l'étude des cadres de la profession, et trois commissions siégeront simultanément demain et samedi.

"Dans le contexte d'un Québec moderne, le Barreau veut à la lumière d'études que l'on poursuit depuis deux ans, inviter ses membres à repenser et à redéfinir le rôle de la profession dans ses relations internes et avec le public. Le résultat de ces délibérations se traduira par une nouvelle rédaction de la loi et des règlements du barreau", souligne un communiqué.

Le discours thème sera prononcé, ce soir, au château Frontenac, par Me Yves Pré-

Mgr Charbonneau: Vatican II aura servi à rapprocher davantage l'Église des hommes

par Jean FRANCOEUR

Si un mur opaque et solide se tisse entre le monde et l'Église, il n'en reste pas moins que le concile Vatican II a semé jusqu'ici à l'intérieur de l'Église des fermentes apostoliques qui peuvent conduire à un renouveau de son activité missionnaire et de son rayonnement dans le monde d'aujourd'hui.

Tel est le bilan "ni optimiste à outrance, ni pessimiste" que Mgr Paul-Emile Charbonneau, évêque de Hull, a dressé hier devant un groupe de prêtres réunis pour des journées sociales à la Maison-Marie-Reine-des-Coeurs.

"Je ne veux être ni triomphaliste, ni défaitiste, a dit le prélat, mais simplement réaliste."

Mgr Charbonneau, qui avait été invité à parler de "l'Église à l'heure du schéma 13", a tenté de décrire sa situation concrète dans son affrontement actuel avec le monde contemporain.

Au passif de ce bilan, le conférencier a d'abord inscrit le fait que l'Église est souvent présente au monde sous une forme caricaturale.

Elle apparaît dans sa structure extérieure, dans son administration, dans ses formes d'expression, qui sont essentiellement liées à une forme particulière de culture ou à une classe sociale, a dit Mgr Charbonneau.

L'évêque de Hull a souligné que l'Église était "bourgeoise, accueillante aux gens biens, à ceux qui ont un certain vernis de culture". Certes elle ne refuse jamais les pauvres, mais on sent fort bien que "les pauvres ne sont pas de son monde".

Nos chrétiens, a-t-il dit, sentent "bourgeois".

Mgr Charbonneau a aussi déploré le fait que l'Église était coupée des hommes de sciences, "cette classe d'homme qui, de plus en plus, sont les moteurs de l'humanité".

"Disons qu'on a peut-être nourri le savant d'un christianisme qui craque au moment où il se pose la question de la valeur de tout ce 'merveilleux' quelque peu mythique dont on l'a évangélisé".

Or dans la sécularisation progressive du monde profane, qui est précisément le thème des Journées sacerdotales, la place du monde scientifique est capitale. Il faut donc que l'Église entre avec lui dans un vrai dialogue, a soutenu le prélat.

Il a aussi déploré que "notre doctrine théologique continue de s'exprimer dans une armature philosophique qui est celle du moyen-âge".

Il ne s'agit pas pour les hommes d'Eglise de "s'adapter" au langage contemporain (qui fait toujours un peu ridicule), mais plus simplement de parler aux hommes de leur temps, dans les catégories des hommes de leur temps.

Une autre barrière qu'il faut abattre, a-t-il poursuivi, c'est celui de la langue d'Eglise, soulignant que le renouveau liturgique risquait sur ce point de "nous donner bonne conscience à trop bon prix".

Le prélat, qui s'est défendu d'être pessimiste malgré le

lourd bilan qu'il a dressé, a souligné qu'un des premiers facteurs introduit par le Concile et qui porte en lui l'espérance d'un renouveau missionnaire, c'est une nouvelle prise de conscience de la nature même de l'Église.

Jusqu'ici en effet, l'Église s'était conçue de façon surtout extérieure et urdique, a-t-il expliqué.

"L'Église était une sorte de corps d'armée spirituel, commandé par un pape, des évêques et des curés, tout bardé de lois et d'ordonnances".

Une telle vision de l'Église, a dit Mgr Charbonneau, si elle est unique et exclusive, porte en elle un germe de mort.

L'Église, a-t-il affirmé, est d'abord une communauté d'amour avant d'être un corps juridique. Elle est un lieu de miséricorde et de pardon avant d'être la source d'exigences et de reproches.

Le conférencier a ensuite souligné, comme second facteur d'espérance, la remise en valeur de la vocation authentiquement apostolique des laïcs.

"Il est absolument évident qu'une Église uniquement cléricale, dans laquelle tout dépend du clergé, est radicalement incapable d'atteindre le monde" a-t-il soutenu.

L'Evangile doit passer dans tout le tissu concret de la vie, dans les situations concrètes de l'existence des hommes, par une présence qui n'a rien de celle du fonctionnaire, mais qui sait épouser toutes les harmoniques de la vie partagée dans la communion d'un même destin, a dit le conférencier.

Le comité des bills privés adopte le bill de Québec

QUÉBEC — Le comité des bills privés a adopté hier le bill de Québec après y avoir apporté une cinquantaine d'amendements mineurs, ouvrant ainsi la porte à une nouvelle formule d'administration qui sera éventuellement appliquée dans les villes d'importance moyenne de la province de Québec.

Le bill, qui apporte une série d'amendements majeurs à la charte de la capitale provinciale est basé sur le rapport de la commission Sylvestre qui a enquêté sur l'administration municipale.

Le premier ministre a refusé,

à la séance d'hier matin, de donner le droit d'expropriation à la ville. La ville voulait avoir le droit d'expropriier certaines propriétés pour construire des maisons à loyers modiques. "Apportez-moi des plans et je vous donnerai le droit d'expropriation, a lancé le premier ministre. Je ne vous le donnerai certainement pas avant que vous soyez prêts", a-t-il ajouté.

M. Lesage a de plus souligné que si le pouvoir d'expropriation était accordé à la ville, cela ouvrirait la porte à la spéculation et cela, je ne le permettrai pas, a-t-il ajouté.

Le premier ministre a laissé entendre que le pouvoir d'expropriation pour les municipalités désirant construire des logements multiples à prix modiques sera probablement accordé par une loi provinciale. Le bill qui a été adopté par le comité des bills privés et qui, devra tout d'abord être adopté par la Législature avant d'entrer en vigueur comprend des amendements majeurs à la charte de Québec et fera que l'administration de la vieille capitale sera plus ou moins semblable à celle de Montréal.

CHEZ ARCHAMBAULT

3 JOURS de LIQUIDATION

JEUDI VENDREDI ET SAMEDI
SURPLUS DE STOCK
de PHONOS et TÉLÉVISEURS
PORTATIFS et RADIOS-PHONOS
STÉRÉOPHONIQUES
PROVENANT DE LA
FERMETURE DE NOTRE
MAGASIN DE L'OUEST

TÉLÉVISEURS PORTATIFS

RCA VICTOR



Modèle 19PT-924

Lampe-image aluminisée de 19". Châssis avec transformateur et lampes "Element de chauffage noir". Syntonisateur "New Vista". Antenne bipolaire intégrée "V". Cabinet en métal recouvert de vinyl. **\$234⁹⁵**

SPECIAL



Modèle TP-2521

Ne pèse que 19 lbs. Lampe-écran aluminisée de 12". Circuits scellés garantis pour la vie. Syntonisateur à grille. Antenne monopolaire encastrée et bornes pour antenne extérieure. Écouteurs avec 15' de fil pour vision "silencieuse". Dimensions: 13 3/4" x 14 1/4" x 9 1/2". **\$139⁹⁵**

SPECIAL

PHONOS PORTATIFS

RCA VICTOR



Modèle VA-17

Monoral automatique avec amplificateur à transistors. Changeur BSR UA-25. Contrôles en avant. Haut-parleur de 4". Boîtier de couleurs diverses. Dimensions: 8 3/4" x 15" x 15 1/2". **\$52⁹⁵**

SPECIAL



Modèle VA-7

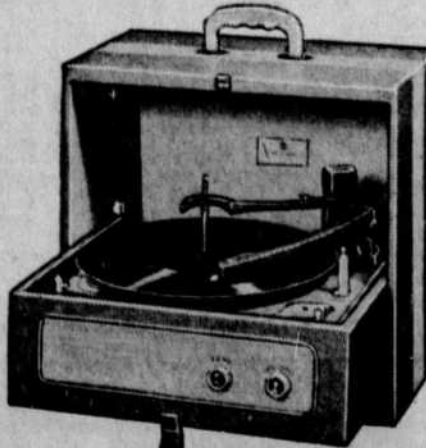
Monoral automatique avec changeur BSR UA 15/SS1. Haut-parleur de 4" à grande efficacité. Boîtier deux couleurs. Hauteur 6 1/4", largeur 14 1/4", profondeur 15 1/4". **\$43⁹⁵**

SPECIAL

Modèle VA-1

Petit appareil à grand rendement. Changeur BSR UA-14 sur table à bascule. Contrôles du volume. Boîtier de couleurs diverses. **\$52⁹⁵**

SPECIAL



RADIOS-PHONOS STÉRÉOPHONIQUES ELECTROHOME



Modèle CARILLON

qui possède toute la grâce du style Provençal Italien. Puissance musicale de 18 watts. Radio AM/FM et FM stéréo. Syntonisateur et amplificateurs tout transistors. Deux canaux stéréo parfaitement équilibrés. Deux haut-parleurs de 10" aux graves et deux de 4" aux aigues. Raccords pour son satellite et haut-parleurs à distance.

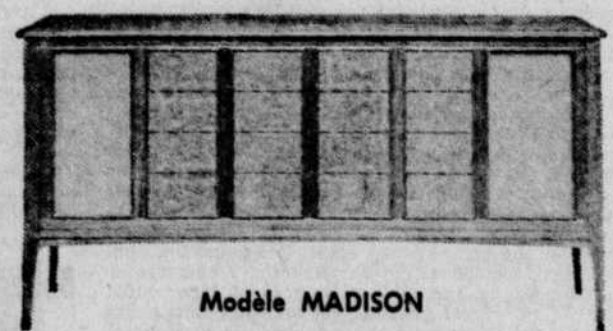
SPECIAL **\$369⁵⁰**



Modèle PACIFICAN

de style Contemporain. Tourne-disques Dual "1010" et système de haut-parleurs à 3 gammes. Puissance musicale de 30 watts. Circuit d'alimentation à "état solide". Radio AM/FM et FM Stéréo. Raccords pour son satellite et haut-parleurs à distance. Commandes d'intensité.

SPECIAL **\$529⁵⁰**



Modèle MADISON

style d'inspiration contemporaine. Châssis de 40 watts. Six haut-parleurs équilibrés. Tourne-disques Garrard de type "A" à 4 vitesses. Cartouche B & O magnétique Micro-sillons. Raccords pour son satellite et haut-parleurs à distance. Nombre d'autres caractéristiques d'appareils de grand luxe.

SPECIAL **\$639⁵⁰**

Le magasin de musique le plus complet au Canada



Etabli en 1896

500 EST, STE-CATHERINE
COIN BERRI - Tél. 849-6201

Parc de stationnement municipal en face, rue Ste-Catherine Magasin ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 8 heures p.m.

BASEBALL Le pistard le plus extraordinaire que j'aie connu: Ron Baensch

par Roger LABONTÉ

De tous les pistards encore en piste au Forum de Montréal, à quelques heures de la fin des 25es Six-Jours dans cet amphithéâtre, l'Australien Ron Baensch est sans doute le plus dangereux de tous. Il a malheureusement joué de malchance au tout début de la classique et bien que fermement décidé à enlever les grands honneurs à sa première visite dans la métropole et au Canada, il ne lui restait que de très minimes chances de parvenir à terminer la compétition au sommet, jusqu'à mardi. Ce pauvre Baensch avait été accablé avec le Canadien Roger Lévesque, lors du lancement des Six-Jours. Mais Lévesque qui en était à sa première expérience dans semblable "challenge" a raté lamentablement ses débuts et dut se retirer de la course après quelques chutes, plus ou moins graves, au cours de la fin de semaine.

Baensch avec qui nous avons eu l'occasion de causer quelques minutes, mordi soir, entre deux sprints, aurait été fier d'aider Lévesque à faire des débuts sensationnels, mais devant la carence d'aptitudes du Canadien, il dut faire cavalier seul pour figurer honorablement dans les premiers classements, en attendant que la piste vienne à bout de son coéquipier.

C'est effectivement ce qui s'est produit. Lorsque Lévesque s'est retiré de la compétition, Baensch accusait un retard de sept tours sur les meneurs. Tous les pistards, qu'ils soient bons ou médiocres, vous diront qu'il est extrêmement difficile, voire même impossible à un cycliste de reprendre le terrain perdu, à plus forte raison lorsqu'il se trouve en retard avec les équipes de tête et aussi considérable.

Mais Baensch, qui n'a plus que trois tours de retard, a quasi accompli l'impossible en récupérant rapidement, grâce à ses seuls efforts, et une fois la marge rétrécie, on l'accouplait

à un autre compagnon d'infortune, Ehrenfried Rudolph, lui également un fier compétiteur qui sans être la grande vedette, est néanmoins un pistard constant. Ce dernier est aussi demeuré seul après le retrait de son compagnon Léo Proest. Pour mieux démontrer l'effort constant de Ron Baensch, au cours de la compétition, soulignons qu'il a pris le deuxième rang, depuis le début des Six-Jours, dans le domaine des sprints individuels gagnés. Seuls DeLoof, Beghetto et Bianchetto le devançaient en tête du classement des sprints individuels, tous trois étant ex-aequo au sommet avec 25 victoires à leur actif. Baensch en avait accumulé 20 jusqu'à mardi soir.

Si la guigne ne s'était pas acharnée sur Ron Baensch, il aurait été facilement prévisible qu'il puisse s'imposer comme l'un des meneurs dès le début. "Des sprints, je peux en gagner assez facilement", nous confiait-il, mais les tous de retard sont extrêmement difficiles à effacer, parce que tous les compétiteurs en piste ne cessent de suivre le moindre de vos mouvements lors des chasses.

Avec son nouveau coéquipier, Baensch a néanmoins fait excellente figure, et c'est probablement le pistard qui a impressionné les journalistes au plus haut degré, cela à tous les points de vue. Gentilhomme, fin causeur, il a cepen-

dant beaucoup de caractère et l'un de ses défauts mineurs est de toujours discuter les décisions des juges, surtout lorsqu'elles ne le favorisent pas. Doué d'une forte constitution physique, Baensch a cet avantage indéniable sur plusieurs de ses concurrents dans la classique du Forum. Sa forme éclatante se manifeste surtout lorsqu'il se lance dans une poursuite à fond de train ou encore lorsqu'il décide d'aller chercher la décision, à l'occasion d'un sprint. Habile sprinteur, il ne souffre pas de demeurer dans la roue arrière d'un adversaire, et c'est à ce moment d'accélération qu'il démontre une puissance qui fait l'envie de quelques-uns de ses confrères des Six-Jours.

Ron Baensch a cependant la ferme intention de faire parler de lui en terre canadienne. Il a très vivement apprécié la foule montréalaise qui a encouragé les cyclistes depuis le début, et son désir immédiat est de s'inscrire, si bien entendu les promoteurs veulent bien de sa présence, dans les prochains Six-Jours qui auront lieu dans la Vieille Capitale. Le moins qu'on puisse faire le connaissant, c'est de lui souhaiter bonne chance à Québec. Certes il devrait être l'un des meilleurs favoris pour enlever la victoire là-bas, pourvu que son coéquipier soit de taille à le suivre, et ce n'est pas peu dire.

DERNIERE HEURE!

Classement aux Six-Jours

Equipe	Tours en retard	Points des sprints
1-BELGIQUE DeLoof-Oldenburg (5-6)	0	353
2-ALLEMAGNE Bugdahl-Klemens (1-2)	0	204
3-ITALIE Beghetto-Bianchetto (19-20)	1	877
4-ESPAGNE Timoner-Tortella (9-10)	1	243
5-ANGLETERRE Baensch-Rudolph (3-4)	2	616
6-FRANCE Retrain-Ruggendorf (13-14)	3	487
7-ISRAËL Delattre-Maës (17-18)	4	308
8-CANADA Williot-DePaape (7-8)	4	361
9-SUISSE Tiefenthaler-Gallati (25-26)	8	260
10-ÉTATS-UNIS Castilloux-Constantino (11-12)	15	367

Milles parcourus: 1,400

L'Australien Ron Baensch a gagné à lui seul six sprints consécutifs au début de la soirée, hier.

RESULTATS A BLUE BONNETS

PREMIERE COURSE			
Who's Who C.	3.40	3.00	2.70
Mias Royal Rhea	9.50	4.70	
Chapman Hanover	6.10		
Temps 2:11.4			
DEUXIEME COURSE			
Treasured Pick	8.50	5.00	2.90
Lady's Trust	11.70	5.20	
Gay Parader	2.90		
Temps 2:09.4			
Pari double: \$19.30			
TROISIEME COURSE			
x-Henley Adam	6.10	6.70	5.00
Sweet Muzzle	6.30	6.10	3.80
Count Pick	4.30		
Temps 2:09.3			
QUATRIEME COURSE			
Laah Hanover	15.00	6.40	4.60
Mr Q. B.	9.70	7.20	
Mary's Last B	3.80		
Temps 2:10			
Quinella: \$74.10			
CINQUIEME COURSE			
Lester Hanover	18.00	7.80	4.30
Northwood Baldy	4.90	3.70	
Royal Salute	3.90		
Temps 2:04.4			

Chicago 7
Kansas City 4Cubs 7
Giants 3Chicago 012 000 022-7 10 1
San Francisco 000 100 020-3 9 4
Baltimore 000 000 000-4 5 0
Tiank, Stange (1) McMahon (7)
et Azcue; McNally et Lau.
G-McNally (1-1) P-Tiant (1-1)
Circuit:
Chicago — Santo (5)
San Francisco — McCovey (6)

A quelques heures de la fin, le duo Bugdahl-Klemens détient une mince avance

Boston 2
New York 0New York 000 000 000-0 6 0
Boston 000 011 028-2 5 0
Bouton, Mikkelsen (8) et Edwards; Monbouquette et Tillman.
G-Monbouquette (4-2) P-Bouton (3-3)
Circuit:
Boston — Bressoud (2)Cincinnati 4
Philadelphia 3Cincinnati 000 110 200-4 12 0
Philadelphia 000 110 001-3 9 2
Ellis, O'Toole (8) et Edwards; Herbert, Culp (8) Baidichun (8) et Dalrymple.
G-Ellis (5-0) P-Culp (1-2)
Circuit:
Philadelphia — Allen (6)Milwaukee 5
Pittsburgh 4Milwaukee 010 100 300-3 12 2
Pittsburgh 002 000 002-4 12 0
Lemaster, O'Dell (9) et Torre; Friend, Butters (4) Wood (8) et Grandall.
G-Lemaster (2-3) P-Butters (0-1)
Circuit:
Milwaukee — Torre (7) Alou (2)Baltimore 4
Cleveland 2Cleveland 200 000 000-2 5 0
Baltimore 400 000 000-4 5 0
Tiank, Stange (1) McMahon (7)
et Azcue; McNally et Lau.
G-McNally (1-1) P-Tiant (1-1)
Circuit:
Baltimore — Blair (3)JEAN LADOUCEUR
présente au
FORUM
du 7 au 13 mai
LES 6 JOURS

Cartes Credito honorées

Billets: \$1 - \$2 - \$3 - \$4 - \$5

PRIX DE PRESENCE: UNE VOITURE PAR JOUR
RENSEIGNEMENTS: 932-6131

Attention!

Détenteurs de billets de saison des Alouettes.

La date limite pour renouveler vos billets de saison pour 1965 est

VENDREDI 14 MAI

SOUVENEZ-VOUS

VENDREDI — 14 mai — est la DATE LIMITE pour renouveler vos billets de saison pour 1965

Ceci concerne les personnes désirant devenir détenteurs de billets de saison — Les places demeurant disponibles sont situées du côté nord, sections C - D - M - N, et du côté sud, sections R - S - Y - Z à \$3.50.

Téléphonez ou VENEZ à notre bureau des billets
GALERIE DES BOUTIQUES PLACE VILLE-MARIE
875-2045

LE CLUB DE FOOTBALL LES ALOUETTES DE MONTRÉAL

Trois conducteurs hollandais inscrits à Mont-Tremblant

Trois conducteurs de Hollande, formant l'une des meilleures équipes d'Europe, participent à la course au trophée Pepsi-Cola, le 30 mai prochain au Circuit Mont-Tremblant-St-Jovite, et tenteront d'obtenir la part du lion des quelque \$10,000 qu'on y offrira en bourses.

Les Hollandais auront à leur disposition deux nouvelles Porsche 904 CTS pour l'épreuve principale, qui en sera une de 75 tours de piste, soit 120 milles, lors du programme inaugural de la saison au Circuit. Ce sera aussi la première course majeure au Canada en 1965.

L'an dernier, l'équipe hollandaise méritait la plaque Auto-sport, attribuée à l'équipe européenne la plus remarquable. Récemment, à la piste Sebring, en Floride, lors de la fameuse course de 12 heures, la voiture-pilote de l'équipe, conduite par Ben Pon, se classait sixième parmi une cinquantaine des voitures de course les plus rapides au monde.

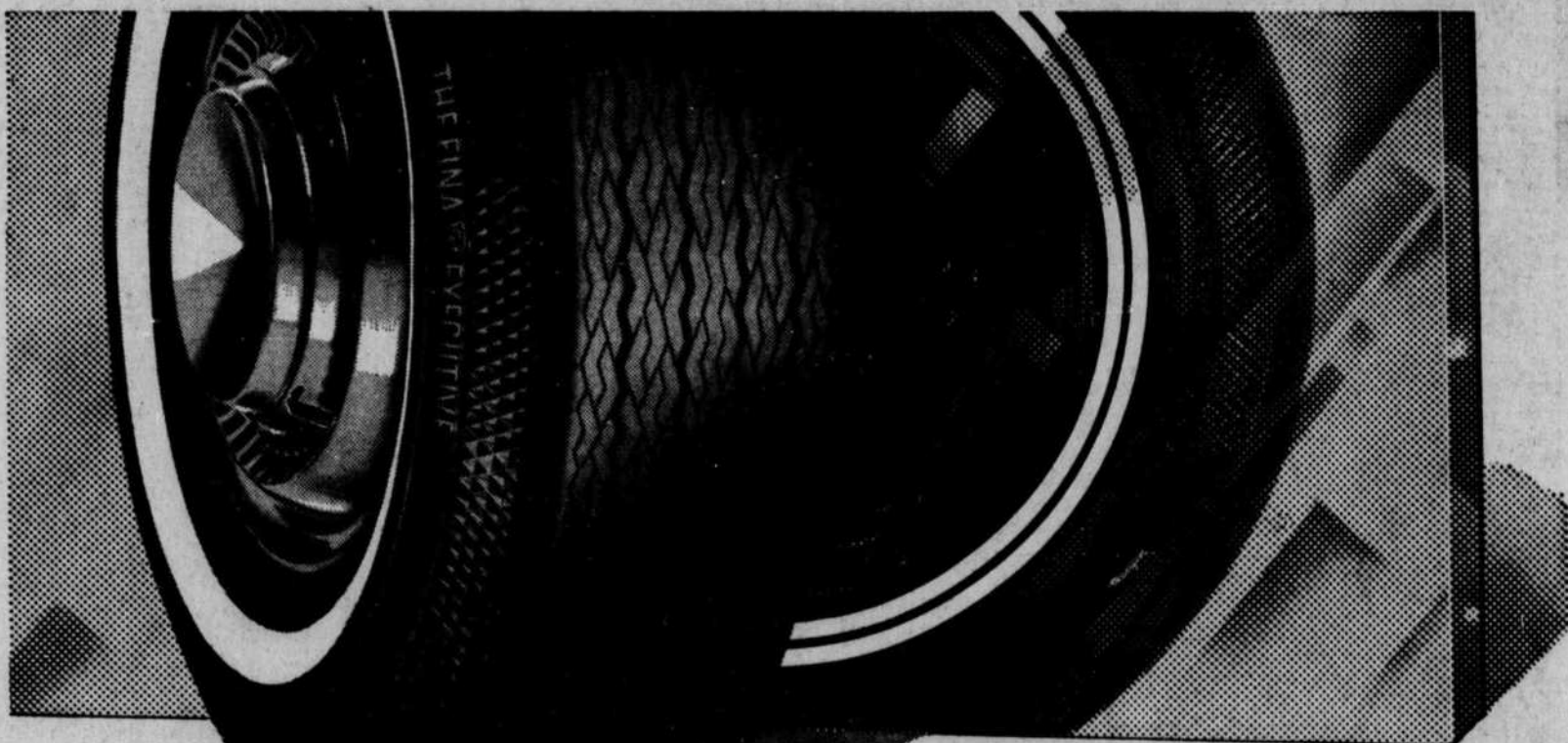
Pon est Hollandais de naissance, mais a demeuré plusieurs années au Canada avant de retourner dans son pays natal il y a cinq ans. Ses coéquipiers sont Rob Slotemaker, directeur d'une école d'anti-dérivage à la piste de Zandvoort, et le conducteur suppléant David Van Lennep, d'Eindhoven, un ingénieur en électronique. Tous trois sont dans la trentaine.

Pon et Slotemaker accapalaient les deux premières positions lors de la dernière reprise de la course Copa Inter-Europe, à Monza en Italie, ainsi que la sixième place, et le premier

rang dans leur catégorie, dans la course de 1000 kilomètres de Paris.

La Porsche 904 GTS, détentrice du titre de la F.I.A. pour voitures de moins de deux litres, est considérée comme l'une

ne des meilleures voitures de course fabriquées en Allemagne. Elle est dotée d'un moteur de 4 cylindres placé à l'arrière et développant 200 c.v., et adopte plusieurs caractéristiques de la réputée Porsche Formule Un.



Ce pneu représente une des réussites les plus extraordinaires dans l'histoire de la technique automobile moderne.

C'est le pneu Fina Executive. Moins d'un mois après son lancement sur le marché, les stocks en sont épuisés; c'est déjà un objet rare. Nous vous demandons donc d'être patient si votre vendeur Fina en manque temporairement. Ce ne sera pas long et votre patience sera récompensée car c'est un pneu qui vaut la peine qu'on l'attende.

Dès son apparition sur le marché le pneu Fina Executive a connu une popularité qui tient du prodige. Alors qu'il faut ordinairement des mois et même des années avant qu'une marque de pneu ne soit connue et demandée, le Fina Executive a réussi cet exploit en moins de 28 jours; plusieurs vendeurs en furent même à court en moins de deux semaines.

Même si nous savons que le Fina Executive est un pneu vraiment exceptionnel, nous n'osons espérer une réception aussi enthousiaste. Et pourtant, il est facile de comprendre pourquoi le Fina Executive est si recherché et pourquoi il vaut la peine qu'on l'attende.

Flancs blancs réversibles

D'abord, le Fina Executive est le seul pneu possédant des flancs blancs différents de chaque côté: une bande blanche simple d'un côté, double de l'autre. Il est donc réversible, vous permettant ainsi de vous adapter aux caprices de la mode, sans déboursé supplémentaire.

Soigneusement fait... à la main

La fabrication d'un pneu de la qualité du Fina Executive demande beaucoup de soin... et de temps. Voilà pourquoi nous ne pouvons accélérer la production.

Plus de caoutchouc — sculptures plus profondes. Le Fina Executive contient plus de caoutchouc et a des sculptures plus profondes que

tout autre pneu de sa catégorie de prix. Vous bénéficiez donc d'un millage accru, tandis que le nouveau profil surbaissé augmente la durée du pneu en éliminant une des principales causes d'échauffement.

S'il vous plaît, soyez patient

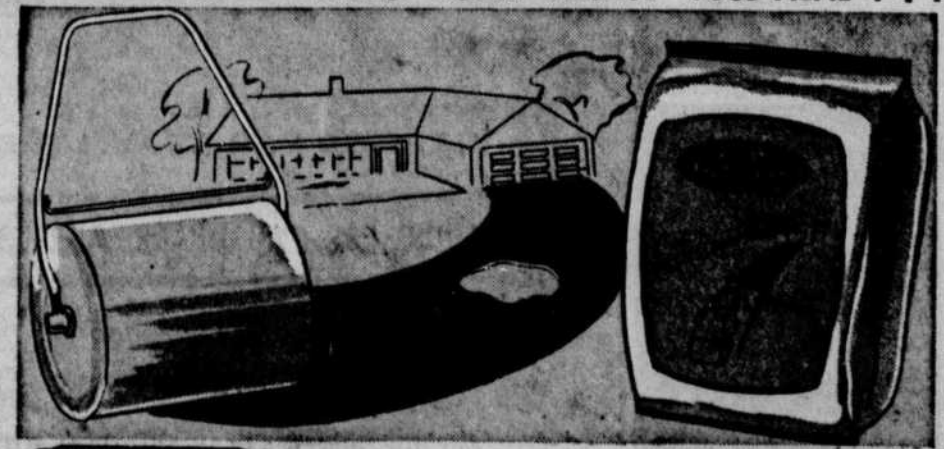
Si, par hasard, votre vendeur n'a plus de pneus de la dimension que vous désirez, s'il vous plaît, soyez patient. La production se continue 24 heures par jour et votre attente sera brève. Sans compter que ça vaut la peine d'attendre pour un pneu fait à la main.



Le pneu Fina Executive

fait avec soin... à la main

Rouleaux à gazon FAITES VOTRE PAVAGE VOUS-MEME...



"Gardenette"

- Pesanteur remplie d'eau, 110 lbs
- Diamètre 12" \$9.95
- Largeur 20"

ASPHALTE INSTANTANÉ

- Mélange froid prêt à être employé.
- N'exige aucun chauffage ou mélange.
- Compresses avec un rouleau à gazon ou simplement une pelle.

(Sac de 50 livres couvre 8 pieds carrés, 1" d'épaisseur) \$2.70
le sac de 80 lbs

CLOTUREZ VOTRE PROPRIÉTÉ

Maille 2", calibre 11			
Haut.	Au pied	Roul. 100'	
36"	.31	20.75	
42"	.36	23.90	
48"	.42	27.25	
60"	.52	38.80	

Maille 2", calibre 13			
Haut.	Au pied	Roul. 100'	
36"	.20	13.95	
42"	.24	16.40	
48"	.27	18.70	
60"	.34	24.70	

POTEAU EN "T": 6' 1.00 — 7' 1.20 — 8' 1.35

COMMANDES TELEPHONIQUES: 288-0251

OMER DESERRES

1406 ST-DENIS

6955 ST-HUBERT

Stationnement gratuit

OUVERT JEUDI et VENDREDI

JUSQU'À 08.30

"Je ne suis pas tombé sur la tête". Stengel

NEW YORK — Plusieurs joueurs des majeures étaient dans l'attente lundi alors que les directeurs d'équipe de baseball devaient réduire leur personnel à 25 hommes.

Selon les règlements, une équipe peut aligner 28 joueurs pendant les 30 premiers jours de la saison, mais seulement 25 jusqu'au 31 août, puis une limite de 40 porte-couleurs pendant la balance de la saison.

Les Yankees de New York, en quête de joueurs en raison d'une série de blessures à des hommes-clés, ont rappelé Horace Clark du Toledo.

Stan Williams, ex-Yankee passé aux Indiens de Cleveland plus tôt cette saison, est passé au Seattle, de la ligue du Pacifique. Cleveland a également envoyé le voltigeur Richie Scheinblum au Salinas, de la ligue de la Californie.

Les champions Cards de St-Louis ont réduit leur personnel à 25 joueurs en perdant les services du lanceur gaucher Dave Dowling, repêché par les Cubs de Chicago pour \$8,000. Dowling était un joueur de première année qu'on ne pouvait envoyer dans les mineurs

sans le soumettre au repêchage.

San Francisco a envoyé le lanceur Bob Priddy, ex-porte-couleur du Pittsburgh, au Columbus. Priddy était passé aux Giants dans un marché impliquant Del Crandall en février dernier.

Stengel

Casey Stengel ne se laissera pas incommoder par une fracture au poignet droit, car, selon lui, l'hôpital est pour les personnes âgées et il n'aura 75 ans qu'en juillet.

Il a révélé qu'on lui fabriquerait un costume spécial lui permettant de l'enlever facilement en dépit de son plâtre lui couvrant le bras de la main au coude. Il continuera donc de travailler.

"Si on avait tendu un tapis rouge comme je m'attendais, l'accident ne serait pas survenu", a dit Stengel. Il faisait allusion à l'accident de lundi à West Point, N.Y., où il s'est fracturé un poignet en tombant à sa sortie du gymnase avant une partie hors concours.

Quand on lui a demandé si l'accident allait l'incommoder dans ses fonctions de gérant, il a rétorqué: "Je ne suis pas tombé sur la tête".



Arthur Lessard, qui vient d'être nommé directeur et gérant général du centre Paul Sauvé. Félicitations au centre et à Arthur, l'homme de l'heure.

Cluck Hillier passe aux Mets

Parmi les joueurs qui ont changé d'uniforme dans les ligues majeures de baseball, en conformité avec les règlements de seulement 25 joueurs actifs, 30 jours après le début de la saison, on en retrouve plusieurs qui sont très connus.

Les Mets de New York ont fait l'acquisition du joueur de deuxième but Cluck Hillier, des Giants de San Francisco, au prix de \$50,000. Le club de Casey Stengel avait absolument besoin d'un joueur de

deuxième but, sur tout depuis que leur régulier, s'est blessé et devrait rester au repos forcé pendant au moins 30 jours. Hillier doit se reporter au jour d'hui et pourra jouer vendredi soir contre les Redlegs.

Les Mets ont aussi donné son congé sans condition à Yogi Berra, à titre de joueur actif. Berra demeurera instructeur. Carl Willey a aussi été cédé aux Bisons de Buffalo de la ligue internationale; il ne s'était ja-

mais rétabli d'une fracture de la mâchoire subie à l'entraînement, la saison dernière.

Après ailleurs, les Sénateurs de Washington ont laissé aller le vétéran Roy Silvers; ils ont vendu le contrat de Nick Willhite, un lanceur, au club Spokane et ont retourné le lanceur Dallas Green aux Phillies.

Ceux-ci ont vendu le contrat de Bobby DelGreco au club Arkansas.

Les Cubs ont optionné le lanceur Frank Baumann au club Salt Lake City. Philadelphie a aussi envoyé sous option au club Arkansas, le lanceur Morris Stevens et le receveur Pat Corrales.

Les Redlegs de Cincinnati se sont départis du joueur de champ intérieur Steve Boros, en faveur du club aSan Diego.

Partis sous option à Portland; le lanceur Stan Williams et le joueur de champ intérieur Tony Martinez.

Les Red Sox de Boston ont cédé sous option au club Toronto, de la ligue internationale, le receveur Russ Nixon.

Le lanceur de relève Elroy Face a été placé, pour 30 jours, sur la liste des blessés. Quant aux Astros de Houston ils ont remplacé Nellie Fox sur leur liste active. Fox s'était limité au rôle d'instructeur depuis le début de la saison.

Tournée de rugby

LONDRES — Une équipe de rugby, composée de 24 membres de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation britannique, a quitté Londres par avion pour donner une série d'exhibitions avec des équipes des forces armées canadiennes dans l'est du Canada.

Avant son départ, l'équipe, qui est accompagnée du maréchal de l'air sir Kenneth Cross et de trois autres officiers, a été reçue à dîner par le commodore de l'air W.P. Gouin de Saskatoon, président de l'état-major conjoint du Canada à Londres.

Les joueurs commenceront leur tournée de six joutes, jeudi, au camp Gagetown, non loin de Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

New York 2 St-Louis 1

NEW YORK — Bobby Klaus, receveur des Yankees, au deuxième but, a fait compter Ron Swoboda avec un double à la septième manche et les Mets de New York ont vaincu hier les Cardinals de St-Louis, au compte de 2-1.

St-Louis — 000 000 010—1 3 0
New York — 001 000 010—2 9 0
Simmons, Schultz (4) et McCann; Fisher et Cannizzaro; G-Fisher (2-3) P-Simmons (1-4) Circuit.
St-Louis — Boyer (3)

Le meeting des courses au galop approche, à B. Bonnets

Il ne reste que deux semaines d'ici le début du meeting de courses au galop, à la piste Blue Bonnets, et déjà, le juge des départs Doug Haig est à l'œuvre. C'est le 28 mai que le premier programme sera présenté.

En quoi consiste son travail à cette période-ci de l'entraînement? A préparer les jeunes chevaux, les poulains de deux ans en particulier, à quitter la barrière. A familiariser les chevaux plus âgés, mais qui n'ont jamais couru, avec l'isolement que crée la barrière, le son de la cloche, les portes qui s'ouvrent. Le départ est très important.

Haig en sera à sa cinquième saison comme juge des départs à Blue Bonnets. Mais son expérience date de bien avant 1960! C'est en 1955 que Haig commença ce métier, sur le circuit de l'ouest, à Winnipeg et Calgary. En 1961, on l'invita à venir travailler à Montréal et c'est lui qui présida aux départs depuis cette date.

"On compte plus de 200 pur sang à Blue Bonnets présentement", a dit Haig au publicitaire Albert Trotter. "Ces 200 chevaux n'ont pas couru cette année. Il est donc important pour eux de faire quelques répétitions dans la barrière. Cela ne nous fait pas chômer".

Haig a eu l'occasion de constater l'état du tracé d'entraînement. "La piste d'un demi-milieu a été bien préparée. Les propriétaires n'auront pas à s'en plaindre", ajoutait-il. "D'ailleurs la piste régulière, où seront présentées les courses à compter du 28 mai est l'une des

meilleures du genre au pays, je parle des pistes d'un demi-milieu. Et je parle en connaissance de cause parce que je les ai toutes vues".

"Depuis 1961 que je suis ici, j'ai pu constater l'évolution des courses au galop et l'augmentation de l'intérêt chez les fervents de ce sport. L'an prochain, avec l'aménagement de la nouvelle piste, avec les chutes, on ne peut dire tout le succès qu'aura le prochain meeting".

Congrès de l'A.C.C.L.

L'Association Canadienne des Centres de loisirs tiendra son 31ème congrès annuel et national à l'hôtel Ramada Inn, Cité de Saint-Laurent, les 21, 22, 23 et 24 mai 1965. Dans le but de rendre service à la population et aux organismes de loisirs, l'Association Canadienne des Centres de loisirs a décidé de réunir 80 spécialistes en divers domaines de l'activité humaine connexes au phénomène sociologique des loisirs, pour répondre aux questions posées par l'étude du thème du congrès: "Les problèmes '65 des Centres de loisirs".

De fait, pour simplifier la recherche de démonstrateurs communs et aussi pour rendre plus efficace l'étude des loisirs, le conseil d'administration de l'A.C.C.L. a réparti le travail des 80 spécialistes en 5 sessions majeures. A noter que chacune de ces sessions comprend 4 sous-sessions. Ainsi seront étudiés et discutés les sujets suivants:

- a) le financement (l'animateur de cette discussion: M. Yvan Dubois);
- b) le financement des Centres de loisirs et rôle du conseil d'administration (l'animateur de cette 21ème discussion: M. Paul Dumas);
- c) le financement et les moyens nouveaux (l'animateur de cette 31ème discussion: M. André Coutu);
- d) le financement des Centres de loisirs et moyens divers (l'animateur de cette 41ème discussion: M. Paul Gendron).

Soirée des mérites du centre I.C.

Le directeur du département de l'Éducation physique à l'Université de Montréal, Monsieur Arthur Sheedy présidait en fin de semaine la "Soirée des Mérites" tenue par le Centre de Loisirs Immaculée-Conception en l'hôtel Winsor de Montréal.

Cette soirée représente le couronnement d'une année d'efforts au domaine du sport et des loisirs.

Mlle Pauline Girard, championne de Montréal, championne provinciale classe B et C à l'escrime a été reconnue comme l'athlète féminine 1965 du Centre I.C.

Du côté des jeunes gens, Serge Jolicoeur de la section de badminton a reçu le même honneur. Serge a 17 ans; il est champion junior simple et double du Québec au badminton, champion simple et double de la Ville de Montréal, champion classe B en simple sénior de Montréal, troisième double junior du Canada... etc...

Lucille Lavallée et Yvon Beaulieu ont été nommées PERSONNALITÉS DE L'ANNÉE pour leur dynamisme, leur collaboration et leur sens des responsabilités.

Claire Chapdelaine et Pierre Dufour ont obtenu les mêmes honneurs pour l'Auberge du P'tit Bonheur, une continuation de l'oeuvre du Centre I.C.

Au cours de cette même soirée, qui s'est clôturée par une danse, le R.P. Marcel de la Sablonnière en a profité pour rendre hommage à deux grands noms dans le monde des jeunes d'aujourd'hui: le Capitaine-Abbé Raoul Cloutier, directeur-fondateur des camps-écoles des Trois-Saumons et Minogami et André Pomerleau, grand espoir olympique dans le domaine du ski.

UN DES 3 GRANDS WHISKYS CANADIENS



Au moins 8 ans d'âge

40 oz. \$8.90
25 oz. \$5.95
12 oz. \$2.95

(Taxe de vente de 6% incluse)

...EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS

De nombreux pays à travers le monde connaissent et apprécient cet excellent whisky canadien distillé au Québec. Il est parfaitement vieilli et remarquablement léger.

O.F.C.

UN WHISKY CANADIEN

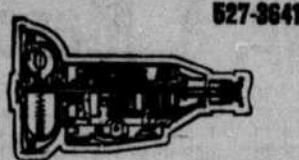
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD

TENNIS

Abonnements de saison 9 hres a.m. - 11 hres p.m. tous les jours

Reouverture: Club Rainville.
Parc St-Viateur — Outremont
Angle Bernard et Querbes

Adultes seulement L. Rainville,
Gérant,
CR. 4-3912



627-3641
N'ÉCHANGEZ PAS VOTRE AUTO
FAITES RÉPARER
VOTRE TRANSMISSION

TRANSMISSION SPECIALTY
6329 UPPER LACHINE ROAD - 5529 PAPINEAU LTD.
1 ENDROITS pour votre INSPECTION
1 ENDROITS pour votre SERVICE
1 ENDROITS pour votre GARANTIE
Estime gratuite avant réparation
Remorquage gratuit
Garantie 100%
Ouvert 24 heures par jour
7 jours par semaine

TERMES FACILES — JUSQU'À 24 MOIS POUR PAYER

Emission radiophonique hebdomadaire: Conditions de la circulation en forêt. Une présentation de la Compagnie Internationale de Papier du Canada. Poste CKAC, 73 au cadran, Montréal 6h.19 de l'après-midi, tous les jeudis

Bienvenue

CIP

Plaisirs de la vie au grand air!

L'an dernier, la Compagnie Internationale de Papier du Canada a lancé un programme de bon accueil en forêt qui visait à faciliter l'accès de ses routes forestières afin de permettre aux sportifs du Québec de se récréer en pleine nature. Si on en juge par le nombre de visiteurs qui ont parcouru les routes forestières de mai à octobre 1964, on peut affirmer que le programme a été couronné de succès. Plus de 400,000 touristes, pêcheurs ou chasseurs ont bénéficié de l'accueil de la CIP.

Cette année encore, la CIP est heureuse d'annoncer que ses routes seront ouvertes à la circulation touristique et qu'elle souhaite la plus cordiale bienvenue à tous ses visiteurs.

Avant d'entrer en forêt, il faut: se munir d'un permis provincial de circulation; connaître les principes de sécurité et de prudence.

Permis de circulation en forêt: on peut obtenir ce permis aux postes de renseignements situés à l'entrée des territoires de la CIP ou aux bureaux du Ministère des Terres et Forêts de sa région.

Les bureaux divisionnaires de la CIP sont situés à:
Noranda (Haute-Outaouais)
La Tuque (St-Maurice)
Maniwaki (Vallée de la Gatineau)
Grenville (Vallée de la Rouge)

La CIP n'a aucune juridiction en matière de chasse et de pêche en forêt. Les amateurs de ces sports doivent donc s'adresser au bureau du district de Montréal: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 5075, rue Fullum, Montréal, P.Q., pour obtenir tous renseignements ayant trait aux territoires où la chasse et la pêche sont permises.



Compagnie Internationale de Papier du Canada

Les ministres de l'Alliance se séparent plus tôt que prévu

Bilan positif de la réunion de l'OTAN sur deux points : Chypre et l'Allemagne

LONDRES — La réunion du conseil ministériel de l'OTAN à Londres — qui s'est terminée hier 24 heures d'avance — s'est déroulée sans grand éclat, comme il était prévu. On annonçait à l'avance une session terne, au cours de laquelle tout affrontement spectaculaire serait évité et dont ne résulterait rien qui méritât d'être retenu. En fait, le bilan n'est pas négatif. D'abord, la réunion de Londres a permis d'enregistrer un incontestable progrès dans le sens d'un règlement de l'irritante querelle de Chypre, les ministres grec et turc ont engagé des conversations directes avec un désir évident, de part et d'autre, de trouver une solution pacifique au problème. Le conseil de l'OTAN a pris acte avec satisfaction de ce fait nouveau. Il est permis d'es-

pérer que la négociation, qui doit se poursuivre sous une forme encore mal déterminée, est en bonne voie.

D'autre part, la réunion de Londres a été marquée par la publication de cette fameuse déclaration occidentale sur le problème allemand, à propos de laquelle Américains, Britanniques, Allemands et Français se disputent depuis plusieurs semaines.

Le texte de la déclaration tripartite publiée hier matin ne prétend évidemment pas apporter un élément bien nouveau à la solution du problème allemand. Mais il était troublant que Washington, Londres, Paris et Bonn ne parviennent même pas à se mettre d'accord

sur une déclaration purement platonique relative à la réunification souhaitée de l'Allemagne. Les ministres ont surmonté les difficultés de rédaction sur lesquelles avaient buté les experts. Même si cet épisode se situe en marge des travaux de l'OTAN, il constitue un élément à inscrire à l'actif de cette session.

La question du Vietnam a été traitée en séance secrète. Ce qui a permis à M. Dean Rusk de faire à ses collègues atlantiques un exposé complet sur l'attitude de Washington, et à certains des ministres européens, notamment MM. Maurice Couve de Murville, Harold Lange et Paul-Henri Spaak, d'exposer très franche-

ment leurs réserves et leurs inquiétudes devant l'évolution des événements dans le Sud-Est asiatique. Mais le soin qu'a pris le conseil de garder le secret autour de ces explications indique bien que personne ne désire conférer aux positions un caractère spectaculaire dramatique.

D'autre part, on retiendra de cette session l'inquiétude exprimée par la plupart des ministres atlantiques devant la détérioration de l'Alliance qui pourrait résulter de l'attitude du gouvernement de Paris.

Le ton a été donné dès la séance d'ouverture par les discours de MM. Harold Wilson et Paul-Henri Spaak qui, l'un

et l'autre, ont souligné la nécessité de maintenir l'Alliance atlantique homogène et ont dénoncé les dangers de certaines tendances à l'isolement et au nationalisme actuellement perceptibles.

L'allusion aux dernières déclarations du général de Gaulle était transparente. Le thème a été repris dans les discours prononcés pendant la discussion générale, notamment par M. Gerhard Schröder, M. Amintore Fanfani et surtout par M. George Ball.

Le sous-secrétaire d'Etat américain qui, durant la première journée de la session, remplaçait M. Dean Rusk, a clairement posé la question de l'avenir de l'Alliance atlantique pour le cas où un membre (la France évidemment) viendrait à s'en retirer quand arrivera la date fatidique de 1969.

M. Ball a invité les membres de l'Alliance à réfléchir à cette éventualité et leur a donné rendez-vous pour la session de décembre à Paris afin que la question soit sérieusement examinée.

Mais le discours prononcé par M. Couve de Murville a été d'une très grande sérénité, et le ministre français s'est soigneusement gardé d'engager la polémique et de répondre à des allusions qui, contrairement à ce qu'on en a dit, n'étaient que de l'académisme.

De telle sorte qu'il n'y a pas eu de drame, et que la session a pris fin au bout de deux jours sans complication. Chacun est resté sur ses positions.

Pékin: l'offre de Washington au Vietnam équivalait à une demande de capitulation

PEKIN — L'observateur du "Quotidien du Peuple" de Pékin souligne hier que les conditions posées par M. Dean Rusk pour la cessation des bombardements équivalent en fait à une demande pour que le peuple vietnamien capitule devant la politique américaine de chantage à la guerre la plus barbare qui soit.

Analysant la déclaration du 3 mai de M. Dean Rusk, le journal chinois déclare que celui-ci a dit virtuellement, "avec une candeur cynique", que les Etats-Unis cesseraient leurs bombardements dès que l'autre partie aura exprimé son désir d'entamer des négociations. A ce propos, le journal de Pékin écrit: "Les bombardements des impérialistes américains contre le territoire de la RVN sont des actes extrêmement sérieux dirigés contre un Etat souverain ainsi qu'un crime d'agression qu'un pays ne saurait tolérer. Accepter de négocier en vue de régler le problème vietnamien avant que les Etats-Unis cessent leurs bombardements serait admettre que ces derniers sont parfaitement justifiés, et que le peuple du Nord-Vietnam a bien tort de soutenir ses compatriotes dans le sud dans leur juste lutte contre l'occupation américaine du Sud-Vietnam. Tout Etat souverain qui se respecte et est déterminé à sauvegarder ses droits nationaux, peut-il même imaginer d'accepter des conditions aussi humiliantes?"

Le "Quotidien du Peuple" déclare ensuite que le rétablissement de la paix au Vietnam sera impossible tant que l'agression américaine n'aura pas été arrêtée et tant que les troupes américaines ne se seront pas retirées du Sud-Vietnam. Il constate que, "grâce aux coups puissants portés par le peuple du Sud-Vietnam, la défaite de l'impérialisme américain au Vietnam est une conclusion prévue et que ses es-

poirs de renforcer les négociations pacifiques par les bombardements du Nord-Vietnam ont été déjoués par la riposte sévère de l'armée et du peuple du Nord-Vietnam."

Le "Quotidien du Peuple" fait observer ensuite qu'accepter les conditions de M. Dean Rusk, ce serait tomber dans le piège tendu par les Américains et encourager leur "chantage à la guerre." "Si l'impérialisme américain peut recourir aujourd'hui au chantage à la guerre contre un pays, il l'emploiera demain contre un autre. Il bombardera tout pays qui refusera d'accepter ses conditions. Ce serait là encourager les Américains à commettre des agressions et pratiquer l'escalade vers la guerre. Ce n'est nullement la voie qui sauvegarde la paix, mais celle qui conduit à la guerre. Le peuple héroïque vietnamien a donné une réponse irrévocable à ce chantage."

Le "Quotidien du Peuple" ajoute: "Le peuple chinois a déjà l'expérience du chantage à la guerre de l'impérialisme américain. Lorsque les Etats-Unis ont déclenché leur guerre d'agression contre la Corée, ils avaient menacé de bombarder la Chine si elle aidait la Corée. Mais loin d'être intimidé, le peuple chinois avait envoyé sans hésitation ses fils et ses filles en Corée et ceux-ci ont combattu héroïquement aux côtés du peuple coréen et battu les troupes de l'agresseur américain. Washington, maintenant, applique ce processus au Vietnam. Plus d'une fois il a menacé, en indiquant qu'il n'y aurait pas maintenant de "sanctuaire", ce qui signifie que, dans le cas où la Chine apporterait son aide au Vietnam, les Etats-Unis la bombarderaient."

Le "Quotidien du Peuple" conclut: "Nous devons nous avvertir, impérialistes améri-

cains, que vos menaces sont vaines et que votre chantage à la guerre fait fausse route. Le peuple chinois soutiendra le peuple vietnamien fermement et sans réserve dans sa lutte patriotique contre l'agression américaine, que vous bombardiez ou non la Chine et que vous étendiez ou non la guerre à la Chine. Nous avons tenu entièrement compte de toute aventure de guerre éventuelle que vous pourriez déclencher et avons fait les préparatifs nécessaires pour y faire face."

SAIGON — La bataille de Song Be a été qualifiée, hier, de "détail de première grandeur pour les unités régulières du Vietnam" par l'officier américain qui dirige la contre-offensive gouvernementale. Le dernier bilan de la bataille, tel qu'il a été fourni par cet officier, s'établirait ainsi: 600 à 1.000 tués vietnamiens, 42 tués et 16 blessés du côté gouvernemental, et 50 civils tués ou blessés.

Un porte-parole vietnamien a d'autre part précisé que l'attaque vietnamite conjuguée contre la ville de Phuoc Binh et le camp américain de Song Be avait été menée par les 763e régiment des forces régulières rebelles, soit 2.000 hommes en tout, répartis en quatre bataillons.

On ajoute à Saigon que l'on savait depuis plusieurs jours qu'une attaque vietnamite se préparait contre Phuoc Binh de sorte que les effectifs gouvernementaux, soit environ 710 hommes, se trouvaient dans la ville en état d'alerte lors de l'attaque. Le porte-parole des forces américaines a insisté sur le rôle décisif joué dans cette affaire par l'aviation qui, malgré des conditions atmosphériques défavorables, put intervenir efficacement et permettre à un gouvernement de remporter sur les rebelles une "écrasante victoire".

Bagdad rompt ses relations avec Bonn

DAMAS, Syrie — L'Irak est devenu hier le premier pays arabe à rompre ses relations diplomatiques avec l'Allemagne de l'Ouest en raison de sa décision de reconnaître hier Israël.

"Le conseil des ministres des Affaires étrangères des pays arabes a décidé à sa réunion au Caire les 14 et 15 mars dernier que les pays arabes rompraient leurs relations diplomatiques avec la république fédérale allemande si celle-ci échangeait des relations avec Israël. Comme le gouvernement fédéral allemand a décidé à compter d'aujourd'hui d'établir des relations diplomatiques avec Israël, le gouvernement irakien a décidé de rompre dès maintenant ses relations diplomatiques avec le gouvernement fédéral allemand," a annoncé le gouvernement irakien.

Le FMI autorise Londres à faire un prélèvement de \$ 1,400,000,000

WASHINGTON. — Le Fonds monétaire international a autorisé hier la Grande-Bretagne à retirer des ressources du Fonds une somme équivalant à 1 milliard 400 millions de dollars afin de lui donner les moyens à long terme de défendre la position de la livre sterling.

Ce nouveau tirage de la Grande-Bretagne sur le Fonds monétaire doit lui permettre, d'une part de rembourser les crédits à court terme qui lui ont été accordés lors de la crise de l'automne dernier par les autres pays industrialisés et, d'autre part, de renforcer la position de ses réserves monétaires.

Les 1 milliard 400 millions de dollars mis à la disposition de la Grande-Bretagne par le F.M.I. sont constitués de devises de 11 pays membres du Fonds. Le financement de ce retrait sera opéré de trois façons:

1) 525 millions de dollars en devises seront empruntés à 8 pays-membres ayant souscrit à l'accord général d'emprunt du Fonds;

2) 475 millions de dollars proviendront des réserves actuelles du Fonds en devises;

3) 400 millions de dollars seront achetés contre de l'or à 10 pays membres du Fonds.

L'Allemagne fédérale prêtera au Fonds 167 millions 500.000 dollars en D.M. (Deutsche Mark) et vendra pour 132 millions 500.000 dollars en Deutsche Mark contre de l'or.

La France prêtera pour 140 millions de dollars de francs français et vendra pour 92.500.000 dollars de francs français contre de l'or.

Ce sont les deux pays industrialisés du monde occidental qui prennent la plus grande part de cette nouvelle opération de soutien de la monnaie britannique.

La participation du Canada est la suivante: 35 millions de dollars de prêts et 27 millions 500.000 dollars échangés contre de l'or.

Le Fonds monétaire n'a pas eu à faire appel à un prêt des Etats-Unis étant donné que ses réserves en dollars américains sont actuellement à leur maximum statutaire.

La rencontre Ben Bella Hassan II a pris fin

SAIDIA — Les conversations entre le roi Hassan II et le président Ben Bella se sont terminées hier soir.

Un communiqué commun souligne que "ces entretiens ont permis de dégager une identité de vues entre les deux chefs d'Etat sur la nécessité de consolider les liens fraternels entre les deux pays".

Les deux chefs d'Etat, poursuit le communiqué, ont examiné de façon particulière non seulement les rapports entre les deux pays, mais aussi les problèmes de politique arabe, africaine et internationale qui se posent actuellement, et notamment les perspectives de la prochaine conférence au sommet arabe, et la prochaine conférence afro-asiatique.

"Les deux pays", précise encore le communiqué, poursuivront leurs efforts en vue de contribuer à l'édification du Maghreb uni."

Enfin le communiqué souligne que les deux chefs d'Etat sont convenus de se rencontrer périodiquement et que la prochaine rencontre se tiendra en Algérie à une date qui sera fixée ultérieurement.

Aux 4 coins du monde

Le massacre des Juifs

FRIEBURG (Bade Wurtemberg). — Un cercle r treint de personnalités allemandes était au courant de l'annexionnement des Juifs pendant la seconde guerre mondiale, a affirmé devant la Cour d'assises de Fribourg, M. Hans Giesecke, ancien secrétaire d'Etat fédéral de la Chancellerie. Il a déclaré que l'ampleur du massacre n'avait été révisée qu'après la seconde guerre mondiale en Allemagne, mais que les gouvernements suédois et helvétiques étaient très bien informés à ce sujet.

Un communiqué commun souligne que "ces entretiens ont permis de dégager une identité de vues entre les deux chefs d'Etat sur la nécessité de consolider les liens fraternels entre les deux pays".

Les deux chefs d'Etat, poursuit le communiqué, ont examiné de façon particulière non seulement les rapports entre les deux pays, mais aussi les problèmes de politique arabe, africaine et internationale qui se posent actuellement, et notamment les perspectives de la prochaine conférence au sommet arabe, et la prochaine conférence afro-asiatique.

"Les deux pays", précise encore le communiqué, poursuivront leurs efforts en vue de contribuer à l'édification du Maghreb uni."

Enfin le communiqué souligne que les deux chefs d'Etat sont convenus de se rencontrer périodiquement et que la prochaine rencontre se tiendra en Algérie à une date qui sera fixée ultérieurement.

M. Shastri est arrivé à Moscou

MOSCOU. — M. Lal Bahadur Shastri, premier ministre de l'Inde, est arrivé hier à Moscou, où il doit s'entretenir avec les dirigeants soviétiques de plusieurs questions économiques et politiques.

M. Alexis Kossyguine, président du Conseil soviétique, a accueilli M. Shastri à l'aéro-

port de Vnoukovo. Le premier ministre indien doit demeurer une semaine en URSS. Après Moscou, il se rendra à Leningrad, Kiev et Tashkent.

Les conversations porteront sur la crise au Vietnam et sur l'aide économique de la Russie à l'Inde. Ce dernier pays reçoit une aide financière de

l'Union soviétique, tout comme des pays de l'hémisphère occidental, pour se protéger surtout contre toute attaque de la Chine rouge.

Des missions économiques et militaires avaient précédé M. Shastri à Moscou, qui semble réticent à l'égard de l'Inde après certaines critiques contre le communisme énoncées par le premier ministre indien.

Mais, d'un autre côté, M. Shastri est également en "froid" avec les Etats-Unis. Le président américain, M. Lyndon B. Johnson, lui a en effet demandé il y a peu de temps de remettre à plus tard un voyage aux Etats-Unis, prévu après la visite à Moscou.

Le groupe occidental a accordé \$1.000.000.000 à l'Inde, le mois dernier, en crédits et en dons pour l'aider à réaliser son dernier programme économique.

Le Canada a pour sa part fourni la somme de \$55.000.000. De sources indiennes, on a pu apprendre que l'Inde demanderait près de \$1.200.000.000 à l'URSS, mais, selon les observateurs, il est peu probable que l'Union soviétique promette quelque chose de tel à ce moment-ci.

Wilson rassure les partisans de la renationalisation de l'acier

LONDRES. — M. Harold Wilson a affirmé hier devant le groupe parlementaire travailliste réuni aux Communes que le gouvernement était décidé à renationaliser l'industrie sidérurgique sur les bases du livre blanc adopté jeudi dernier par quatre voix de majorité au parlement.

Le premier ministre a ajouté: "Si les représentants de l'industrie voulaient faire des propositions qui comportent leur acceptation d'un règlement final prévoyant l'attribution des principales firmes et s'ils se déclaraient disposés à apporter en contribution les ressources de la fédération du fer et de l'acier, y compris ses agences et compagnies subsidiaires spécialisées, il est évident que dans ce contexte le gouvernement serait prêt à écouter les représentations qui pourraient être faites".

M. Wilson a affirmé d'autre part que la réunion du ca-

binet, la veille avait démontré que l'équipe ministérielle était unie et résolue à poursuivre la politique de nationalisation de l'acier sans admettre de délai dans le programme prévu.

Le premier ministre a déclaré qu'à la suite de ces explications l'incident né de l'offre faite jeudi soir aux Communes par M. George Brown devait être considéré comme clos.

M. Wilson est intervenu à la réunion du groupe parlementaire de son parti pour tirer son adjoint M. George Brown d'un mauvais pas.

En quittant la salle de réunion les députés de gauche pa-

raissaient satisfaits, mais MM. Woodrow Wyatt et Desmond Donnelly, les rebelles de droite qui avaient voté jeudi en faveur du gouvernement après avoir obtenu de M. Brown l'affirmation que le gouvernement pourrait accepter une nationalisation seulement partielle de l'acier si les patrons acceptaient un contrôle complet de leurs activités, se sont refusés à toute déclaration. Ils sont certainement aujourd'hui les dindons de la farce, puisque M. Wilson a confirmé que le gouvernement ne prévoyait qu'une reprise à cent pour cent des actions des compagnies visées.

Le Super Continental et le Panorama

entre Montréal (ou Toronto) et Vancouver chaque jour, dans les 2 directions, 2 départs



Dans ces deux trains jumeaux du CN, les mêmes services vous font faire un voyage de rével

POUR LA NUIT: sections, chambrettes, chambres, compartiments, salons-lits et, à partir du 1er mai, les nouvelles «dormettes» à prix économique.

LES REPAS: gratuits pour les occupants des voitures-lits.

LES LOISIRS: jeux organisés pour les enfants et les adultes.

COMMODITÉ: Vous allez du centre d'une ville au centre d'une autre. Départs quotidiens commodes de la Gare Centrale de Montréal.

LE PAYSAGE: voitures Sceneramic à toit de verre, si vous traversez les Rocheuses.

EN VOITURE-COACH: places réservées gratuitement—salons spacieux.

DÉTENTE: pas de complications ni de problèmes: seulement le plaisir du voyage.

LE SUPER CONTINENTAL (vers l'ouest)

LE PANORAMA (vers l'est)

DÉPART 4:00 P.M. E.S.T.

DÉPART 10:20 P.M. E.S.T.

ÉCONOMIE: quelques exemples de tarif Rouge, en voiture-coach.

DE MONTRÉAL À:

**WINNIPEG \$22.00
EDMONTON \$34.00
VANCOUVER \$43.00**

